«Ti Plouz » - En français : la maison couverte en paille, ou la chaumière.

Elle est nichée au milieu du bourg de Fouesnant, à 100 mètres de l'église. Au creux de la maison, nul bruit, même pas l'Angélus, ni le froid, n'atteignent la sérénité du logis, enfoui dans les rhododendrons et les hortensias. Ce fut la dernière demeure du poète JOS PARQUER, décédé en 1916, le barde breton qui sut si bien chanter le Pays Fouesnantais, sa campagne, ses pommiers, sa mer, ses plages, qu'il illustra d'ailleurs en maints tableaux…. » ***S.Perrin***

Suzanne Perrin vit à Ti Plouz avec Robert son mari, une paisible retraite riche des souvenirs d'une vie merveilleusement remplie. Elle nous offre ce charmant « **sonnet à Ti Plouz** ».

v*oici, parmi les fleurs, la vieille chaumière.*
Passant, qui que tu sois, en quête d'un ami,
N'éveille surtout pas le poète endormi
Sous le chaume roussi et les roses trémières.

Ouvre le portillon sans faire de manières,
Et d'un pas hésitant parmi les jalousies,
Frôle les ajoncs d'or et l'épine fleurie,
Ecarte l'hortensia aux boules printanières.

Promeneur attardé, aux ans chargés de rêve,
Ne chasse pas l'oiseau lançant ses notes brèves,
En recherche d'amour, filant sa mélodie.

Enjambe le chaton rêvant d'une minette,
Et sans faire aboyer la gardienne engourdie,
Pousse la porte bleue, décroche la chainette.

A la pierre moussue, t'accueille le logis.

Zannig Le Floch-Perrin

Jean René Canévet

L'USINE LE CRANE A FOUESNANT

Cette usine de conserve, maintenant disparue, bien connue des Fouesnantais de souche, était une entreprise importante pour la commune. Voici un historique de cette entreprise. Je dois remercier Mme KOHL, et sa sœur Mme Fenster, filles de René Le Crane, qui ont bien voulu me confier leurs archives afin que je puisse relater son histoire, illustrée par les étiquettes des différents produits commercialisés par cette conserverie.

L'origine de la propriété

Les terrains situés entre la route de Mousterlin et la route de Beg-Meil proviennent de Kerambras, propriété de la famille Parquer. L'origine de la propriété fait état d'un acte de succession en date du 11 juillet 1899 de Louis Parquer et Mme Marie Le Cain (décédés en 1853 et 1860) à François Parquer, Marie Rousseau, Louis Parquer (décédé en 1898) et Jeanne Parquer (il est possible que la propriété soit restée en indivision depuis le décès des parents).

Par un acte notarié du 15 août 1899, Yves-Marie Le Bris et Jeanne Marie Chiquet, deviennent propriétaire des terrains ainsi que des deux maisons, cour, chai, jardin, remises lavoir, pompe, auprès de François Parquer, de Mme Marie Rousseau, maîtres d'hôtel à Beg-Meil (hôtel de la plage) et de Jeanne Parquer (célibataire). Cette acquisition ne concerne pas la parcelle "Park Ménez Kerambras", qui fera l'objet d'un échange le 3 juin 1949.

Le mariage de Louis Le Crane et Yvonne Le Bris, fille d'Yves, a lieu le 7 avril 1914 à Fouesnant.

Les familles Le Crane, Le Bris, Chiquet le 7 avril 1914. Debout à Gauche: Louis Le Crane (père), Yves Le Bris. Assis de gauche à droite: La grand-mère côté Le Crane, Yvonne Le Crane née Le Bris, Le père Jos Chiquet, Jeanne Le Bris née Chiquet, la grand-mère côté Le Bris.

Louis Marie Joseph Le Crane est né le 28 septembre 1883 à Beuzec-Conq de Michel Le Crane et Yvonne Piriou décédés. Il est propriétaire agriculteur.

Yvonne Jeanne Le Bris est née le 7 avril 1897 à Ergué-Armel de Yves-Marie Le Bris et Jeanne Marie Chiquet. Elle est mineure, sans profession, et habite au bourg de Fouesnant. Son père est propriétaire, président du conseil d'arrondissement et premier adjoint au maire de Fouesnant.

Mme Le Crane née Yvonne Le Bris reçoit en dot les terrains, en avance d'hoiries, pour son mariage avec Louis Marie Joseph Le Crane le 7 avril 1914. Dans cette dot figurent aussi la maison, le chai, la cour, l'écurie, la remise, le lavoir et la pompe ; la maison, louée depuis le 29 septembre 1913 pour 6 ou 9 ans à Maître Moysan notaire, fut ensuite l'étude de Maître Goubin, puis la boulangerie Jacq (Cette maison a sans doute été vendue, mais je n'ai pas la date), ainsi que l'autre maison située au sud dénommée Kerjosse avec écurie, remise et portion de jardin, louée au Docteur Morvan avec un bail expirant le 29 septembre 1919. Cette demeure abrite ensuite la famille le Crane à son retour à Fouesnant, et servira de siège à la société. Mlle Yvonne Le Crane y exercera plus tard son activité d'infirmière. On remarque dans les dépendances, un chai, pour un commerce de boissons (sans doute de vin). Certaines dépendances furent ensuite affectées à la conserverie, qui débute sous la dénomination de Ker-Jos et Cie, comme indiqué sur une étiquette reproduite ci-après, avant la création de la société Le Crane.

Louis et Yvonne Le Crane, après leur mariage, habitent à la ferme du Rhun à Beuzec-Conq, dont Louis avait hérité et qu'il exploite suite au décès de ses parents. C'est là que naissent leurs trois enfants, Yvonne le 9 février 1916, Louis le 19 octobre 1917 et René le 20 mars 1920. A Mme Le Crane-Le Bris l'air de la ferme ne convient pas, et l'ambiance du

bourg de Fouesnant lui manque. La famille revient à Fouesnant pour créer la conserverie.

Quant à la parcelle "Park Ménez Kerambras", située au sud de la propriété Le Crane, d'une contenance de 5957m2, extraite de la propriété de Kerambras, elle appartient à Jeanne Parquer à qui elle avait été attribuée par un acte du 25 mars 1935, de la succession d'Alex

André Parquer décédé, partagée entre Marie Rousseau veuve en première noce d'Alex André Parquer, et leurs enfants: Alexandre François Parquer, négociant à Quimper et Jeanne Parker, célibataire, demeurant à l'hôtel de la plage à Beg-Meil. Jeanne Parquer procède à un échange avec Mme Le Crane (après le décès de son mari) par un acte notarié du 3 juin 1949 (je ne connais pas les conditions de l'échange).

Ci-dessus les créateurs de l'usine, Louis Le Crane (père) et Yvonne Le Crane-Le Bris avec leur chauffeur devant la voiture automobile, moyen de transport peu courant à cette époque.
Le mariage de Louis Le Crane et Yvonne Le Bris le 7 avril 1914 à Fouesnant fut un évènement, il semble qu'il y avait 1200 invités au lunch. Ici le cortège se forme pour la cérémonie devant l'hôtel restaurant Merrien (Hôtel des Pommiers), Les familles Merrien et Héloret étaient apparentées. Après la cérémonie on dansait sur la place de l'église

La création de l'usine Le Crane

Le fond de commerce de fabrication et vente de conserves alimentaires, a été constituée par Louis Joseph Le Crane en communauté avec son épouse Yvonne Le Bris sous la dénomination "Etablissements Le Crane" sans doute vers 1930 année de construction du bâtiment N°1, (Louis Joseph Le Crane décèdera le 19 décembre 1944).

Au décès de Louis-Joseph Le Crane la propriété revient pour moitié indivise à Mme Le Crane-Le Bris, et pour l'autre moitié indivise à Mlle Yvonne Le Crane, et ses frères Louis et René, sauf le terrain dénommé "Park Ménez Kerambras", qui ne faisait pas encore partie de la propriété.

Par un acte du 27 décembre 1949 elle fait une donation à titre de partage anticipé à Yvonne, Louis et René Le Crane, contre une rente à vie comme indiqué dans l'acte.

En date du 29 décembre 1949 est constituée la société "Etablissements Le Crane", les actionnaires en sont: Yvonne Le Bris sans profession, veuve de Joseph Le Crane, Mlle Yvonne Le Crane infirmière, célibataire, Louis Le Crane, célibataire, industriel, et René Le Crane, époux de Suzanne Dogat, industriel. L'objet de la société est l'exploitation, la fabrication et la vente de toutes conserves alimentaires, l'achat et la vente d'engrais, graines, et généralement toutes matières premières indispensables à la production.

Le 30 novembre 1953 voit la fusion-scission des "Etablissements Le Crane" et la création de deux sociétés distinctes: "Etablissements Louis Le Crane" et "Etablissements René Le Crane" avec les mêmes associés. Les relations familiales étaient difficiles, ce qui explique la création des deux sociétés.

La répartition des biens se fait comme suit:

Etablissements Louis Le Crane: usine A zone hachurée a) le bâtiment N° 1 conserves de légumes construit en 1930, b) 2/3 indivise du transformateur de 50 KVA, c) le bâtiment N° 2 maison d'habitation, d) cour et puits, e) terrain sud de 3580m² avec: f) puits et N° 5 hangar de battage datant de 1946. Surface bâtie totale de 1104m². L'important puits situé à l'angle du terrain vers la route de Beg-Meil quand il fut construit, capta toutes les eaux des riverains situés à proximité de l'usine. Leurs puits mis à sec, seule la charcuterie Cotten encore alimentée possédait une pompe manuelle qui permis au voisinage de s'approvisionner en eau, la distribution d'eau potable n'existait pas encore.

Page précédente: à gauche Yvonne Le Crane, connue comme Mlle Le Crane infirmière, ci-dessus à droite Louis Le Crane, ci-dessus à gauche René Le crane, tous trois successeurs des établissements Le Crane. Ci-dessus le personnel de l'usine avant la succession-scission, en compagnie de Mme Le Crane (en coiffe), veuve de Louis Le Crane (père)

Page suivante: le plan de Fouesnant établit lors de la demande de permis d'agrandissement de l'usine. On voit bien distinctement la parcelle Park Ménez Kerambras au sud qui fera l'objet de l'échange entre Jeanne Parquer et Mme Le Crane. On voit aussi la mairie accolée à l'école. Dessous Plan de l'usine à la fusion-scission des usines le Crane en 1953.

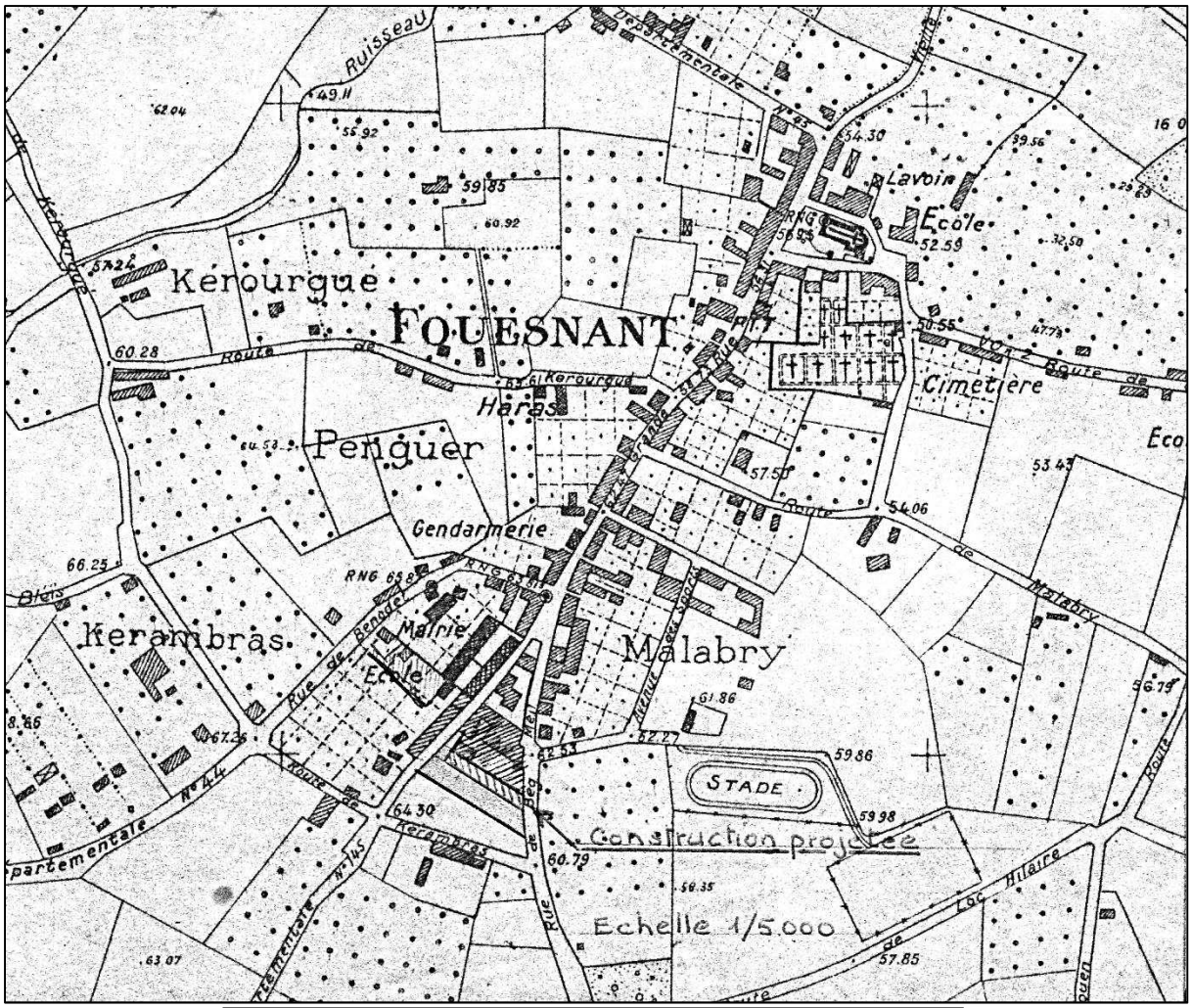
FOUESNANT
Kérourgué
Penguer
Kerambras
Malabry
Haras
Mairie
Ecole
Gendarmerie
Lavoir
Cimetière
STADE
Construction projetée
Echelle 1/5.000
Ruisseau
Route de Malabry
Route de Kérourgué
Route de Bénodet
Rue de Bénodet
Rue de Bag-Mell
Route de Mousterlin
Route de Kerambras
Rue de Kérourgué
Rue de Malabry
Rue de Lac Hilaire
Rue de Kerambras
Rue de Kérourgué
Rue de Bénodet
Rue de Bag-Mell
Route de Mousterlin
Route départementale N° 44
Route départementale N° 145
RNG 83
RNG 68
RNG 83
Bleis
Puits
Puits cour
cour
Usine A partie hachurée
Usine B partie hachurée

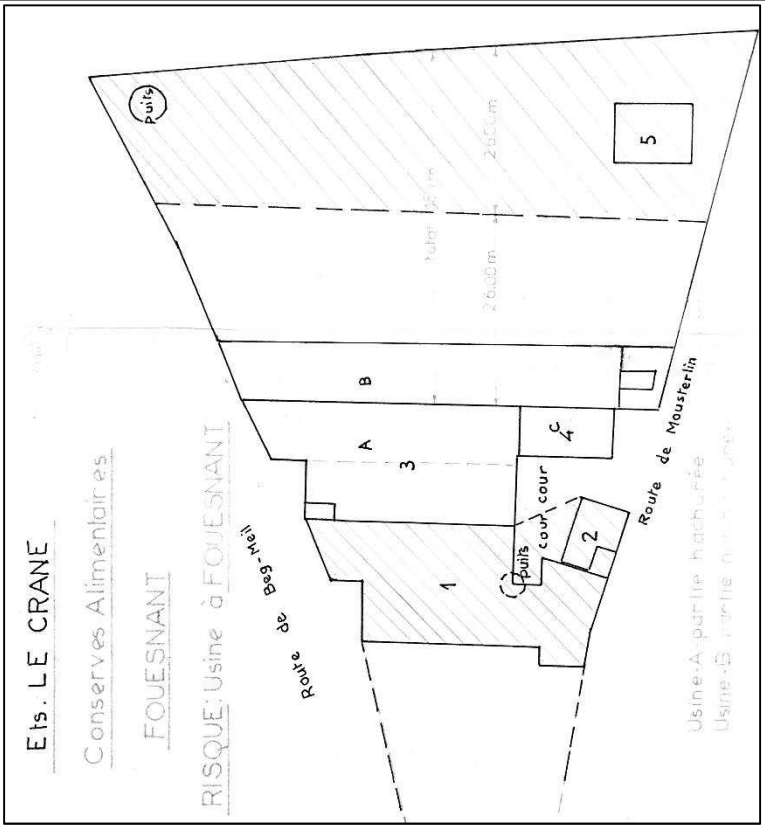
Ets. LE CRANE
Conserves Alimentaires
FOUESNANT
RISQUE: Usine à FOUESNANT
Route de Bag-Mell
Route de Mousterlin
Puits
Puits cour
cour
1
2
3
4
5
A
B
C
Usine A partie hachurée
Usine B partie hachurée

Une des étiquettes datant d'avant la guerre 39/45 Sans le nom de l'entreprise.

Ci-dessous deux vues aériennes du bourg de Fouesnant ; celle du haut l'usine est en haut à gauche ; le hangar de battage à droite avec la cheminée et celle du bas, l'usine au premier plan, la maison d'habitation en bas à gauche face à l'ex CEG après la propriété de la boulangerie Jacq/Cornou.

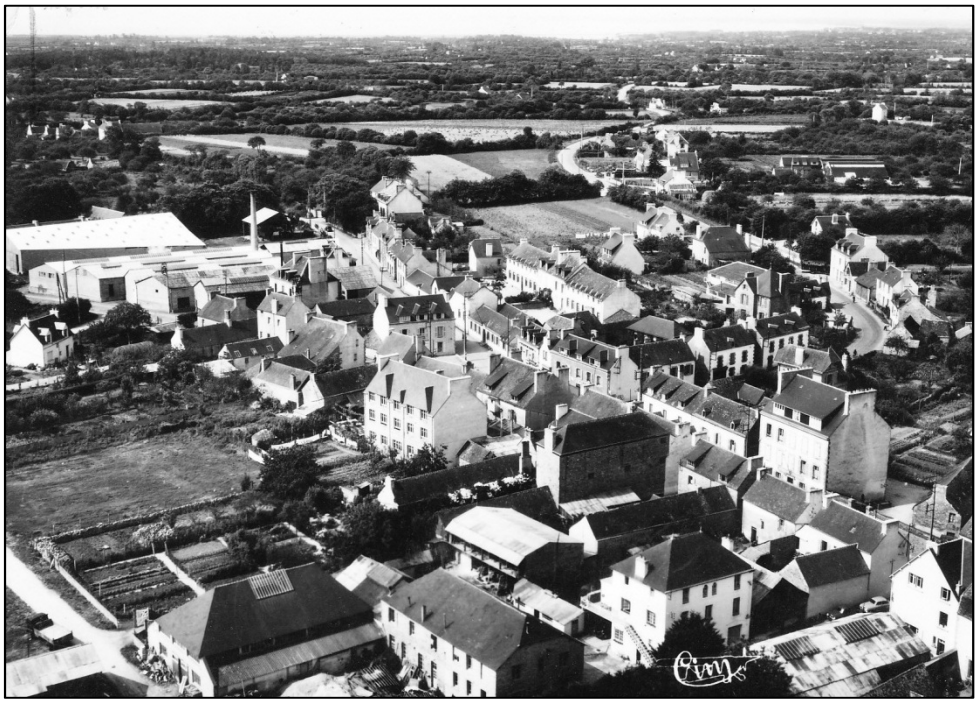

Etablissements René Le Crane: usine B, zone non hachurée, bâtiment N° 3 usine de conserves de 800m² construit en 1949, bâtiment N° 4, chaufferie de 126m² de 1947, station de battage de Trégourez, surface 133m² datant de 1947 sur terrain ne leur appartenant pas et un terrain nu entre le bâtiment b et le terrain sud de Louis Le Crane avec la station de battage.

Le matériel de l'usine de conserves de poisson date de 1950. Cette unité venait en complément de l'usine de conserves de légumes, dont le matériel date de 1930 à 1948.

A la fusion-scission de 1953, nous avons le bâtiment N° 1, ligne de petits pois, datant de la création de la société en 1930 avec du matériel d'origine, mais aussi plus moderne, puisque complété ou renouvelé jusqu'en 1948. Dans cette liste on a écosseuse, 6 élévateurs, des trémies, laveur, une machine à blanchir en continu, refroidisseurs, emboiteuses, deux sertisseuses, 6 autoclaves, 4 bassines basculantes et différentes tables en bois. Du matériel plus spécifique, avec parmentière (éplucheuse à pomme de terre), broyeur et laveuse à épinard, machine à macédoine, machine à faire la choucroute, ébouteuse à haricots verts. Les matériels de cuisson et de stérilisation et sertissage étaient communs aux différentes fabrications. Les deux stations de battage des petits pois de Trégourez et Fouesnant datent des années 1946 et 1947.

La saison commence par les petits pois, puis les haricots verts, ceci durant l'été et complété par d'autres productions durant le reste de l'année avec une activité beaucoup moindre en hiver. Les usines Le Crane fabriquaient aussi des conserves de poisson : l'été pour le thon, la sardine, les maquereaux, et, hors saison, de la coquille Saint-Jacques ainsi que d'autres préparations de légumes, voire du cassoulet. Le samedi le personnel travaillait plus tard dans la soirée, voire la nuit, avant le repos du dimanche, tellement l'activité était importante, mais aussi afin d'éviter la perte des produits déjà récoltés. Ce travail tardif obligeait la charcuterie Cotten, située à côté de l'usine, à ouvrir son magasin jusqu'à minuit afin s'approvisionner pour le dimanche, en diverses marchandises.

Femmes à l'étiquetage

Si la société Le Crane avait des stations de battage fixes, à partir des années 1946/47, d'autres sociétés utilisaient des batteuses qui se déplaçaient de champs en champs suivant le mûrissement des petits pois, principalement entre juin et juillet. Les journées de battage

commençaient de bon matin : Après la route à vélo depuis la maison jusqu'aux champs à 3h/4h du matin jusqu'au soir 17/18h, voire plus tard, suivant les nécessités ou les pannes fréquentes, et en fonction de la météo. Au battage, les petits pois étaient récoltés dans des bacs de bois de 25kg. Le feuillage qu'il fallait tirer de la machine, était laissé sur place ou donné en nourriture aux bêtes. J'ai personnellement un assez mauvais souvenir de cette activité ou âgé de quinze ans et pesant à peine 40kg, il me fallait peser et porter ces caisses sous l'œil vigilant de l'agriculteur. J'ai tenu quinze jours à ce rythme puis ce fut mon rapatriement en usine. Yvon Hémon employé à l'usine, se rappelle que pour ses déplacements vers les zones de battage, Louis Le Crane lui prêtait son vélo et parfois même après une longue journée il venait le remplacer à la batteuse, A son retour à Fouesnant un arrêt s'imposait, afin de rendre visite à ses collègues encore au travail à la fabrication.

A l'appel de la sirène le personnel devait rejoindre son poste de travail. En usine, le travail consistait à l'écossage, le triage des petits pois sur un tapis roulant, avant la cuisson soit en tunnel soit dans des bassines en cuivre De là ils étaient acheminés suivant leur calibre vers le remplissage et le sertissage des boites, toutes ces opérations sous la surveillance de contremaitresses, de vraies garde-chiourmes ! Après le sertissage des boites, il fallait les ranger dans les grands paniers perforés pour la stérilisation, manutentionnés au moyen de palans sur rail. La stérilisation dans des autoclaves faite, après un refroidissement d'au moins une nuit, c'était l'étiquetage par une machine destinée spécialement à cette opération, ou parfois manuellement. Il ne fallait pas se tromper sur cet étiquetage suivant la catégorie de petits pois ou le type de cuisson (étuvée, naturel), la capacité et aussi la marque dans le cas de produits sous-traités ou de marque différente. Puis c'était la mise en carton de 12 boites pour les 4/4, et 24 pour les ½ boites, voir les bidons de 5 litres qu'il fallait stocker en pyramide. Quant aux cartons de boites pleines, il fallait les manipuler à la force des bras et les gerber dans des piles au carré sur toute la hauteur du bâtiment.

Fréquemment le matériel était en panne, que ce soit le dosage, ou le collage des étiquettes, ou encore le sertissage ; ceci demandait l'intervention du service d'entretien, dévolu aux hommes tout comme la manutention des cartons pleins. Les femmes étaient spécialisées au triage, parfois la mise en boite, quand il n'y avait pas le remplissage automatique, mais la polyvalence était de rigueur ; après avoir participé dans l'unité de battage il fallait aller au stockage et ensuite à la mise en boite, voire à l'expédition. Un secteur important était le stockage et la préparation des aromates. Ceux-ci étaient stockés sur une mezzanine. Il fallait monter les bidons ou sac de condiments à la main au moyen d'une échelle. Le mélange réalisé dans les bacs, ceux-ci étaient reliés à la zone de mise en boite par un tuyau suivant le principe de la gravité. Quant à la cuisson c'était principalement l'affaire des hommes. Les petits pois cueillis à la main étaient acheminés par la porte côté route de Mousterlin, dans une enclave spéciale. A cette époque il n'y avait pas de tout à l'égout, les eaux de ruissellement partaient sur la rue, dégageant une odeur pestilentielle de produits avariés, infectant le quartier.

Il y avait aussi la réception des cartons de boites de conserves vides et leur stockage dans des greniers ou réserves. Il se formait une chaine humaine avec le personnel disponible. Le plus difficile était principalement, à partir du camion de livraison, de lancer le carton à la

personne située dans l'embrasure de la fenêtre ou de la porte donnant sur le grenier ou la réserve situés trois mètres plus haut ou plus loin. Cela nécessitait adresse et dextérité.. Il fallait envoyer le carton avec précision et le plus droit possible afin que le récepteur ne se déséquilibre pas. Si l'envoi était mauvais, il n'était pas question de récupérer le carton, sinon c'était la chute du carton et éventuellement du récepteur, et une douzaine de boites inutilisables. Les deux principaux fournisseurs étaient la BMA (boite métallique d'Arvor) ou Carnaud, basés à Concarneau.

Les haricots verts prenaient la suite en août, ceux-ci étaient ramassés et collectés dans les champs et transportés vers les usines dès la récolte afin qu'ils ne fermentent ni ne moisissent. L'équeutage à la main était encore fréquent et complémentaire à l'ébouteuse quand les quantités étaient importantes. Le personnel équeuteur, extérieur à l'usine, travaillait à domicile. Il recevait ou allait chercher les haricots verts en sac, et était rémunéré au kg équeuté ; il fallait rapidité et dextérité si l'on voulait un revenu correct ; fréquemment toute la famille y participait, même les enfants. Là aussi les journées étaient à rallonge, début de la journée vers 7h, fin de journée avec le dernier camion que l'on guettait avec inquiétude vers 18/19h, mais parfois un camion de dernière minute arrivait et c'était une heure de travail ou plus supplémentaire.

La cuisson était faite à la vapeur produite dans la chaufferie à charbon et distribuée dans toute l'usine. Il fallait constamment la réapprovisionner à partir d'un important stock de charbon situé à proximité. L'approvisionnement se faisait à la brouette à longueur de journée. Il ne devait pas y avoir perte de débit ou de pression. Si cela se produisait il fallait fermer certains appareils de cuisson afin de retrouver la pression suffisante au bon fonctionnement. Une intervention énergique du responsable provoquait la colère des employés à la cuisson, entravés dans leur travail. Cette chaufferie servait parfois au séchage des vêtements du personnel venant au travail les jours de pluie, le moyen de transport à cette époque étant principalement le vélo. Ceci provoquait la colère du responsable, F. Cosquéric qui, en raison de l'exigüité et du risque d'incendie, "expulsait" les vêtements hors du local.

Les relations entre le personnel et la direction de l'usine étaient bonnes, un certain paternalisme régnait. A la fin de l'été et après la saison des petits pois et haricots verts, Louis Le Crane offrait à son personnel saisonnier, un petit voyage : Ci-contre la photo d'un groupe en 1948 en excursion à Brest.

En 1950 un marché conclu avec des anglais voyait l'expédition de la totalité de la production de petits pois de la saison. Emballés, palettisés, pointés et cerclés, les petits pois sont embarqués à Concarneau et transportés vers l'Angleterre, mais à l'arrivée au déballage, de nombreuses boites sont percées : le pointage des caisses avait perforé les boites, provoquant une perte importante.

Avant-guerre et après-guerre, le contremaître principal de l'usine était Yves Hémon de Fouesnant. Durant une certaine période la conserverie Laïta de La Forêt, en manque de place, stockait ses produits finis dans un hangar de l'usine Le Crane.

Yvonne Le Crane, célibataire, est encore en vie.

Louis s'est marié avec Monique Mignon ; Le mariage eut un certain retentissement à Fouesnant. 400 personnes furent invités mais seulement 300 prennent part au repas à l'hôtel d'Arvor, ce qui était déjà très important. Louis Le Crane est décédé le 4 février 1991 ; son épouse Monique en 1992.

René Le Crane s'est marié avec Suzanne Dogat en 1945, il décède le 26 décembre 1987, Suzanne en 2006.

Les établissements Le Crane fabriquait sous différentes marques dont voici quelques unes. Certaines fabrications étaient sous-traitées pour d'autres fabricants ou revendeurs.

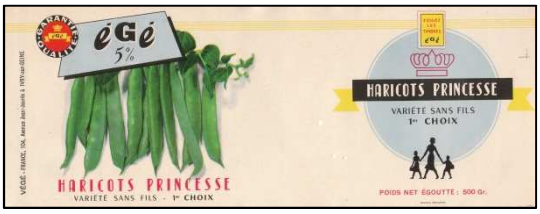

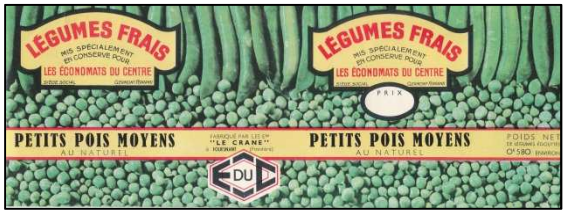

La ligne de conserves de poisson date de 1950 ; elle vient en complément de la ligne de conserves de légumes et est installée dans le bâtiment N° 3, construit en 1949, avec la chaufferie et l'atelier d'entretien y attenant. Le bâtiment N° 4, fut construit la même année. Le transformateur se situe dans le bâtiment N° 3 et est commun à l'ensemble de l'usine.

Le matériel qui compose cette ligne de poisson est constitué de 3 autoclaves, 1 grue avec potence, 2 sertisseuses, 1 huileuse en continu, 1 coupeuse de thon, 1 séchoir tunnel, 1 abiocondenseur, bac à cuisson à thon de 1000litres, bassine à frire les sardines, à tapis et table d'égouttage et de huilage ; un ensemble d'étiqueteuse et divers petits matériels.

Pour l'ensemble de l'usine, 1 tank à fuel lourd de 25000 litres, 1 tank de fuel léger de 2500 litres. On y trouve aussi 1 bac à eau de 5000 litres, 1 bac collecteur de purge de 1000 litres. Les deux puits sont équipés d'électropompes.

Les nouveaux établissements Louis et René Le Crane peuvent utiliser "*sans distinction toutes marques et étiquettes servant au commerce de la société "Etablissements Le Crane" jusqu'à épuisement des stocks qui leur seront attribués et au plus tard jusqu'au 1er janvier 1955"*.

Cette tolérance explique la raison pour laquelle les établissements René Le crane n'ont que très peu d'étiquettes au nom de la société, ayant déposé le bilan en février 1955.

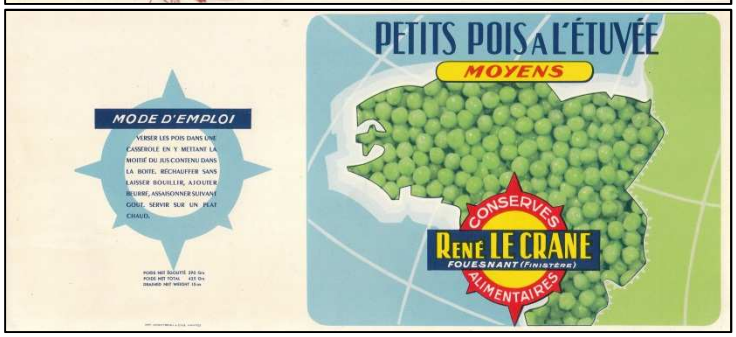

La société René Le Crane employait en pleine saison plus quatre vingt personnes et un effectif à l'année d'environ vingt cinq personnes, et une cinquantaine au dépôt de bilan. Je n'ai pas les 'effectifs des établissements Louis Le Crane, mais il était au moins aussi important. On peut imaginer au moins un total de 200 personnes en pleine saison pour les deux établissements.

L'usine Le Crane et l'activité résistante de Louis et René

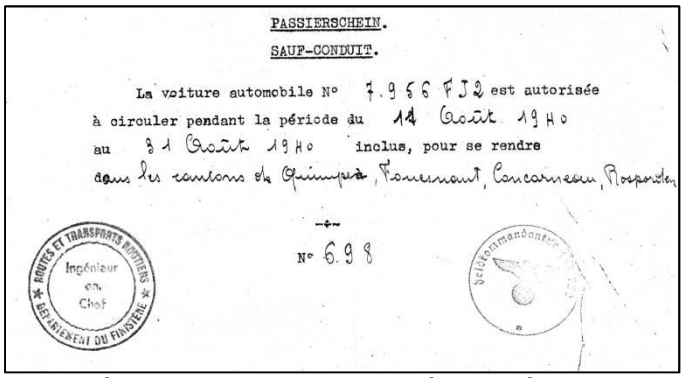
PASSIERSCHEIN.
SAUF-CONDUIT.

La voiture automobile N° 7.956 FJ2 est autorisée à circuler pendant la période du 14 Août 1940 au 31 Août 1940 inclus, pour se rendre dans les cantons de Quimper, Fouesnant, Concarneau, Rosporden

N° 698

ROUTES ET TRANSPORTS ROUTIERS
Ingénieur en Chef
DEPARTEMENT DU FINISTERE

Durant la guerre 39/45 les Etablissements Le Crane ont continué leur activité, réduite ; bon nombre des employés étaient mobilisés puis prisonniers en Allemagne, sans oublier les réquisitions Allemandes. L'attribution de combustible leur était parfois refusée, l'usine n'étant pas répertoriée ; ce qui obligeait à réduire l'activité de l'entreprise, malgré les réclamations auprès des autorités occupantes. Ceci

n'empêchait pas à la famille Le Crane de distribuer du sucre à la population fouesnantaise, qu'elle prélevait sur son stock. Elle autorisait parfois le sertissage de boites de conserves remplie de « lagoulie » (eau de vie de cidre), expédiées aux prisonniers dans les colis à destination des camps allemands, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

Louis après des études secondaires poursuit ses études à l'université de Rennes de 1937 à mars 1941 où il obtient son doctorat de droit. Il rejoint ensuite Fouesnant et l'usine. Son action résistante se fit dans la discrétion, en soutien à la Résistance. Il rejoint « libé Nord » et les FFI en janvier 1944 et participe aux sabotages, puis aux combats de Fouesnant le 11 août 1944, avant de participer aux combats de Beuzec Cap Sizun et Telgruc, et rentre dans ses foyers le 15 octobre 1944.

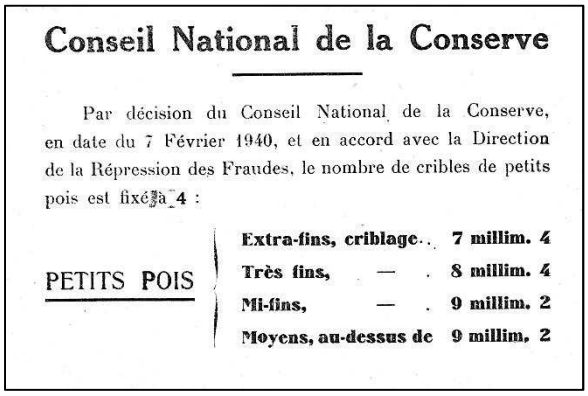

Conseil National de la Conserve

Par décision du Conseil National de la Conserve, en date du 7 Février 1940, et en accord avec la Direction de la Répression des Fraudes, le nombre de cribles de petits pois est fixé à 4 :

PETITS POIS	Extra-fins, criblage	7 millim. 4
	Très fins, —	8 millim. 4
	Mi-fins, —	9 millim. 2
	Moyens, au-dessus de	9 millim. 2

René Le Crane quant à lui a 20 ans lors de l'arrivée des Allemands à Fouesnant, il n'a pas fait de longues études et est employé à l'usine jusqu'à son affectation au dépôt du 11ème dragon à Lorient le 9 juin 1940 où il est fait prisonnier. Il est emprisonné au camp de Pont-Scorff. Il s'enfuit et rejoint Avon en Seine et Marne, où il prend le nom de Le Bris Yves né le 22 mars 1917 à Lorient et travaille comme secrétaire de Mairie le 6 octobre 1941. Il quitte son travail en mars 1943 certificat de travail à l'appui. Il est possible qu'il soit revenu à Fouesnant entre temps.

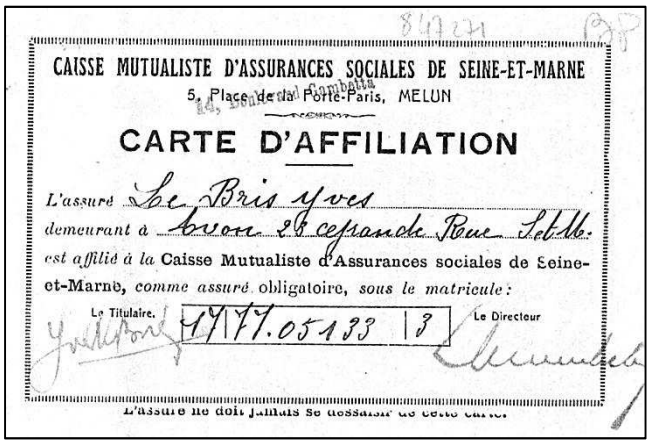

CAISSE MUTUALISTE D'ASSURANCES SOCIALES DE SEINE-ET-MARNE
5, Place de la Porte-Paris, MELUN

CARTE D'AFFILIATION

L'assuré Le Bris Yves
demeurant à Avon 28 grande Rue Sebb.
est affilié à la Caisse Mutualiste d'Assurances sociales de Seine-et-Marne, comme assuré obligatoire, sous le matricule :
Le Titulaire. 1777.05133 | 3 Le Directeur

L'assuré ne doit jamais se dessaisir de cette carte.

Louis Le Calvez signale qu'il fut en contact avec lui de 1942 à 1945 et qu'il a repris une vie normale après la libération de Fouesnant le 11 août 1944 (?). Il est convoqué 26 mars 1943 pour le STO. Mais ne s'y rend pas. On le retrouve du côté de Nancy (Lunéville), par un certificat obligatoire de travail du 8 juin 1944, et est signalé employé dans une fabrique de conserve depuis le 31 mai 1944 sous le nom de Le Bris Yves. Il rejoint les FFI de Meurthe et Moselle le 3 juillet 1944, jusqu'au 12 octobre 1944. Puis il revient à Fouesnant.

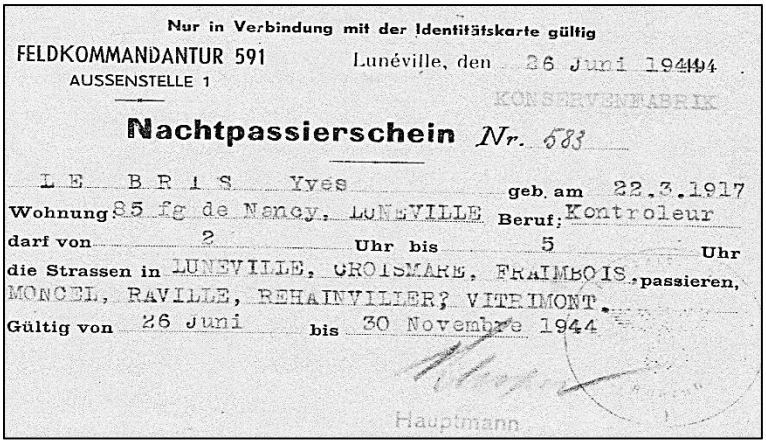

Nur in Verbindung mit der Identitätskarte gültig

FELDKOMMANDANTUR 591
AUSSENSTELLE 1

Lunéville, den 26 Juni 1944

KONSERVENFABRIK

Nachtpassierschein Nr. 583

LE BRIS Yves geb. am 22.3.1917
Wohnung 85 fg de Nancy, LUNEVILLE Beruf: Kontroleur
darf von 2 Uhr bis 5 Uhr
die Strassen in LUNEVILLE, CROISMARE, FRAIMBOIS, MONCEL, RAVILLE, REHAINVILLER, VITRIMONT passieren.
Gültig von 26 Juni bis 30 Novembre 1944

Hauptmann

(Voir aussi les deux ouvrages sur la guerre 39/45 à Fouesnant, par l'auteur de cet article).

Les Etablissements Louis Le Crane, après la liquidation des Etablissements René Le Crane, continue la fabrication de ces différents produits, très appréciés de la population fouesnantaise, jusqu'en 1975/80. L'usine fermera, étant en déclin comme de nombreuses usines de conserves de la région. Les bâtiments seront vendus à la famille Jan, propriétaire du supermarché Cascade, qui en 1985, ouvrira le deuxième supermarché de Fouesnant sous l'enseigne Super U., puis Stock, Champion et maintenant Di

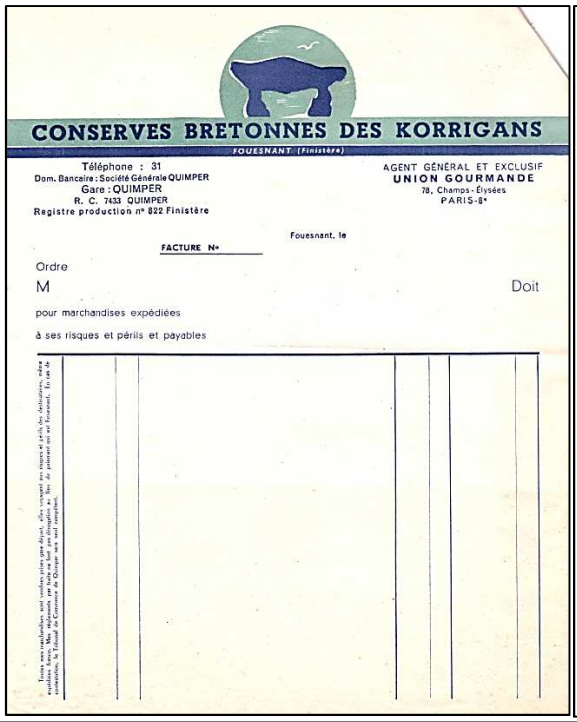

CONSERVES BRETONNES DES KORRIGANS

FOUESNANT (Finistère)

Téléphone : 31
Dom. Bancaire : Société Générale QUIMPER
Gare : QUIMPER
R. C. 7433 QUIMPER
Registre production n° 822 Finistère

AGENT GÉNÉRAL ET EXCLUSIF
UNION GOURMANDE
78, Champs-Élysées
PARIS-8e

Fouesnant, le

FACTURE N°

Ordre

M Doit

pour marchandises expédiées

à ses risques et périls et payables

CONSERVES ALIMENTAIRES

LE CRANE
FOUESNANT (Finistère)

TÉLÉPHONE 31

Dom. Bancaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE-QUIMPER
Gare : QUIMPER
R. C. 7.433 Quimper
Répertoire des Producteurs N° 822 Finistère

Fouesnant, le 7 novembre 1947

1100 2219 00

Je, soussigné Louis Le CRANE, Directeur des Ets. Le CRANE certifie que Mr. Louis LE NAOUR a rempli de Janvier 1941 à Avril 1945 les fonctions de contremaitre dans notre établissement et que ses services nous ont toujours donné la plus complète satisfaction.

L. LE CRANE
FOUESNANT

CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE DE BRETAGNE
2, Rue Jules-Verne
RENNES

Ets René LE CRANE
Conserves Alimentaires
FOUESNANT

SALAIRES DUS AU PERSONNEL
ET CONGES PAYES

Nom et adresse des Employés	Passif Priviligié : Congés payés 1954	Passif Priviligié : Sal. du 11-8-54 au 11-2-55	Passif Chirographaire : Congés payés 1953	Passif Chirographaire : Sal. ant. au 11-8-54
BARZIC Jean - Route de Mousterlin - FOUESNANT				
BARZIC Yves - Route de Mousterlin - FOUESNANT				
CARADEC Charles - Route de Bénodet - FOUESNANT				
CAVELLEC Yves				
CHATEIL Gaston - Grande Allée - FOUESNANT				
DENIEL Alain Père - Rte de Malabry - FOUESNANT				
DENIEL Alain Fils - Rte de Malabry - FOUESNANT				
DENIEL Yves - Rte de Malabry - FOUESNANT				
DENES Michel - Bourg de FOUESNANT				
DONNARD Jean - Rte du Cap Coz - FOUESNANT				
FEAT René - LA FORET FOUESNANT				
GOARDET Louis - Grande Allée - FOUESNANT				
GOYAT Albert - Kerho - FOUESNANT				
GOYAT Jean - Croix Keberrien - BEG MEIL				
GOYAT Yves - Bourg de LA FORET FOUESNANT				
HEMON Corentin - Croix Kernoach - FOUESNANT				
HERLEDAN Jean Marie - Pouljigou - LA FORET FOUES.				
JEGOU Jean - 27 bis rue de Douarnenez - QUIMPER				
LE CARRE Jean - Route du Cap Coz - FOUESNANT				
LE CRANE René				
LE GAC Pierre - LA FORET FOUESNANT				
LIZEN Pierre - Saint Jean - FOUESNANT				
LE ROY Yves - Rosnabat - St Anne - FOUESNANT				
MORVAN Maurice - BEG MEIL				
MOESAN Henri - Bourg de LA FORET FOUESNANT				
PERSON Alain - Route St Thomas - BENODET				
POULLELAOUEN Yves - Mestrezec - FOUESNANT				
RENOT Jean - Bourg de LA FORET FOUESNANT				
LE BRETON Hervé - Route du Cap Coz - FOUESNANT				

Ci-dessus à gauche facture de la marque commerciale Korrigan des usines de Fouesnant (Le Crane).

A droite certificat de travail de Louis Le Naour employé de 1941 à 1945 aux établissements Le Crane.

Ci-contre liste des personnels masculins employés aux établissements René Le Crane, à la liquidation judiciaire en 1955, et des sommes qui leur sont dues à cette liquidation.

Ci-dessous liste des personnels féminins, employés aux établissements René Le Crane, à la liquidation, pour l'établissement des salaires et congés payés impayés.

Nom et adresse des Employées

Reports

ARGOUACH Marie - Leurgat - FOUESNANT
BERROU Yvonne - Croix Kerellou - FOUESNANT
BERNARD Jeannine - Croix Kernoach - FOUESNANT
BERTHOLOM Annick - LA FORET FOUESNANT
BEVIN Francine - Pont Profoulou - FOUESNANT
BIHAN Joséphine - Pont Profoulou - FOUESNANT
BOLLORE Marie Thérèse - Au Quinquis - BEG MEIL
BOLLORE Marie - Route de Llanou - FOUESNANT
CARRER Germaine - Pen a len - FOUESNANT
CAROT Joséphine - LA FORET FOUESNANT
CAROT Raymonde - LA FORET FOUESNANT
COSQUER Anne Marie - Bourg de FOUESNANT
COSQUERIE Antoinette - Grande Allée - FOUESNANT
GAUTHIER Joséphine - Saint Anne - FOUESNANT
GOARDET Emma - Grande Allée- Rte de Mousterlin
FOUESNANT
GOARIN Jeanne - Coat Menhir - FOUESNANT
GOARIN Marcelle - Saint Jean - FOUESNANT
GOYAT Germaine - Croix Keberrien - BEG MEIL
GUERNEN Thérèse - Guer Hir - PLEUVEN en FOUESNANT
HEMON Anne Marie - Keroulac - FOUESNANT
JACK Lucie - Kéroulac - FOUESNANT
LABORY Marie - Croissant Try Person - BENODET
KERFRIDEN Christiane - MOUSTERLIN
LAMEZEC Germaine - Malabry - FOUESNANT
LE DOEUFF Yvette - Mestrezec - MOUSTERLIN
LE FUR Simone - Trégoue Vian - FOUESNANT
LE GOFF Jeanine - Grande Allée - FOUESNANT
LE GOFF Yvonne - Grande Allée - FOUESNANT
LE GRAND Anne Marie - Croix Kéréllou - FOUESNANT
LE PAPE Odette - Croix Keberrien - BEG MEIL

L'HARIDON Jeanine - Mespiolet - FOUESNANT
LOUEDEC Georgette - Grande Allée - FOUESNANT
MADEC Louise - Kérangall - FOUESNANT
MILLOUR Denise - Route de la Forêt - FOUESNANT
NEDELEC Aline - Mespiolet - FOUESNANT
NEDELEC Lucienne - Mespiolet - FOUESNANT MESTREZEC
NEDELEC Yvonne - MOUSTERLIN
NICOT Marianne - MOUSTERLIN - FOUESNANT
PAUBERT Yvette - Pont Prafoulou - FOUESNANT
POULLELAOUEN M. Thérèse - Mestrezec - FOUESNANT
RANNOU Marie - Kerlichic - FOUESNANT
SIMON Denise - LA FORET FOUESNANT
TALBOT Marie Thérèse - Quinquis - BEG MEIL
MALLEJACQ Corentine - Au Bréhoulou - FOUESNANT
RACCON Jeanine - LA FORET FOUESNANT
CUZON Christiane - Grande Allée -FOUESNANT
HAMON BECKER - Bourg de LA FORET FOUESNANT
HAMON HUBERT - Bourg de LA FORET FOUESNANT
QUILLEC Morel - Mestrezec - MOUSTERLIN
PENNEC Marie - Bourg de FOUESNANT
DENIEL Marie - LA FORET FOUESNANT
HERPE Rose Marie - Route Principale - FOUESNANT
CALVEZ Marie - LA FORET FOUESNANT

CONSERVES ALIMENTAIRES

ETABLISSEMENTS LOUIS LE CRANE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 26.940.000 Francs

MARQUES DÉPOSÉES : LA FOUESNANTAISE LA REINE DES POIS

FOUESNANT (FINISTÈRE)

Domiciliation Bancaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE QUIMPER Gare QUIMPER TÉLÉPHONE : 31 C. C. P. Nantes 668.68 R. C. Quimper 54.85

FOUESNANT, le 17 AOUT 1957

Mrs.F. TRELLU & Fils

23,bis,rue du Pichery,

QUIMPER

Messieurs,

EXPEDITION PETITS POIS SCHANG -PONT-CROIX:

Comme suite à notre conversation téléphonique de de jour,nous vous confirmons que par suite d'une erreur de notre magasinier,il n'a été remis au camion de la Maison SCHANG que 20 cartons de 24 4/4 Pois Très-fins Etuvée au lieu de 80.

Nous tenons les 60 cartons manquants à la disposition de la Maison SCHANG,soit qu'elle décide de les prendre à FOUESNANT,soit qu'elle nous demande de les porter jusqu'à QUIMPER à l'heure et place qu'il lui conviendra.

Ci-joint Facture n°6.640 de frs: 679.920,établie pour la totalité de la commande.Ci-joint également bon de livraison n° 674 correspondant aux quantités effectivement enlevées hier.

Veuillez agréer,Messieurs,l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Tous nos contrats sont considérés comme traités à Fouesnant. Toute contestation relative à leur interprétation ou à leur exécution sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Quimper. Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Les réclamations ne peuvent en aucun cas être opposées que si elle sont été régulièrement enregistrées par écrit par notre Siège Social. Toutes nos marchandises sont vendues, prises et payées dans nos établissements et exemptes aux risques et périls de l'acheteur. Les Agents ne sont pas habilités à modifier des tarifs et conditions par la Maison. Nos offres sont sans engagements.

Ne possédant pas d'installations en dehors de Bretagne, nous garantissons l'origine bretonne de toutes nos fabrications.

Ci-contre lettre des établissements Louis Le Crane et 'indication des marques commerciale :

La Fouesnantaise et la Reine des Pois.

Ont également participé à cet article Mme Le Naour, Simone Guilly, Jacques Cotten, Yvon Hémon, Jeanine Stéphan, Mme Bernard.

Gilbert Lennon

Heurs et malheurs de l'école publique aux iles de Glénan – 1883/1923

1883 – la création d'une école publique provisoire sur l'île de Penfret

L'école est officiellement créée par décret du Conseil Départemental du 17 Février 1883, approuvé le 11 Avril, comme l'indique le courrier des services de la Préfecture à l'Inspecteur d'académie le 16 de ce même mois.
« Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique me fait savoir à la date du 11 de ce mois, qu'il a examiné le projet que je lui ai adressé relativement à la création d'une école provisoire à l'ile Penfret (archipel des Glénan), Commune de Fouesnant. Cette mesure était justifiée par l'importance de la population scolaire et par les services que cette école est appelée à rendre. M. le Ministre a bien voulu approuver la décision prise en faveur du projet par le Conseil Départemental dans sa séance du 17 Février dernier. »

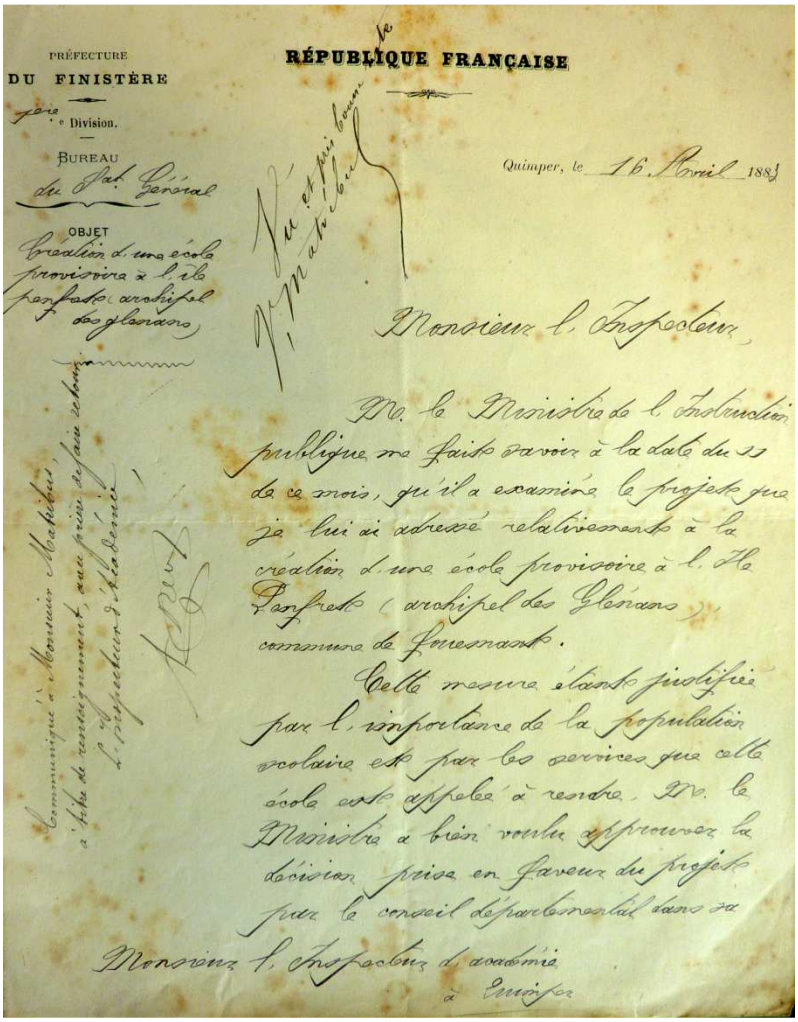
PRÉFECTURE
DU FINISTÈRE
1re Division.
BUREAU
du Sat. Général
OBJET
Création d'une école provisoire à l'île Penfret, archipel des Glénans

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quimper, le 16 Avril 1883

Monsieur l'Inspecteur,

M. le Ministre de l'Instruction publique me fait savoir à la date du 11 de ce mois, qu'il a examiné le projet que je lui ai adressé relativement à la création d'une école provisoire à l'Ile Penfret (archipel des Glénans), commune de Fouesnant.

Cette mesure étant justifiée par l'importance de la population scolaire et par les services que cette école est appelée à rendre, M. le Ministre a bien voulu approuver la décision prise en faveur du projet par le conseil départemental dans sa

Monsieur l'Inspecteur d'académie
à Quimper

Il s'agit donc bien d'un accord pour la création d'une école à caractère provisoire, mais encore faut-il trouver un site où l'installer. C'est ainsi que l'Inspecteur de l'Instruction primaire est amené le 10 Juin à se rendre aux iles Glénan *« à l'effet de rechercher le moyen pratique de pourvoir à l'installation de l'école créée par M. Le Ministre sur l'avis du Conseil Départemental. »*

Son diagnostic sur l'implantation de l'école confirme le site de Penfret, et il propose de faire la classe dans les locaux du phare plutôt que dans ceux du sémaphore. Par contre, pour éviter tout conflit de personnes, il propose de partager le travail d'instituteur entre le gardien du phare et le chef guetteur sémaphoriste. Nous verrons plus tard que ces querelles de personnes, qualifiées ici de rivalité d'émulation, entre gardien de phare et sémaphoriste n'étaient pas vaines !

« La population d'âge scolaire de ce groupe d'iles peut être évaluée à 20 enfants des deux sexes, environ.
L'ile Penfret est bien la plus centrale et la plus accessible mais elle n'offre d'autre ressource pour établir l'école que les locaux du phare. Un logement du gardien, composé d'une petite cour et de quatre appartements bien éclairés et très convenables, se trouve actuellement vacant. Il n'y aurait au Sémaphore qu'un hangar ouvert, dans lequel il serait impossible d'installer l'école.
La rivalité d'émulation que j'ai constatée en présence de M. Le Déhou, délégué contonnal, qui avait bien voulu me faire la gracieuseté de seconder mes efforts dans cette occasion, me porte à croire que le succés de notre entreprise serait compromis si la charge que nous allons créer était confiée à un seul des deux gardiens du phare et du Sémaphore à l'exclusion de l'autre. C'est pourquoi, après entente avec ces deux fonctionnaires qui m'ont paru intelligents et suffisamment instruits, j'ai pensé qu'il convenait de leur partager le travail et les émoluments fixés par M. Le Ministre. La classe serait faite alternativement, un jour par M. Signor, gardien de phare, et un jour par M. Gau, chef guetteur du Sémaphore. Ils recevraient 400 Francs chacun pour rémunération de leur peine.
Quant à la question du local, il convient de prier M. l'Ingénieur en chef du Département de vouloir bien faire mettre à notre disposition, si la chose est possible, le logement de gardien actuellement disponible au phare.
Je vous prie, Monsieur l'Inspecteur, de vouloir bien adresser une demande à ce sujet à M. le Préfet à qui il appartient de négocier cette affaire auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées ou de M. le Ministre des Travaux Publics. »

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, le 30 Juin, interroge l'Inspecteur Général sur la demande qui lui est faite par le *Préfet « en vue d'utiliser pour une école à créer aux Glénan, sous la direction du gardien chef et du chef guetteur de Penfret, le logement du dit gardien de phare, inoccupé en ce moment, ce gardien qui est célibataire habitant le phare lui-même. »*
Il se montre d'accord sur l'opération, à laquelle il sent le Préfet très attaché, et ne présente pas d'objection à ce que le gardien chef Signor accepte l'emploi. Il souligne cependant qu'il est nécessaire que l'Administration des Ponts et Chaussées puisse reprendre le local quand elle jugerait devoir le faire *et « notamment dans le cas où la situation de famille du second gardien ne lui permettrait plus de se contenter du logement du phare. »*
Par ailleurs l'entretien des classes ne saurait être à la charge de son Administration.
Il joint à son courrier les plans du phare de Penfret et en particulier du lieu d'implantation possible de cette école.

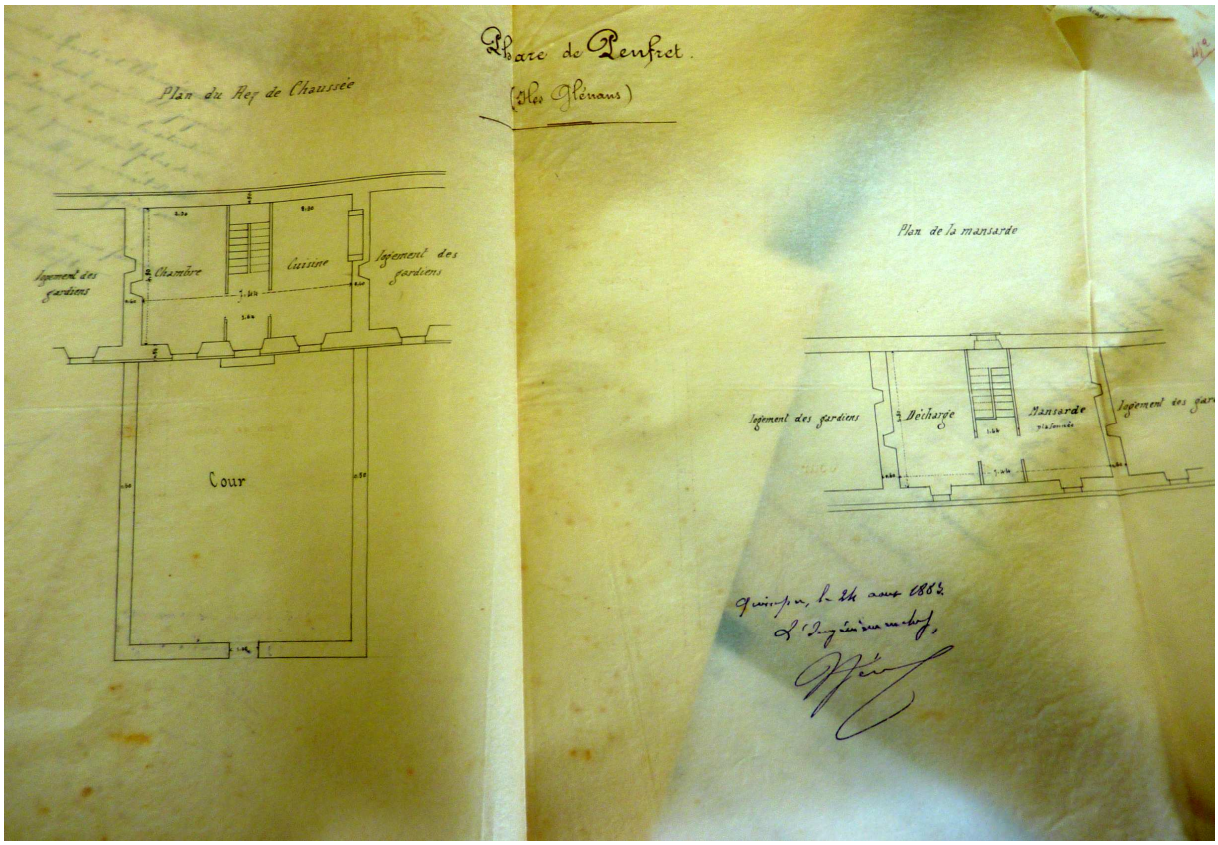

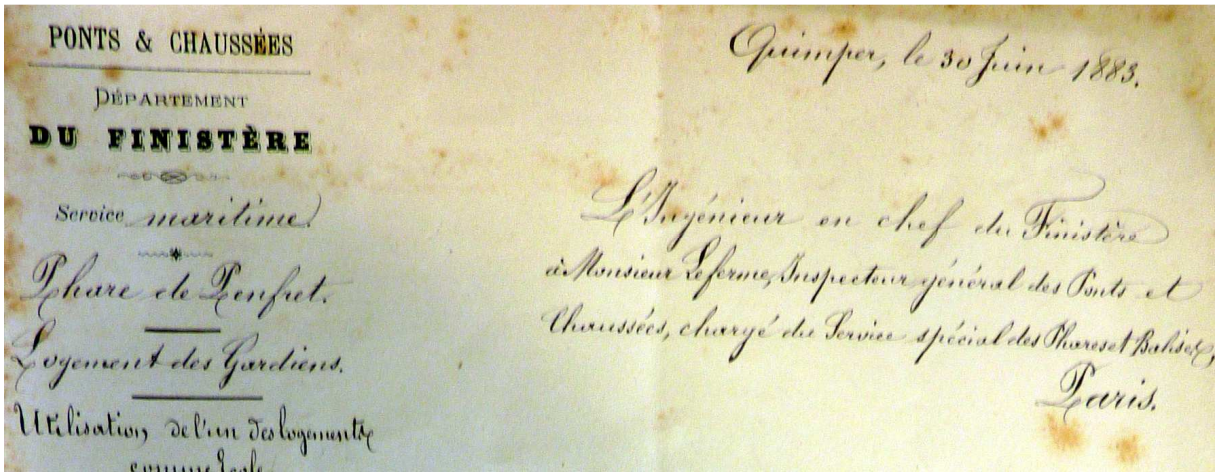
PONTS & CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

Service maritime

Phare de Penfret.

Logement des Gardiens.

Utilisation de l'un des logements comme Ecole

Quimper, le 30 Juin 1883.

L'Ingénieur en chef du Finistère à Monsieur Le Ferme, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, chargé du Service spécial des Phares et Balises,

Paris.

Voici donc portée sur de bons rails avec la bienveillance de tous les services de l'Etat, l'école publique provisoire de Penfret, laquelle devrait répondre aux besoins de la population de l'ensemble des iles de l'archipel. Elle est censée demeurer « provisoire » tant que ne sera pas nommé pour y faire classe un véritable instituteur, en lieu et place du gardien de phare et du guetteur sémaphoriste, eux aussi instituteurs provisoires, tant que leur administration les y autorise. Il subsistera toujours la question de savoir si cette école est une véritable école publique !

Ile de Penfret

Au premier plan (pointe sud de l'ile) le sémaphore et au fond (pointe nord de l'ile) le phare entouré d'un fort, là où est installée l'école dans un logement vacant de gardien de phare.
Le phare , mis en chantier en 1837, a été allumé le 1er Octobre 1838.

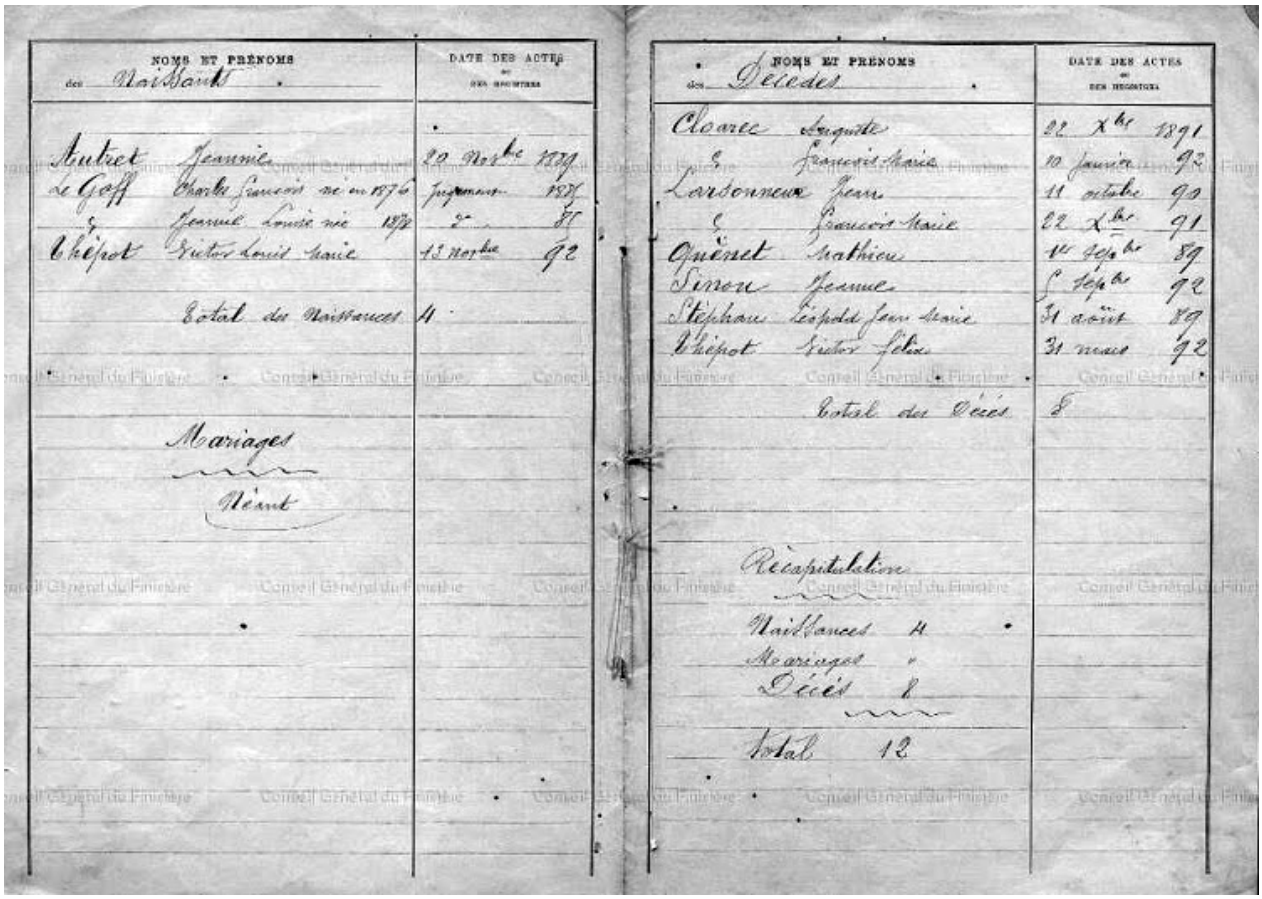

NOMS ET PRÉNOMS des Naissants	DATE DES ACTES ou DES RECEPTIONS
Autret Jeannie	20 Novbre 1889
de Goff Charles François né en 1876	jugement 1891
" Jeannie Louise née 1892	" 91
Chépot Victor Louis Marie	13 Novbre 92
Total des Naissances 4	
Mariages	
Néant	

NOMS ET PRÉNOMS des Décédés	DATE DES ACTES ou DES RECEPTIONS
Cloarec Augustin	22 Xbre 1891
" François Marie	10 Janvier 92
Larsonneur Jean	11 octobre 90
" François Marie	22 Xbre 91
Quéinet Mathieu	11 Novbre 89
Simon Jeanne	5 Sepbre 92
Stéphan Léopold Jean Marie	31 août 89
Chépot Victor Félix	31 mars 92
Total des Décès 8	
Récapitulation	
Naissances 4	
Mariages "	
Décès 8	
Total 12	

Registres des naissances, mariages et décès aux Glénan de 1889 à 1902

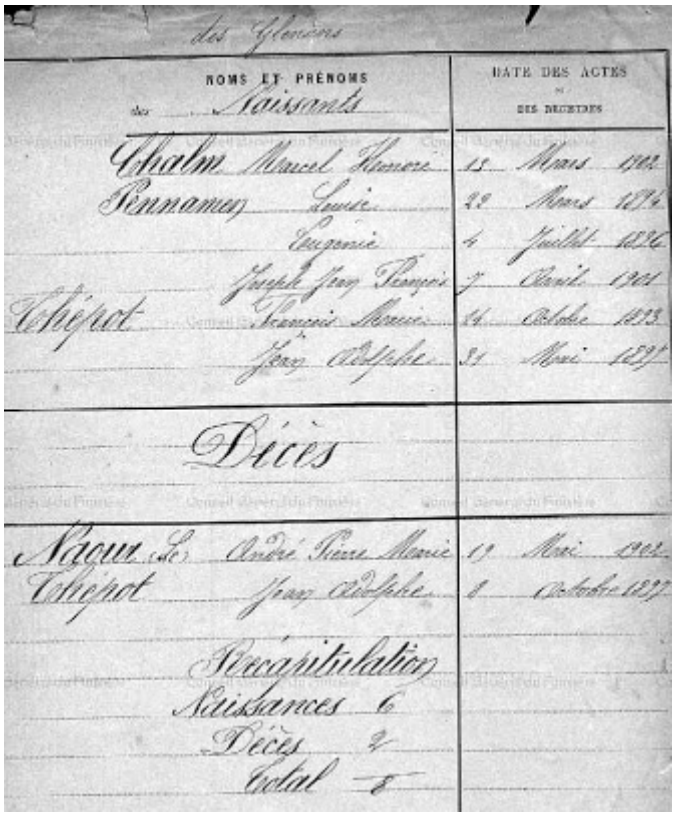

des Glénans

NOMS ET PRÉNOMS des Naissants	DATE DES ACTES ou DES RECEPTIONS
Chalm Marcel Hennore	15 Mars 1902
Pennamen Louis	22 Mars 1874
Eugénie	4 Juillet 1876
Joseph Jean François	7 Avril 1901
Chépot François Marie	14 Octobre 1893
Jean Adolphe	31 Mai 1897
Décès	
Naque Le André Pierre Marie	10 Mai 1902
Chépot Jean Adolphe	1 Octobre 1897
Récapitulation	
Naissances 6	
Décès 2	
Total 8	

1- Les îles de Glénan sauf les moutons (plus au nord). ***2- le phare de Penfret***

Rapide survol des Glénan en cette fin du 19ème siècle

(source : « le cercle de mer » histoire des îles de Glénan – Michel Guéguen et Louis pierre Le Maître – 1981)

Les activités

Les îles de Glénan sont depuis le mois de juillet 1868, la propriété d'Hyppolyte de Pascal, famille installée au Château de la Villeneuve, sur la commune de Plomeur. Son père Joseph est conseiller général du canton et maire de la commune. Les îles ont été acquises pour la somme de 55.000 Francs auprès de Marie-clotilde Eudes de la Cocardière, veuve d'un négociant parisien, lequel avait acquis l'archipel en 1855 auprès de la famille de Kergos. Fortuné Halna du Fretay, établi au Château de l'île Chevalier, sur la rivière de Pont-l'abbé, vient, quant à lui d'obtenir une concession sur le domaine maritime sur l'île Saint Nicolas et y construit un vivier pour la conservation des crustacés qui sera mis en service en 1871. Les affaires sont florissantes et Halna du Fretay devient en 1872 locataire de l'ensemble des îles auprès de de Pascal. (ce dernier lui en a proposé l'achat pour 100.000 Francs, mais il a préféré la location avec clause de priorité d'achat). Après une tentative pour faire de l'étang de l'île du Loch un nouveau vivier, Halna du Fretay y installe un four pour bruler le varech ramassé sur les îles, mais cette activité concurrencée par l'importation d'iode en provenance du Chili, va le contraindre à fermer les portes de son usine et en 1882 il abandonne les Glénan, laissant à l'Etat son vivier de Saint Nicolas, puisque construit sur le domaine maritime.

La paroisse

En 1868, Félix du Marhallac'h devenu prêtre sur le tard (il entre au séminaire à 44 ans), a fait construire une chapelle sur l'île du Loch et quitte, en été et quand le temps le permet, son Château du Pérennou sur les bords de l'Odet pour y célébrer l'office. Le 8 Mai 1871, les Glénan sont érigées en paroisse et le siège fixé à Penfret. Le décret reconnaissant « l'église des Glénan » sera signé en Septembre et le 1er Février sera même installé un conseil de fabrique, composé de 3 membres : Fortuné du Fretay, directeur des pêcheries, François Roulland, fermier sur l'île du Loch et Cardiner gardien du Fort Cigogne. L'abbé du Marhallac'h devenu vicaire général à Quimper, lui succède aux Glénan l'abbé Yves Le Guen en provenance de Beuzec Cap Sizun. Il y restera 3 ans et sera remplacé en 1876 par Pierre Messager, vicaire à Scaer, puis ce sera en 1879 Jean-noël Thymeur, natif de Sein et vicaire à Ouessant, un spécialiste des îles en quelque sorte ! Ce sera le dernier recteur des Glénan puisqu'en 1883 il fera un dernier voyage au Loch, à « Notre dame des îles » avant de prendre son ministère sur l'île de Molène. En 1892, la paroisse « notre dame des îles » disparaitra purement et simplement de la carte du diocèse.

La mairie

Dès 1873, Halna du Fretay réclamait un poste d'adjoint spécial pour les Glénan. Le 31 juillet 1874, Jean Larsonneur, fermier de l'île du Loch est nommé adjoint spécial des Glénan, par décret du maréchal de Mac Mahon et le restera jusqu'à sa mort en 1894. Lui succèdera François Thépot, chef guetteur sur Penfret puis à partir de 1897 jusques la suppression du titre d'adjoint spécial des Glénan en 1907, Jean-marie Larsonneur, fermier sur l'île de Drenec.

La population

En 1891, l'archipel des Glénan, en population permanente, abrite 85 personnes dont 39 enfants, ce qui est considérable. Ce chiffre sera le maximum atteint sur les îles (Saint-Nicolas, Drénec, Le Loc'h, Penfret, Cigogne, et Les Moutons). A la fois marins et paysans puisque on dénombre au total 4 fermes sur les îles de Saint-Nicolas, Drénec, Le Loc'h et Penfret, ces habitants, vivent à la dure. Les gardiens de phare et les sémaphoristes sont eux établis essentiellement sur Penfret, l'île des Moutons n'ayant qu'un gardien de phare.

1883- 1921 : Gardiens de phare, Sémaphoristes, et instituteurs

Cette école, somme toute un peu spéciale, pose rapidement des problèmes à l'Inspection académique, et en particulier du fait de ses gardiens de phare - instituteurs. Est-ce vraiment une école publique dans toute l'acception du terme ?

Dans un courrier du 28 Décembre 1889, le Préfet tente de répondre aux interrogations de son Administration.

« Vous m'avez prié de consulter M. le Ministre de l'Instruction Publique sur la question de savoir si l'école des Glénan créée par délibération du Conseil Départemental en date du 17 Février 1883, approuvée le 11 Avril suivant, peut être assimilée à une véritable école publique, les deux maîtres qui la dirigent actuellement, ne pouvant aux termes de la loi du 19 Juillet 1889 être compris dans le classement général du personnel de l'enseignement primaire du Finistère.

Par dépêche du 26 Décembre courant, Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique m'a informé que l'utilité de cette école ayant eté reconnue, elle a dès lors le caractère d'école publique, son organisation seule, au point de vue du personnel n'a été jusqu'ici provisoire. Il y aurait lieu d'en confier la direction à un maître remplissant les conditions prescrites par la loi. L'instituteur pourrait être alors classé et son traitement acquitté sur les fonds de l'Etat, conformément aux prescriptions de la loi du 19 Juillet 1889.

Je vous prie de me faire des propositions en conséquence. Veuillez également me faire parvenir d'urgence et séparément un rapport motivé et détaillé sur les locaux scolaires de l'ile Penfret. »

Je n'ai pas eu en ma possession la réponse de l'Inspecteur d'académie sur les questions du Préfet, mais il est un fait que l'école publique des Glénan a poursuivi son activité sous la même forme durant les années suivantes, puisqu'en 1903, il est encore question d'une école mixte sur l'ile, utilisant les compétences d'un véritable instituteur, demandée par une pétition des habitants. L'inspecteur primaire de Quimper se fait le relai de la demande auprès de l'Inspecteur d'académie, en ces termes :

« *Jusqu'ici les enfants des iles Glénan ne reçoivent qu'une instruction fort rudimentaire. L'école installée à l'ile Penfret est tenue par les gardiens de phare qui n'ont ni le temps ni l'instruction nécessaire pour instruire convenablement les enfants.Il est bien certain qu'une école régulièrement créée, confiée à un instituteur instruit, rendrait de grands services à la population pauvre mais vaillante des iles Glénan. Le nombre des élèves en âge de la fréquenter est assez élevé pour justifier les dépenses que cette création entrainerait. Il y aurait en effet dans les iles Saint Nicolas, Penfret, Le Loch, Drennec et les Moutons, 12*

garçons et 21 filles de 5 à 13 ans, dont 9 garçons et 10 filles pour la seule ile de Penfret. Il est probable qu'il faudrait, en cas de création d'une école, construire une maison d'école car le local actuel ne saurait servir.
Les iles Glénan, dépendant de la Commune de Fouesnant, il conviendrait donc de consulter le Conseil Municipal sur la question de création d'une école pour ces iles. Il me semblerait équitable, en cas de construction, de ne point demander le concours financier de la Commune de Fouesnant et de faire supporter la dépense par le Département et par l'Etat, comme il a été fait pour l'ile de Sein, alors que cette Commune n'avait pas de budget. »

En 1903, si l'on fait confiance à l'Inspecteur primaire, il y aurait donc au total 33 élèves potentiels sur les iles. Cependant, son courrier n'eut à priori pas la suite escomptée en matière de création d'une véritable école, et sans doute heureusement pour les finances du Département et de l'Etat, car quelques années plus tard, en Novembre 1909, l'inspecteur primaire écrivait de nouveau à l'Inspecteur d'académie : *« il est fort probable qu'il n'y ait pas 7 élèves à l'école de Penfret .»*
Il pointe comme cause de cette désaffection le caractère très particulier de cette école. *« Elle doit être tenue par les gardiens du phare pour la nomination desquels l'Administration académique n'est pas consultée. L'indemnité accordée à ces gardiens provient, je crois, d'un leg fait à une personne morale, Commune ou Département, pour cet objet. On ne peut donc pas faire de cette somme un autre usage que celui indiqué par le testataire. Il serait peut-être bon cependant, de ne point payer cette indemnité s'il n'y a pas d'élèves à l'école. Ne pourrait-on pas charger le conducteur des Ponts et Chaussées qui a Penfret dans son service de nous renseigner à ce sujet ?…Je ne me sens nulle envie d'aller aux Glénan en hiver, dans un mauvais bateau pour un objet aussi mince. »*
L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées se trouve donc requis pour fournir par ses services ce renseignement.
Le conducteur subdivisionnaire rend son rapport le 27 Novembre. *« Nous nous sommes rendus le 20 courant à Penfret et avons recueilli les renseignements suivants : il n'y a à ce moment que 4 enfants à Penfret, susceptibles de suivre les cours de l'école, les 3 enfants du gardien Le Goff et le fils du fermier de l'ile. Ce dernier nous a dit que son fils suivait l'école. Le jour où nous sommes allés à Penfret, l'école n'était pas ouverte, mais ce jour étant jour de ravitaillement pour les iles, tout le monde, guetteurs, gardiens de phare, et fermier, se rend à l'arrivée du bateau. Les jours de ravitaillement sont les 1er, 10 et 20 de chaque mois. Aux dires des gens de Penfret, il y a eu jusqu'à 13 à 14 enfants à l'école. Au Sémaphore il n'y a pas d'enfants en ce moment, mais le second guetteur qui n'y est qu'à titre provisoire, pourrait être remplacé par un autre qui en aurait. D'autre part, les iles des Glénan sont en vente et le fermier Le Moigne peut être remplacé par une famille qui garderait ses enfants dans l'ile. Les enfants de l'ile Penfret, seuls, suivent les cours de l'école. Les autres iles sont bien trop éloignées pour qu'on puisse envoyer les enfants à l'école. Les enfants des iles qui vont à l'école sur le Continent, sont les suivants :*

1 à M. Le Goff, gardien de phare
2 à M. Quintric gardien de phare
3 à M. Le Moigne fermier sur Penfret

3 à M. Bargain débitant
1 à M. Trébern fermier sur Saint Nicolas

2 à M. Quéméré gardien de phare à l'ile aux moutons
Au total 12 enfants.»

Ces informations sont transmises au Préfet à l'effet de prononcer le maintien ou la suppression de l'indemnité accordée aux gardiens de phare et aux guetteurs chargés d'assurer l'école dans ces iles. Derrière l'opportunité ou non d'avoir une école sur les iles des Glénan, se cache en fait la réalité d'un salaire complémentaire, certainement intéressant, pour les fonctionnaires du phare et du sémaphore, et les jalousies liées à ce revenu, ainsi que le montrent les échanges ci-dessous.

1909 : Du rififi sur les îles

Pétition adressée par les habitants de Penfret

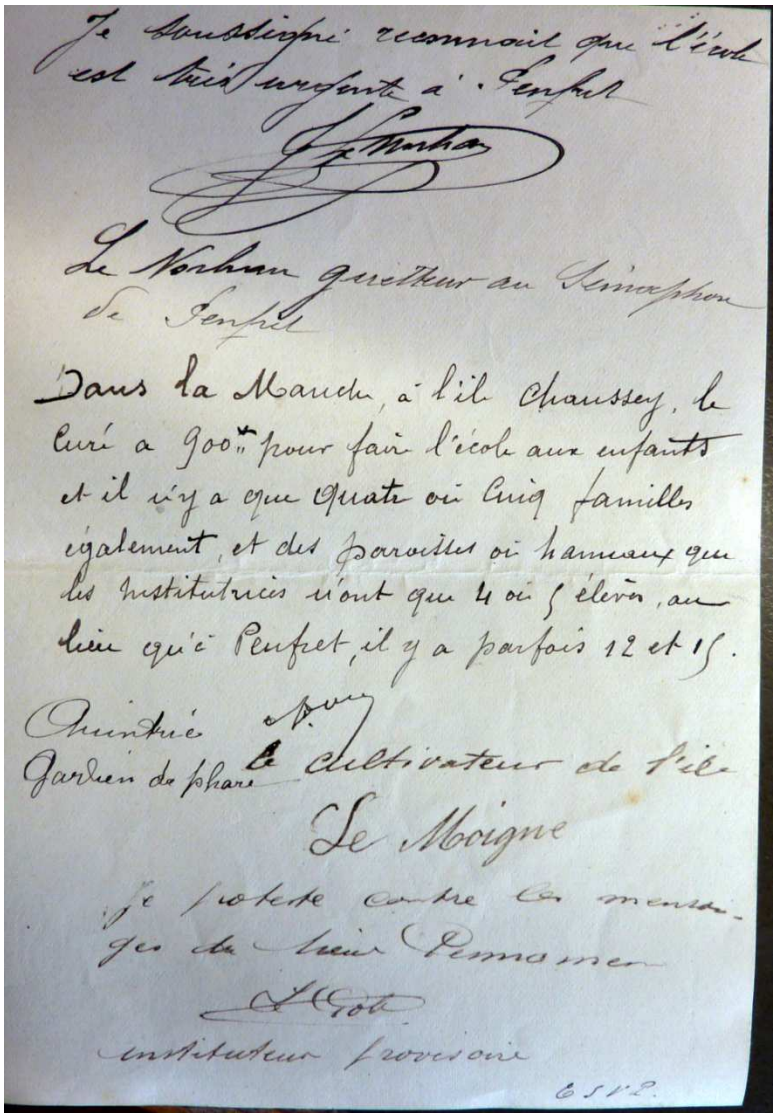
Je soussigné reconnait que l'école est très urgente à Penfret

Le Norhan guetteur au Sémaphore de Penfret

Dans la Manche, à l'île Chausey, le curé a 900f pour faire l'école aux enfants et il n'y a que quatre ou cinq familles également, et des pauvres ou hameaux que les institutrices n'ont que 4 ou 5 élèves, au lieu qu'à Penfret, il y a parfois 12 et 15.

Quintric
Gardien de phare

Le cultivateur de l'île
Le Moigne

Je proteste contre les mensonges de Monsieur Pennamen
Le Goff
instituteur provisoire

Entre temps, en effet, à savoir le 22 Septembre, le chef guetteur de Penfret, M. Douenne, s'était ému auprès de l'Inspecteur d'académie *« apprenant qu'un cultivateur M. Pennamen voulait supprimer l'école de Penfret et partager cette somme* (l'indemnité allouée aux instituteurs ou l'argent du legs qui aurait été fait pour l'école ?) *entre toutes les familles ayant des enfants. »*
Le fonctionnaire dresse un noir tableau (et réaliste ?) des conséquences de la suppression de l'école : *« les enfants resteraient sans instruction, et le budget serait bouclé en buvant quelques bouteilles d'eau …de vie en plus. »*

Je suppose qu'en fait le courrier de l'inspecteur primaire de Novembre, pour vérifier la présence effective d'élèves est la conséquence de cette polémique avec M. Pennamen.
Guillaume Pennamen capiste de Cléden Cap Sizun est à cette époque le fermier de l'île du Loc'h. Il est marié à Marie Larsonneur, fille de Jean, fermier au Loc 'h de 1873 à 1890. C'est une forte personnalité puisque l'on désigne Le Loc'h, à cette époque, sous le nom d'île Pennamen !

Aujourd'hui, le conflit d'intérêt serait bel et bien constitué dans cette pétition ! En effet, tous les signataires ou presque, si l'on excepte Le Moigne le fermier de l'ile Penfret, sont concernés financièrement par la fermeture de l'école, puisqu'il s'agit du guetteur, des gardiens de phare dont l'un signe même « instituteur provisoire. »

Pour conforter leurs dires, ils citent le curé de l'ile Chausey en Manche, près de Granville, qui touche 900 francs pour faire l'école à quelques familles, et même les institutrices qui n'ont parfois que 4 ou 5 élèves, alors que selon eux à Penfret, il y a parfois 12 et 15 élèves.

Je retranscris le courrier intégralement car il est significatif des relations entre les personnes et aussi de l'époque (loi de 1905).
« Non Monsieur l'Inspecteur, vous ne pouvez oublier qu'il y a continuellement 5 familles à Penfret, ayant presque toujours beaucoup d'enfants. Moi je n'ai qu'une fille qui se trouve à l'école Normale de Vannes où elle a été reçue première sur 99 postulantes. J'ai droit à ma retraite et je ne pourrai plus faire bien des années dans les guetteurs, mais que dirait mon remplaçant ou suivant, peut-être avec 7 ou 8 enfants, car ce nombre est souvent dépassé dans les familles de guetteurs et gardiens de phare. Comment voulez-vous, avec la maigre solde que nous avons, que nous puissions mettre des enfants au Continent en pension. Cela ne se peut que dans le cas d'avoir du bien de famille.
Je dois vous dire également que la lettre de M. Pennamen ne contient que des mensonges. Car il y a des enfants de 5 à 6 ans à l'école qui lui apprendrait à lire et écrire, car il ne sait lui-même et depuis 10 ans il cherche à faire disparaitre ce supplément (leur rétribution annuelle pour faire la classe*) par jalousie des employés* (ces deux derniers termes soulignés !).
M. Pennamen dit que la classe est mal faite et qu'il n'y a pas de bancs. Je l'invite à venir passer une journée avec nous et alors il verra qu'il y a des bancs et que nous sommes assez capables de montrer aux enfants tout au moins les premières notions. Ce n'est pas au moment où la République fait tout son possible pour instruire ses enfants par tous les moyens qu'il faut mettre les cinq familles dans le cas de ne pouvoir donner aucune instruction à leurs enfants. Au nom de la civilisation et du progrès, je vous adjure, monsieur l'Inspecteur de ne pas suivre les conseils de Monsieur Penamen. L'école existe. Et bien ne marchons pas en arrière car nous enseignons aux enfants à aimer la France et la République. »
En complément de la pétition signée, il poursuit : *« Comme vous voyez, Monsieur l'Inspecteur, les 5 familles protestent contre la lettre de M. Pennamen qui cherche à faire du mal à tout à tout le monde. Ce n'est pas lui pourtant qui peut instruire les enfants, vu qu'il ne sait pas lire ni écrire. Il fait dire des mensonges pour que sa réclamation ait plus de poids. Mais sommes décidés à aller plus loin s'il le faut et à poursuivre M. Pennamen. Je vous prie donc, Monsieur l'Inspecteur de nous mettre au courant avant de décider quoique ce soit car les cinq familles de l'ile de Penfret ne peuvent rester sans école. Pennamen est riche mais les employés sont pauvres et sont forcés de se contenter de l'école de l'ile pour leurs enfants. »*

Il faut croire que le rapport sur les effectifs transmis au Préfet a été positif car l'école continue sur l'ile de Penfret et en Janvier 1910, Monsieur Douenne, chef guetteur est autorisé par l'Amiral, Commandant en chef, Préfet maritime à Brest, à remplir les fonctions d'instituteur à l'ile de Penfret, sous la réserve que cette autorisation lui serait retirée dans le cas où son service en souffrirait. L'Inspecteur d'académie lui confirme sa nomination dans les fonctions d'Instituteur à l'ile de Penfret, au traitement annuel de 400 francs, à compter de la date où il a été installé comme chef guetteur. M. Douenne lui répond le 22 Janvier *« j'ai remplacé le chef guetteur Furic le 20 Août, mais il a payé la différence du 20 au 30 ; j'ai donc commencé à la date du 1er Septembre 1909, ce qui va me faire 3 mois sans paiement le 1er Février, soit 99,99 francs. »*

Le 15 Avril 1910, M. Pennamen rédige un nouveau courrier (comme quoi il sait au moins écrire, contrairement à ce qu'insinuait le chef guetteur Douenne dans sa lettre du 22 Septembre précédent ; par contre pour l'orthographe effectivement il reste des progrès à réaliser).

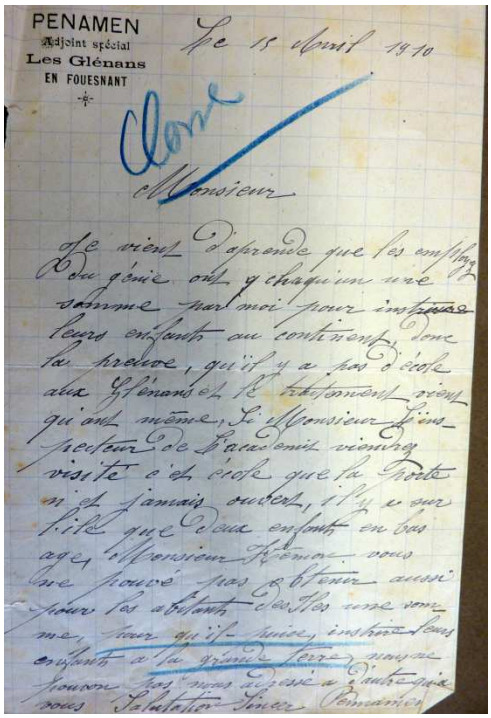
PENAMEN
Adjoint spécial
Les Glénans
EN FOUESNANT

Le 15 Avril 1910

Clos

Monsieur

Je viens d'apprendre que les employés du génie ont chacun une somme par moi (sic) pour instruire leurs enfants au continent, donc la preuve, qu'il y a pas d'école aux Glénans et le traitement vient qu'ant même, Si Monsieur l'inspecteur de l'académie viendrez visité c'et école (sic), que la porte n'et jamais ouvert (sic) ;il y a sur l'ile que deux enfants en bas âge ; M. ? vous ne pouvez pas obtenir aussi pour les abitants (sic) des iles une somme pour qu'il puisse (sic) instruire leurs enfants à la grande terre ; nous ne pouvon (sic) pas nous adressé (sic) à d'autres qu'à vous.

Salutation Sincer Pennamen

« Je viens d'apprendre que les employés du Génie ont chacun une somme par moi (sic) pour instruire leurs enfants au Continent, donc la preuve qu'il n'y a pas d'école aux Glénan, et le traitement vient qu'ant (sic) même. Si Monsieur l'Inspecteur de l'académie viendrez visité c'et école (sic), que la porte n'et jamais ouvert (sic) ;il y a sur l'ile que deux enfants en bas âge ; M. ? vous ne pouvez pas obtenir aussi pour les abitants (sic) des iles une somme pour qu'il puisse (sic) instruire leurs enfants à la grande terre ; nous ne pouvon (sic) pas nous adressé (sic) à d'autres qu'à vous. »

Ce courrier n'aura pas d'effet, à priori, puisque les échanges entre les guetteurs et gardiens de phare avec l'Inspecteur d'académie vont se poursuivre encore plusieurs années.

L'en-tête du courrier indique Penamen –adjoint spécial- Les Glénans en Fouesnant. Je n'ai pas vérifié à quel titre et comment il avait encore le titre d'adjoint spécial, titre qui a normalement disparu depuis 1907.

Courrier adressé le 15 Avril 2010 par M. Pennamen . est-ce un second courrier après celui dont fait état M. Douenne dans son courrier et pétition du 22 Septembre 1909, ou est-ce un nouveau courrier, le premier n'ayant pas eu l'effet escompté ?

1911- 1921 : Des postes recherchés…

En Novembre 1911, M. Le Roux, chef guetteur à Penfret, en remplacement de M. Douenne qui est parti en retraite, sollicite les fonctions d'Instituteur auprès du Préfet, rappelant que M. Douenne avait été, par décision du 17 Janvier 1910, autorisé par M. l'amiral commandant en chef, Préfet maritime à Brest, à remplir les fonctions d'instituteur à l'ile Penfret, de concert avec le maitre du phare. L'inspecteur d'académie, par courrier du 5 Décembre, après avoir eu l'accord du Préfet maritime de Brest, le nomme instituteur intérimaire.

Cependant, dès le début de l'année suivante, on semble s'émouvoir encore en haut lieu des effectifs de cette école. Daté du 16 Février 1912, un courrier du Ministre de l'Instruction Publique et des beaux-arts, signé du Directeur de l'enseignement primaire, à l'inspecteur d'académie du Finistère lui demande un rapport circonstancié.

« D'après les états de statistique de l'année 1910-1911, l'école de l'ile de Penfret aurait été fréquentée pendant ladite année scolaire par 3 élèves (deux garçons et une fille). Peut-être même s'agit-il des enfants du gardien de phare chargé de la tenue de cette école ? Vous estimerez comme moi sans doute que le modique sacrifice pécuniaire consenti par l'Etat serait encore trop considérable s'il n'avait d'autre résultat que celui qui est signalé ci-dessus. Aussi je vous prie de me faire connaitre si la population scolaire qui peut fréquenter l'école de l'ile de Penfret se réduit aux 3 élèves inscrits ou si on doit au contraire penser que la fréquentation scolaire pourrait s'augmenter par suite de certaines dispositions.

Vous voudrez bien me faire parvenir sous le timbre du 4ème bureau, un rapport détaillé au sujet de la statistique de cette école spéciale. Je désirerais notamment savoir si les élèves inscrits l'an dernier étaient les enfants des gardiens de phare. »

Je n'ai pas connaissance de la réponse, mais il faut croire que tout est en ordre dans cette école spéciale puisque en Mai 1912, je retrouve un courrier émanant du nouveau gardien de phare, M. Louis Riou, proposant ses services comme instituteur et indiquant même qu'il pourrait se passer du concours de M. Le Roux le chef guetteur. Comme quoi les rapports entre les gardiens de phare et les guetteurs du Sémaphore ne sont pas au beau fixe.
« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remplacé M. Le Goff au phare de Penfret le 1er Avril dernier. J'ai continué, comme lui, à faire la classe aux petits enfants. J'ai actuellement 3 enfants âgés de 6 à 10 ans, et une fille de 14 ans qui a été à l'école supérieure à Quimperlé. Avec elle, je pourrai m'occuper de la classe, sans le secours de M. Le Roux, chef guetteur. La classe se fait actuellement dans une maison de gardien de phare…J'ai aussi avec moi mon père qui a fait la classe dans son temps et qui pourrait m'aider que si M. L'Inspecteur veut bien me donner la charge d'instruction sur l'ile de Penfret.
PS : j'aurais besoin de papier, plume, encre, craie, crayon, etc. »
Et comme il est toujours, au fond, question d'argent, Louis Riou indique qu'il a reçu le mandat au nom de son prédécesseur M. Le Goff qui est parti depuis le 1er Avril, et qu'il voudrait savoir ce qu'il doit faire de ce mandat qui n'est pas à son nom. L'inspecteur lui répond qu'il n'était pas renseigné au sujet du changement de M. Le Goff, et qu'il faut lui retourner le mandat du mois d'Avril. Par ailleurs, il ne pourra lui laisser assurer seul le service de l'enseignement sur l'ile que si M. Le Roux renonce volontairement aux fonctions qui lui ont été confiées.
Comme il est d'usage, L'inspecteur d'Académie demande l'accord de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées pour confier au gardien de phare les fonctions d'instituteur à l'ile de Penfret, de concert avec le chef guetteur, ce qui est accordé. Aussi, le gardien de phare peut- il préciser à l'Inspecteur qu'il a pris ses fonctions de gardien de phare le 1er Avril, *« faisant fonction d'instituteur pour l'enfance »*, et qu'il est d'accord pour travailler avec le chef guetteur. Quant au mandat, il le retourne en précisant néanmoins à l'Inspecteur d'être assez aimable pour le refaire à son nom.
Rien ne vient troubler les jours et le fonctionnement de l'école sur l'ile, pas même les échos de la guerre.
Nous sommes maintenant en 1916, et c'est au tour du chef guetteur Le Roux d'être remplacé, bien qu'il soit déjà parti depuis Juillet 1914 (effet du conflit en Europe ?). Le 14 Mars 1916, son successeur écrit à l'Inspecteur d'académie : *« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis nommé chef guetteur au sémaphore de Penfret et que j'ai rejoint ce dernier poste le Dimanche 12 courant.*
Voici, M. l'Inspecteur, le texte de l'ordre me nommant à cet emploi. Conformément à l'ordre du vice-amiral, commandant en chef, Préfet maritime, en date du 28 Février 1916, le chef guetteur de 2ème classe Cloarec Henri cessera ses services au Sémaphore de Beg-Meil pour les continuer au Sémaphore de Penfret. Ce mouvement comptera du 10 Mars 1916. (signé du Capitaine de frégate, inspecteur des sémaphores, Morel).
En conséquence, je serais désireux comme mes prédécesseurs de continuer alternativement avec le Chef gardien de phare, la classe aux enfants de l'ile, et de reprendre, de ce fait, la place laissée vacante depuis le 1er Juillet 1914 par suite du départ du chef guetteur Le Roux »
Comme on le voit, chaque nouvel arrivant sur l'ile s'empresse de faire valoir son droit à exercer les fonctions d'Instituteur, (gloire du titre ou plus certainement souci financier et comptable ?), et il est fait toujours suite à la demande par le Corps d'origine comme par l'Inspection académique.

Nous sommes maintenant en 1920. La guerre est terminée, mais le poste de gardien de phare ou de guetteur au sémaphore de l'ile de Penfret, fait toujours des envieux, du fait de son complément de salaire lié à la fonction d'instituteur.

C'est ainsi que Quéméré, le gardien de phare de l'ile aux moutons qui a demandé une subvention du Département pour aider à entretenir l'aîné de ses quatre enfants qui est à l'école supérieure de Concarneau et a vu sa demande rejetée, propose au Préfet une solution : *« Depuis des années, il est alloué une somme de 800 à 900 francs par an pour l'école des Glénan. Or cette école n'a jamais existé ou du moins on n'a jamais fait classe. Cet argent est versé entre les chefs gardien de phare et sémaphoriste qui sont en général peu chargés de famille, lorsqu'ils ne sont pas célibataires,* (Monsieur Quéméré est quant à lui à la tête d'une famille de 10 enfants). *Pour ma part, je suis dans l'impossibilité d'envoyer mes enfants à l'école avant 8 ou 9 ans, ce qui les mettrait beaucoup en arrière avec ceux de leur âge, si je ne leur apprenais pas à lire et écrire à la maison, avant d'aller en classe. Il serait donc, tout à fait équitable que la subvention accordée pour l'école des Glénan qui est à Penfret, me soit versée. Quant à prendre l'engagement de rembourser le montant de la bourse ou subvention qu'on pourrait me faire, ma conscience d'honnête homme me recommande de ne pas le faire par crainte de ne pas pouvoir l'exécuter. »*

Il ne sera pas donné de suite positive à la demande de M. Quéméré. L'inspecteur primaire, en Janvier 1921, conseille de laisser les choses en l'état où elles se trouvent, jusqu'à plus ample informé.
« M. Quéméré demande à M. le Préfet l'attribution en sa faveur de la somme de 800 francs servie au chef gardien de phare et au chef guetteur de l'ile Penfret pour instruire les enfants de cette ile. Il prétexte qu'on n'a jamais fait classe à l'ile Penfret, alors que lui-même est l'unique instituteur de ses quatre enfants.
Il m'est impossible à l'heure actuelle de vous renseigner sur l'exactitude des faits rapportés par M. Quéméré. Le voyage à l'ile Penfret est trop long pour que je m'y engage sans que vous m'y invitiez expressément. Mais des renseignements que j'ai demandé aux deux maitres de cette ile, il résulte qu'il y aurait actuellement 7 enfants d'âge scolaire, tous venant régulièrement en classe et tous sauf les deux plus jeunes, sachant lire et écrire et un peu calculer. Le service serait organisé à raison de 6 heures d'enseignement par jour pendant l'été, 5 heures pendant l'hiver alternativement par chacun des deux maitres.
Rien ne me permet de dire que cette organisation soit fictive et que les instituteurs occasionnels n'apurent pas leur service. Il n'y a pas lieu, par conséquent, à mon avis de supprimer la subvention accordée à ces deux maitres. D'autre part, la somme allouée est trop modeste pour qu'on puisse songer à en distraire une partie au profit de M. Quéméré. »

Voilà donc réglée la demande du gardien de phare de l'ile aux moutons, et l'école peut se poursuivre sur l'ile de Penfret. Mais la quiétude sur les iles est de courte durée car c'est à une démission qu'est confrontée l'Inspection académique, moins d'un an plus tard, en Décembre de 1921. Le 1er Décembre, en effet, le gardien de phare de l'ile de Penfret, M. Riou, se démet de ses fonctions d'instituteur intérimaire.

Document indiquant que les gardiens de phare de l'ile de Penfret, chargés de faire classe aux enfants de l'ile, perçoivent une indemnité annuelle de 400 francs.

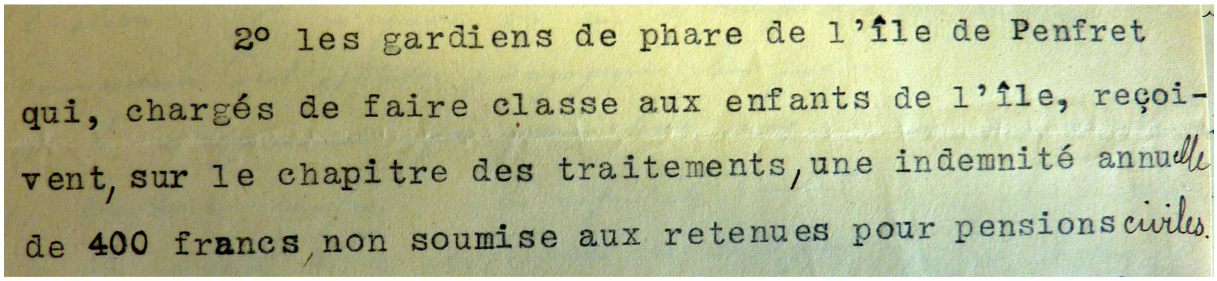
2° les gardiens de phare de l'île de Penfret qui, chargés de faire classe aux enfants de l'île, reçoivent, sur le chapitre des traitements, une indemnité annuelle de 400 francs, non soumise aux retenues pour pensions civiles.

1921- 1923 : Quand gardiens de phare et sémaphoristes s'opposent …

Dans le même temps, M. Joseph Bourhis, chef guetteur au sémaphore de Penfret, faisant fonction d'instituteur intérimaire, demande le transfert de l'école, du phare au sémaphore, et M. Emile Monfort, guetteur sémaphoriste, demande, lui, à être agréé comme instituteur en remplacement du gardien de phare Riou, démissionnaire. En fait, avec le problème (démission du gardien de phare) on apporte la solution !
L'inspecteur primaire propose d'accepter la proposition comme elle est formulée. *« Ces fonctionnaires ayant demandé l'augmentation de leur indemnité, mon prédécesseur s'est rendu en Juillet dernier à l'ile Penfret, aux fins d'enquête, et il a dû vous soumettre ses propositions favorables. Aujourd'hui M. Riou renonce à ses fonctions d'instituteur* (lien avec la demande d'augmentation citée plus haut ?) *et reprend possession de la pièce de son logement qui était transformée en salle de classe.*
Dans ces conditions j'estime qu'il y a lieu d'accepter les propositions, à savoir 1- transférer l'école des bâtiments dépendant du phare aux bâtiments dépendant du sémaphore ; 2- agréer Messieurs Bourhis et Monfort comme instituteurs intérimaires. »

La proposition de l'Inspecteur primaire va être confrontée à quelques difficultés, car le Préfet maritime n'est pas favorable à l'installation de l'école dans les bâtiments du sémaphore.
Et, du coup, le Préfet s'interroge sur le maintien lui-même de l'école, en raison d'un effectif scolaire insuffisant. Mais avant de prendre une décision, considérant qu'il est important que les enfants résidant sur l'ile puissent recevoir ne serait-ce que des rudiments d'instruction, il propose à l'Inspecteur d'académie d'examiner le problème du local scolaire, et indique qu'il n'est pas opposé à ne garder qu'un seul instituteur qui pourrait organiser des cours trois ou quatre fois par semaine.
En Décembre 1922, l'Inspecteur d'académie revient vers le Préfet, sans apporter de solution.
« J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'il ne m'a pas été possible de réorganiser le service scolaire pour les enfants de l'ile de Penfret, pour les raisons suivantes :

1- *Parce que l'un des instructeurs M. Riou est démissionnaire (1er Décembre 1921)*
2- *Parce que M. Monfort qui demandait à le remplacer n'a pas été autorisé à le faire par son Administration (Marine)*
3- *Parce que M. Bourhis qui assurait le service scolaire avec M. Riou, ne peut plus occuper le local scolaire du phare, qui a été repris par M. Riou, à qui il appartenait au moment où celui-ci a donné sa démission, et il ne peut pas ouvrir un nouveau local au Sémaphore, comme il le proposait, parce qu'il a reçu l'interdiction du Préfet Maritime.*

Le Préfet se retrouve donc sans solution. Il faut dire aussi que sur place entre gardien du phare et guetteur du sémaphore, on ne file pas le grand amour !
Quelques mois plus tôt, en effet, le 7 Juillet 1922, l'Inspecteur d'académie était destinataire d'un courrier de Riou, le gardien de phare.
« J'ai l'honneur d'informer l'Inspecteur d'académie que mon collègue Bourhis ne mérite pas son salaire d'instituteur intérimaire, si faible qu'il soit, pour se présenter en classe 3 ou 4 heures par semaine. Depuis un mois, les enfants ne sont pas venus à l'école. Il en est ainsi la plupart du temps. Le guetteur Monfort qui me reprochait de ne pas faire la classe régulièrement, j'ai préféré cesser mes services ; il attendait cela de ma part pour demander ma place et ne pas faire davantage. »
(signé : Riou ex instituteur intérimaire)

Le 18 Novembre, il avait récidivé, de façon encore plus expéditive, ainsi que l'on peut s'en rendre compte sur le document page suivante.

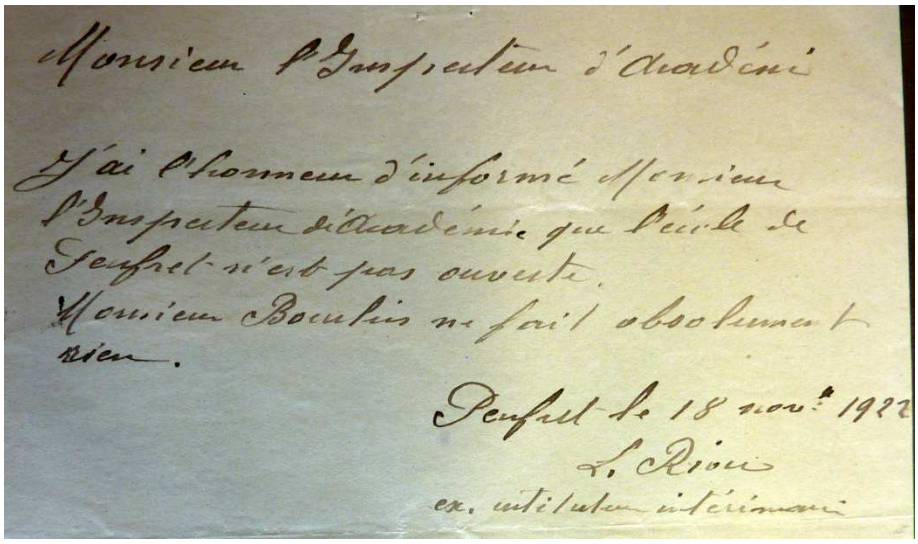

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

J'ai l'honneur d'informé Monsieur l'Inspecteur d'Académie que l'école de Penfret n'est pas ouverte.
Monsieur Bourhis ne fait absolument rien.

Penfret le 18 novbre 1922
L. Rion
ex. instituteur intérimaire

Est-ce la fin de l'école de Penfret, qui serait en quelque sorte sabordée par ses instituteurs eux-mêmes ? Sans aucun doute…. sachant que le vice- Amiral, Préfet maritime y ajoute le coup de grâce en Décembre 1922.
…

1923 ou la fin de l'aventure pour l'école publique des Glénan

Le 28 Décembre 1922, le vice-amiral Fatou adresse un courrier au Préfet du Finistère, pour lui indiquer *« qu'il ne donne pas suite à sa demande, sachant que les deux guetteurs du sémaphore de Penfret sont toute la journée de service, l'un à la veille extérieure, l'autre au télégraphe, qu'ils prennent part tous deux aux signaux et doivent assurer l'entretien du matériel. Si l'un de mes prédécesseurs a autorisé le chef guetteur Bourhis à exercer les fonctions d'instituteur, il ne m'est pas possible de mettre le deuxième guetteur à votre disposition. Ce travail supplémentaire se fait au détriment de la veille du sémaphore et le chef de service des communications de l'arrondissement me fait même envisager le retrait de l'autorisation donnée à Bourhis. D'ailleurs, il ne me parait pas que le nombre des enfants fréquentant l'école (variable de 10 à 0 d'après mes renseignements) nécessite l'intervention de deux instituteurs. En ce qui concerne spécialement Monfort, on ne pourrait faire aucun fond sur un homme qui est sous le coup d'une nouvelle punition et d'un déplacement pour mesure disciplinaire.*
Le local du phare ne dépend pas de la Mairie, mais des Ponts et Chaussées. »

Et voilà l'arrêt de mort de l'école publique des Glénan ;
L'inspecteur d'académie en Janvier 1923, ne peut faire qu'un constat d'impuissance : *« je n'ai qu'un avis à émettre : abandonner l'école de Penfret* »
C'était d'ailleurs dit-il au Préfet, la conclusion de mon rapport du 11 Mai 1922.

Il reste encore quand même pour certains à apurer des comptes financiers ! En Avril 1923 le chef guetteur Joseph Bourhis se plaint auprès de l'Inspecteur de ne pas avoir reçu son traitement d'instituteur intérimaire du mois de Février et de Mars, et demande à être mis rapidement en possession de ces deux mandats !

La réponse est très simple : l'école de l'ile de Penfret ne fonctionne plus faute de local scolaire.

C'est ainsi que durant 40 ans de 1883 à 1923, l'école publique de l'ile de Penfret aura fonctionné, avec des hauts et des bas, grâce à des instituteurs intérimaires, gardiens de phare et guetteurs de sémaphore, dans l'ensemble soucieux, de défendre l'école de la République.

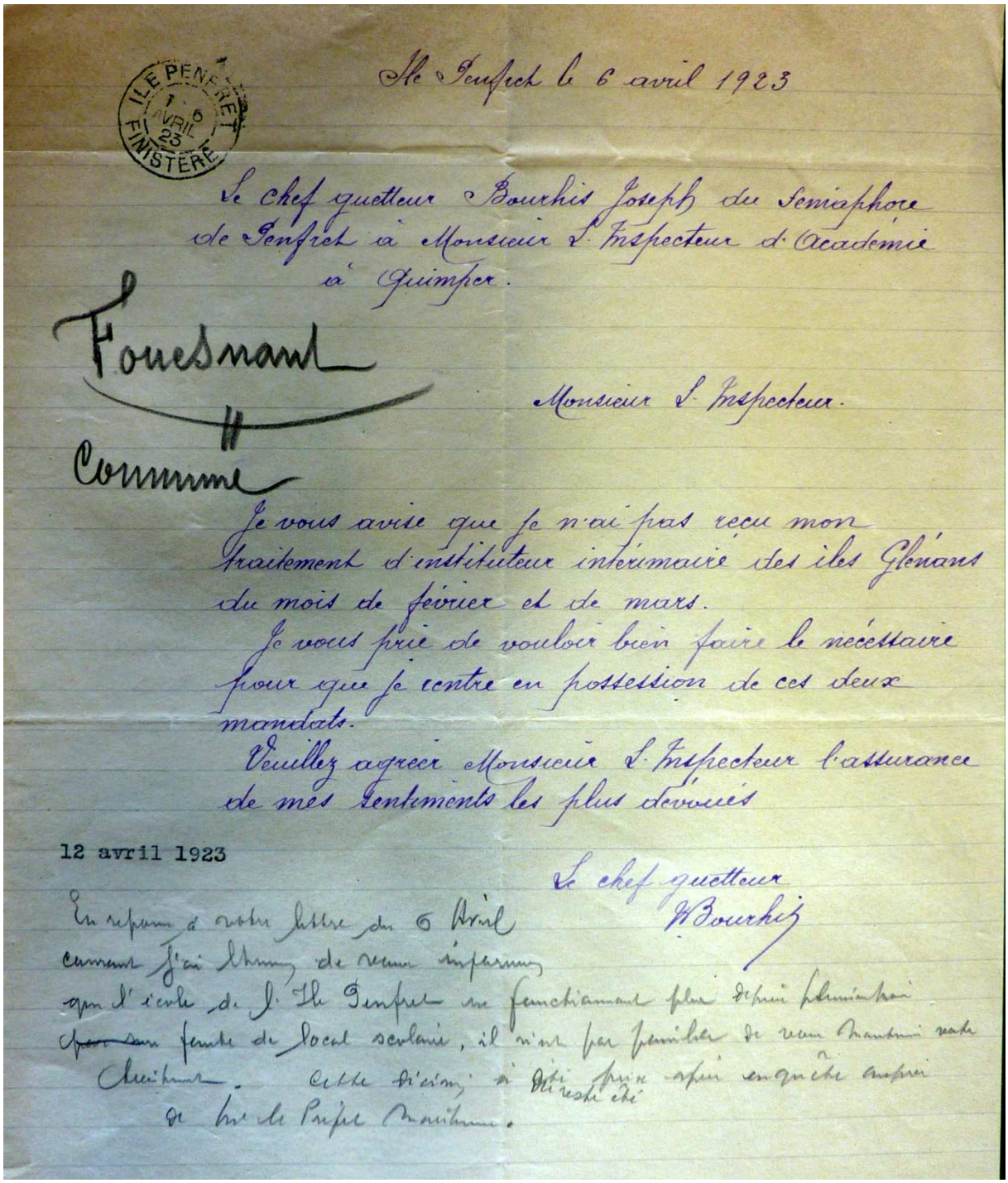

Ile Penfret le 6 avril 1923

ILE PENFRET 16 AVRIL 23 FINISTERE

Le Chef guetteur Bourhis Joseph du Sémaphore de Penfret à Monsieur l'Inspecteur d'Académie à Quimper.

Fouesnant

Commune

Monsieur l'Inspecteur.

Je vous avise que je n'ai pas reçu mon traitement d'instituteur intérimaire des îles Glénans du mois de février et de mars.

Je vous prie de vouloir bien faire le nécessaire pour que je rentre en possession de ces deux mandats.

Veuillez agréer Monsieur l'Inspecteur l'assurance de mes sentiments les plus dévoués

12 avril 1923

Le chef guetteur
J. Bourhis

En réponse à votre lettre du 6 Avril courant j'ai l'honneur de vous informer que l'école de l'Ile Penfret ne fonctionnant plus depuis plusieurs ~~ans~~ faute de local scolaire, il n'est pas possible de vous nommer suite à votre chèque. Cette décision a été prise après enquête auprès de Mr le Préfet Maritime.

(Sources de l'article : Archives départementales du Finistère et « Le Cercle de Mer » de Michel Guéguen et Louis Pierre Le Maître –édition 1981)

L’ ETE 44 A BENODET

Ce journal, tenu de Mai à Noël 44, par madame Joseph Boissel, propriétaire du Grand Hôtel à Bénodet, nous a été transmis par sa petite nièce, Mme Geneviève Manciaux, adhérente à Foën Izella. Y. et L.Nicolas.

« ...Je vous adresse le texte et une photo de Madame Joseph Boissel née Marie Rieux, auteur de ce journal, entourée de deux de ses enfants, Jean, rentré de captivité, et Annie ; photo datant de octobre 1945 (Il manque sur la photo l’autre fille, Germaine). Son Journal, manuscrit, porte sur toute l’année, mais ce sont les seules pages que j’ai transcrites sur mon ordinateur... » G. Manciaux.

***Vendredi 19 mai* :** On a coupé à tous les abonnés le courant électrique. Seuls les occupants peuvent le conserver, dont nos « locataires », et toute maison occupée par eux. *(ndlr- les Allemands occupent le Grand Hôtel ; la famille Boissel est réfugiée à la Villa des Levainville « Caprice »).*
On s'attend au débarquement des Anglo-Américains.

***Samedi 20 mai* :** Germaine revenue vers 20 heures avec Renée Henri. Il y a eu une rafle à Quimper au moment de leur départ.

23 mai : Le bétail à un kilomètre de la mer doit garder la crèche tout le temps.

27 mai : 3 gros coups de canon dans le lointain l'après-midi. Canonnade à l'heure du dîner d'un bateau visant sur la mer. Dans la nuit, vague d'avions anglo-américains.

***31 mai* :** L'électricité est revenue... Chez tante Anne, sa soeur s'affole avec le passage des avions.

***5 juin* :** Les Anglo-américains sont entrés dans Rome.

6 juin : Appris ce matin le débarquement anglo-américain dans le Nord et la Normandie : 4000 bateaux, 11000 avions. Nuit calme.

7 juin : Le bureau de poste est occupé nuit et jour, les fils téléphoniques sont coupés. Nos locataires ont pris l'uniforme des soldats ; ils ont des grenades.

8 juin : Ce matin, bombardement. Il paraît que l'on a arrêté plusieurs notables : Mr Manière, Dr Clouard, Dr Garenne, le préfet, le procureur de la République mais ce dernier s'est échappé. Très beau temps, mais sec. Cette nuit, long bombardement.

9 juin : Pluie ce matin. Six bateaux revenus.

10 juin : Nous sommes isolés. Correspondance seulement avec le Finistère. On ne peut plus téléphoner, même à Quimper.

11 juin : Dimanche de la Fête - Dieu. Temps à ondée. La procession a pu sortir avec les petits anges. Le reposoir était dans la cour de la ferme Bouilloux, arrangé avec beaucoup de goût. Le maître-autel, orné d'anthémis de chez nous, était tout blanc. Deux officiers de marine allemands étaient à la première messe. A Beau Rivage, on a logé des marins rescapés d'un bateau bombardé, qui sont blessés....
Anna nous a offert un pain qu'elle a fait avec de la farine de blé noir.

12 juin : Au courrier, le Progrès. Couvre-feu à 9 heures (21 h), portes et fenêtres closes.

13 juin : Pas de courrier, pas de journaux depuis plusieurs jours.

15 juin : Vers 17 heures, exercices de la D.C.A... C'était énervant.

Vendredi 16 juin : Ce matin, à la messe de 9 heures, 11 petits enfants ont fait leur première communion privée. Germaine avait offert hier soir un bouquet tout blanc. Germaine a pris la route de Quimper avec son vélo, chargé de fleurs commandées. Brume ce matin ; les bateaux s'amusent avec leurs sirènes.

17 juin : Beau temps. Mais toujours au matin vagues d'avions anglo-américains. L'électricité est supprimée parce qu'il n'y a plus d'eau ni de charbon. Germaine est rentrée à 14h30 ; elle avait crevé au Moulin du Pont.

Dimanche 18 juin, deuxième Fête-Dieu ; Germaine s'est bien démenée pour la décoration de la maison et de la route. Reposoir à Hent-Glaz. Au retour, j'ai eu la visite des anges et des petits jésus dans le jardin (*ndlr- jeunes enfants de la procession)*

19 juin : Vagues d'avions anglo-américains. Annie va et vient dans son jardin et cueille les cerises qui disparaîtraient avec les « locataires ».

20 juin : Les hommes désignés gardent tout le jour les fils téléphoniques.

21 juin : Début de soirée avec bombardement puis tonnerre toute la nuit. Rafle aux entrées de Quimper.

22 juin : Font encore la rafle de ceux qui passent en vélo près de la mairie.
Ce matin, bombardement violent et avions. Annie à Gouesnach à pied. Le garde-champêtre a banni que l'on réquisitionnait les vélos jusque demain samedi et qu'il fallait les envoyer à la Kommandantur.

24 juin : Annie a pris à pied le chemin de Quimper. Elle est revenue vers 19 heures, fatiguée naturellement... Cette course était indispensable. Cette nuit, vers 1 heure, vagues très importantes d'avions A-A... Nos locataires ont déplacé la cloche pour la mettre au dessus de la porte d'entrée de l'hôtel.
Sont arrivés à l'hôtel Beau Rivage des marins blessés, rescapés d'un bateau bombardé.

Dimanche 25 juin : Nuit calme. Annie, reposée, s'est occupée du jardin. La couvée n'a donné que la moitié des œufs ; on a trouvé du millet à Quimper.

26 juin : Nuit calme. Passage d'un avion, mais les D.C.A. ont fait beaucoup de bruit avec les tirs. « Ils » ont peint en marron la cloche mise devant l'entrée de l'hôtel.

27 juin **:** Passage d'avions cette nuit. Note de la préfecture pour que nous établissions un compte-courant pour le règlement de la réquisition, celui de Rennes étant bloqué.

29 juin : Passage d'avions la nuit dernière. Avons appris que l'hôtel n'avait plus de baignoire ni de bidet. Ils ont dû être placés à la villa Dauchez, qui sert aux marins.

30 juin : Évènement sensationnel pour les gens : 17 bateaux marchands sont venus mouiller au port. Nuit calme. Annie, occupée ce matin au jardin avec les légumes, est allée ensuite à Gouesnach pour acheter des cerises qui vont bientôt manquer, vu le succès de la vente aux

occupants et aux gens de Quimper. Passage de nombreux avions anglo-américains pour surveiller probablement le port. Des mères viennent chercher leurs enfants à l'école. Annie a vu de Gouesnach un avion, anglais probablement, qui a mitraillé un des bateaux marchands. Il a tué un homme et blessé un autre. Un bateau a aussi été coulé entre Beg-meil et Mousterlin. Affolement au pays. Nuit cependant calme.

1er juillet : Annie s'est rendue ce tantôt à pied malgré la pluie chez Loupp... Germaine est rentrée avec la voiture Bourbigot. Les bateaux repartis. Nuit calme.

Lundi 3 juillet : Annie à Gouesnach pour les cerises. Sur les entrefaites, les locataires voulaient faire une opération sur la pompe du pavillon électrique mais il leur fallait la manivelle. En l'absence d'Annie, on ne leur a pas remis. Germaine, avec le vélo des Soeurs a voulu la rejoindre. Mais Annie avait dû aller à travers champs ; et Germaine, effrayée par le gros chien d'une ferme, est revenue.

4 juillet : Bombardement de Kercreven. Le petit bois en face de la villa Dauchez a reçu deux bombes qui ont provoqué la démolition de la maison Kerbrat. Tante Anne étant absente à ce moment là pour prendre son lait , sa sœur, seule, a eu la force de descendre dans la cave. Annie se préparait à aller à Kercreven. J'étais couchée quand le fracas de ce bombardement m'a épouvantée, la plus forte émotion de ma vie. Un bateau a été coupé en deux, un avion est tombé en flamme du côté de Keranguyon et a mis le feu à une partie de la ferme. Plusieurs Bénodétois bien blessés. C'était affreux. La panique a poussé les habitants de ce coin à le quitter. La soeur de tante Anne n'avait qu'une idée, quitter le pays pour Clohars où, chez les sœurs, elles ont trouvé un abri. Que de tristes événements ! On craint que les avions anglo-américains ne recommencent leur tentative. On est sur le qui-vive. Germaine, ayant trouvé avec Emile l'occasion d'aller à Quimper envoyer des fleurs, a évité cette émotion, mais elle a appris à Quimper la nouvelle. La voiture du garagiste Péron a envoyé vers 6 heures les deux exilées. Annie a pris place pour les aider à s'installer.

5 juillet : grand mouvement de troupes ...

6 juillet : Passages d'avions cette nuit ... Les bateaux sont tous partis au contentement de tout le monde. Les locataires ont exigé de faire marcher la pompe à bras avec la poignée. Demain vendredi, enterrement d'une fille, bonne à Keranguyon, qui a été mortellement blessée avec l'avion tombé près de la ferme. (ndlr - *se reporter à l'article de René Bleuzen dans le « Spécial Benodet »).* Le quartier de Kercreven s'est en partie vidé. Reçu une bonne lettre de Jean.

7 juillet : Beaucoup de monde à l'enterrement de la jeune fille Laurent victime du bombardement. Germaine avait fait une belle croix de roses. Les jeunes filles ont chanté. Au cimetière avaient été enterrés hier les deux aviateurs. D'énormes couronnes tricolores ornent leurs tombes. Passage d'avions cette nuit.
Annie a trouvé l'occasion de Kerniliz, venu en char à banc avec sa femme, pour aller chercher son beurre.

8 juillet : Plus de bateaux qui restent à Loctudy.
Les locataires ont installé sur la terrasse un énorme extincteur et creusent dessous les terrasses.

Dimanche 9 juillet : Nuit calme. Tempête ce matin. Bateaux revenus, entre autres un chaland chargé de bidons d'essence. Annie arrange l'argenterie en cas d'évacuation... Les bobards s'étaient répandus que les tombes des aviateurs étaient gardées et défleuries, ce n'est pas vrai ; mais ce qui a déplu aux occupants, c'est le ruban tricolore sur lequel est inscrit « mort pour la patrie ».

M. Louarn, architecte de la ville de Quimper doit venir aujourd'hui pour les villas démolies des suites du dernier bombardement. Annie sera obligée de s'occuper de la villa Ker Annick.

11 juillet : Les bateaux sont tous partis ce matin. Mr Louarn a vu Annie à propos de Ker Annick : quand on fera les réparations, présenter les factures à la mairie. Des terroristes ou occupants se sont emparés de la poste de Quimper samedi dernier. Annie avait justement mis les lettres écrites à Jean et Margot.

12 juillet : Le journal *La Dépêche* spécifie pour les habitants des avis très sévères qu'il va falloir observer.

13 juillet : Reçu lettre de Margot datée du 6 juin. .... Mlles Jachier et Capron sont passées pour le livret du prisonnier. J'ai donné 100F. En souvenir de Jean.

14 juillet : Triste fête nationale. Mr Seewald est venu se rendre compte de la cave, qui est bien. Nuit calme.

15 juillet : Germaine a posé sur la porte la liste exigée par les occupants, indiquant dans chaque maison le nombre d'habitants...

Dimanche 16 juillet : Très belle journée. Passage d'avions. Bombardements sur mer.

17 juillet : Reçu carte-réponse de Jean. Nuit dernière agitée avec l'aviation ; ce matin, exercice de la D.C.A.

19 juillet : Font des travaux sur les cales. Nuit calme. Ils ont installé baignoire et douche sous la terrasse découverte.

21 juillet : Annie doit aller à pied à Gouesnach pour le ravitaillement.

22 juillet : Ils sont fatigants avec leurs exercices de D.C.A. Des avions ont survolé le pays. Ils ont sonné la cloche de l'hôtel *(?)*

25 juillet : rafle à Quimper de 500 jeunes gens.

26 juillet : Annie est allée à pied avec les Soeurs au Pardon de Ste Anne ; elles reviendront par Clohars et ne rentreront que vers 21 heures. Nuit calme sauf un seul coup de bombe.
Pour la quête organisée par Mr Kerbrat pour la jeune fille Laurent, et pour l'autre domestique pas encore sauvé et père de famille, j'ai donné 200F à chaque.

29 juillet : Reçu par Quimper un mot très court d'oncle Jean nous disant qu'il était, malgré les privations, en bonne santé. Au port sont rentrés ce matin 8 bateaux de guerre...Philo se trouvait à la Caisse d'Epargne au moment où les résistants sont venus prendre l'argent du coffre-fort.

Dimanche 30 juillet : Bateaux repartis, d'autres revenus. Un occupant cueillait des hortensias bien jolis à côté de l'église !

31 juillet : Le port est inoccupé pour le moment. Les rescapés logés à Beau Rivage ont quitté aujourd'hui l'hôtel avec des camions. Le bateau réparé doit les rejoindre à Lorient. On embauche les hommes, qui pourtant ont du travail chez eux, pour couper les arbres des bords de Kermoor, afin d'éclaircir la vue du côté de la mer. Le bruit se répand que les Anglo-américains seraient à 50 kms de Rennes.

1er Août : Cette nuit, une formidable bombe suivie d'autres mais plus éloignées, a inquiété.

3 août : Reçu une lettre et une carte de Jean qui était encore à la même adresse. Appris l'arrivée prochaine des Anglo-américains venant de Normandie. Les Allemands ont pris en partie la fuite.

4 aout : Il n'est question que de l'arrivée des Anglo-américains. Les occupants s'éloignent.

Premier événement à la poste : visite de trois hommes de la Résistance qui ont pris le contenu du coffre 28. Tante Anne et Germaine étaient présentes et n'ont pas eu le droit de partir. Par la suite branlebas à propos du départ de la marine, du bombardement des quais. Nous avions descendu tous les tableaux. A l'église on avait couché tous les saints.

5 août : Ce matin, au petit jour, Annie, Germaine et Alain sont sortis se rendre compte, craignant notre maison détruite. Il n'en était rien pour le moment. Les enfants et Marie en observation, attendant *leur* départ pour empêcher les resquilleurs de rentrer. A 18h, ils sont encore là en partie. Comme tout cela est fatigant pour elles. On s'attend à des représailles, ils doivent faire sauter l'arsenal et les docks. Quelle triste vie! A Fouesnant les gens ont pavoisé trop tôt. Les grands personnages ont été pris en otages. A Quimper, plus grave, on prétend que les occupants ont mis le feu à la Préfecture.

Dimanche 6 août : Grande effervescence dans le pays. Toute la nuit, un bruit continu donnant l'illusion d'un moulin, m'a empêché de dormir. Les occupants partis sont revenus avec d'autres arrivants, se sont dirigés vers la mer, armés, guettant dans les coins, anticipant les attaques à prévoir. Plusieurs bateaux, ils logent à bord. Tout cela m'attriste... Grande chaleur.

7 août : Journée des plus fatigantes surtout pour mon mauvais état de santé : les allées et venues des avions anglo-américains déclenchaient les D.C.A. Il n'y aurait, paraît-il, que l'avant d'un bateau touché avec une bombe. Annie a constaté la disparition de quelques bonnes pêches et de poires au jardin du tennis *(Kercreven).* Mme Jéquel est venue prévenir que les soldats logés à l'hôtel de l'Odet prenaient les pommes du jardin du tennis. Partout ils volent des fruits. Il y a beaucoup de troupes armées dans le pays. Ils sont revenus habiter l'hôtel. A part Furic, Naïk, la Poste, personne dans le quartier.

8 août : Nuit plutôt tranquille. Et puis affolement de la population, presque toutes les familles quittent pour les communes voisines. Moins de bruit qu'hier avec la D.C.A... Nos *locataires* se sont permis de prendre des salades. Annie a dit au cuisinier que ce serait plus correct de demander.
Préparation de valises de linge en cas de départ forcé. Des sévérités ont été décidées par les occupants : Pas le droit de sortir de la commune, au couvre-feu que toute fenêtre soit fermée. Pas d'eau.

9 août : On prétend que les bateaux des occupants renoncent à la lutte et se rendent aux Anglo-américains, donc plus de D.C.A... La plus grande partie de la population s'est rendue dans les communes voisines. Nous restons pour le moment à Caprice. On raconte qu'à Quimper des incendies détruisent de grandes institutions. S'il n'y a pas de contre-ordre, couvre feu à 21 heures. Toujours pas d'eau. On se plaint de vol de lapins et autres choses, les resquilleurs ne sont pas en retard. Visite de Mme de Tregomain. Peu de temps après son départ, il y a eu un bombardement intense. La villa Ker Annick a été visitée. Dans son dévouement Annie a voulu aller avec Mme Fortin à Clohars prévenir tante Anne qui a répondu qu'elle ne voulait pas attraper de pruneaux ! Je ne veux plus qu'Annie s'inquiète de cette maison, elle aurait pu être tuée.

10 août : On prétend que les bateaux partiraient ce soir mais ils sont encore là. Grande circulation d'avions anglo-américains mais ne faisant que passer. Journée très chaude.
Bombardement intense. Nous sommes descendues à la cave, avons passé une nuit blanche. Ils ont fait sauter l'arsenal à Kercreven, les deux phares, tout le mal possible. Les bateaux se sont décidés à partir. Comme j'ai pensé à Jean en cette si triste nuit. On prétend qu'un des chefs de la marine aurait dit à Mr Kerbrat qu'on passerait une nuit calme. Quelle méchanceté !

11 août : La démolition du grand phare tombant sur Ker Tann a écrasé le garage dans lequel se trouvaient nos tableaux, panneaux de peinture : la *ferme, la moisson, le printemps, l'automne, le baptême, les femmes à la fontaine, une vue de mer de Concarneau*. C'est providentiel que la famille Debailleul ait été épargnée ainsi que leurs voisins mais Ker Tann est bien démolie.
De nouveaux occupants sont arrivés. Nous ne pouvons être assurées d'être tranquilles. Annie est exténuée et Germaine a les nerfs tendus avec toutes ces contrariétés. Les pêcheurs de Ste Marine ont, paraît-il, eu leurs barques brisées et les voiles déchirées. Mr Vanderwald a transporté nos meubles placés à Ker Tann dans notre cabinet de toilette. Mr Seewald a clos notre hôtel qui n'avait plus d'occupants ce soir. Le pays parait ne plus avoir d 'Allemands.
Combat naval du coté d'Audierne ; la famille Letty à Plonéour a été obligée de se cacher dans la crèche, les obus passant par dessus.

12 août : Plus d'occupants allemands, mais ils sont remplacés par la Résistance communiste qui occupe deux chambres-bureaux, dans notre hôtel si saccagé par les derniers marins qui, dans leur sauvagerie, ont brisé toutes les armoires à glace. Ils ont une sentinelle à la porte. Les maisons, après le départ des occupants, ont pavoisé. L'atmosphère n'est pas encore tout à fait rassurante. La Résistance a établi une liste de personnages devant figurer au Conseil dont deux femmes, la Dr Jacq et la jeune M. Zimmermann qui adopte le parti. Nous avons reculé les pendules d'une heure, c'est de nouveau l'heure française. Toujours temps très chaud et sec. Annie, Germaine et Nanaïk ont mis de l'ordre dans l'hôtel, du moins ce qu'elles ont pu.

Dimanche 13 août : Nommé maire Perros père. Les drapeaux des maisons ayant travaillé avec les Allemands ont été retirés : dans nos parages, la pâtisserie J..., Qu..., et Tr...., etc. Le mari de Lisette fait partie de la Résistance actuelle. Le téléphone est rétabli entre Bénodet et Fouesnant. On prétend que les Anglo-américains seraient à Carhaix. Fouesnant a beaucoup souffert avec les Allemands qui ont incendié plusieurs maisons avant de fuir. La population d'ici, qui avait quitté, revient. Mme Zimmermann avait pavoisé aux couleurs françaises, anglaises et américaines avec en plus un drapeau russe, qu'un des jeunes de la Résistance a enlevé.

Lundi 14 : Annie en vélo à Quimper. Les Ormeaux ont été cambriolés, tapis enlevés ainsi que l'argenterie. Germaine surveille l'hôtel. Il y a deux prisonniers, un homme et une femme, à la solde des Allemands. Grande circulation d'avions. Toutes les Soeurs m'ont souhaité ma fête et m'ont offert un gâteau breton pas fameux, ayant été sucré au miel.

Mardi 15 : ma fête. Je me suis rendue péniblement à l'église pour communier. Yvonne et son mari sont venus pour déjeuner, Yves a pu prendre un bain à la plage du petit phare. Annie avait préparé un déjeuner de circonstance : tomates farcies au thon et la mayonnaise, crabes-cerise, melon, poule au riz, tarte offerte par la Mère Supérieure, fruits, muscadet, bordeaux de marque. Comme on déjeunait, Matthieu Louédec est venu prévenir qu'il recevait des collègues et qu'il fallait des chambres. On avait ramassé les matelas hier, il a fallu les remettre. Yvonne et son mari ont aidé. J'ai été gâtée, mais j'avais quand même le cœur gros en pensant à Jean, qui serait attristé de nous savoir si tracassées.
Arrestation de personnes qui ont travaillé avec les Occupants. On a trouvé chez elles des objets volés.

Mercredi 16 : Annie et Germaine occupées avec la Résistance. Annie, avec Mr Perros père et deux témoins patentés, a fait l'inventaire du mobilier de l'hôtel. On a rétabli l'électricité toutes les deux heures.
Jeudi 17 : Annie est allée prévenir Mr Gaillard de nettoyer Ker Annick. Ce matin la Résistance a fait au clairon un réveil militaire. On a arrêté pour vol de matériel Mr S..... , relâché ensuite, ayant rendu ce qu'il avait pris à l'arsenal.

Vendredi 18 : Germaine est allée à Loctudy apporter des poires à Mme Friant et rendre visite au couvent...
Germaine a appris que c'est le même que chez nous qui occupe. On a voulu se montrer au Général de Penfentenyo... qui leur a prouvé rester maître de sa commune ; s'il l'avait accepté il serait préfet. (?) ndlr - partie apparemment mal retranscrite.
On aurait arrêté et emprisonné chez nous Jean-Marie Guyader fils, qui a été ensuite relâché.
Lucien, son gendre, sa fille, arrêtés comme collaborateurs. Nous sommes navrées que notre maison soit occupée par les communistes. Germaine prend tout trop à coeur, elle se rend malade. Annie au ravitaillement à Gouesnach. Le mauvais temps commence.

Dimanche 20 : Probablement pour s'assurer qu'il n'y a plus de D.C.A, deux avions anglo-américains ont, à la surprise de tout le monde, mitraillé. Une émotion de plus. La troisième fille Jachier sur le pas de sa porte, a été légèrement blessée. A Pleuven, service anniversaire des deux premiers aviateurs tombés et enterrés. Notre grand drapeau est hissé sur un mât au bout du quai pour prouver qu'il n'y a que des Français. La France se réveille et va former ses régiments, on prend les hommes de 18 à 47 ans. Louédec et Legrand sont venus dans la soirée remettre à Annie le porte-monnaie qu'elle avait perdu dans la chambre 5. Il y avait 400 F. dedans. On leur a servi des rafraichissements.

Lundi 21 : Vers 10 heures, le groupe résistance Cuzon* a quitté Bénodet pour se rendre à Locronan, les Allemands devant descendre de Crozon. Mr de la Sablière est agent de liaison, son fils dans la résistance.
Les Anglo-Américains n'ont pas l'air de se débrouiller.
Nuit agitée avec les allées et venues. Victor Le Moigne a perquisitionné chez les personnes qui ont travaillé chez les Allemands. Nous sommes sous la protection des fusiliers-marins qui sont installés à l'Armorique, faisant eux-mêmes leur popote. Anna Viol et sa belle-soeur de Fouesnant sont venues quêter pour les sinistrés de Fouesnant.

Mardi 22 : Dans la soirée une fille a été rasée, elle fréquentait les Allemands. Jean-Marie Le Guyader fils a affiché sa réhabilitation concernant son commerce avec les Occupants.

Mercredi 23 : Dans la nuit, bombardement lointain. Évacuation des Concarnois. Il y en a à Clohars dont les petits enfants ont souffert. Un cortège ridicule a accompagné la fille Le N.... qu'on avait rasée. Nous l'avions rencontrée en allant à Ker Tann rendre visite à Mme Debailleul, elle nous avait regardées effrontément. On a aussi rasé une de Sainte Marine.
Paris délivré des Occupants, cela a coûté des vies humaines mais la Résistance, aidée des Parisiens a réussi. Les Anglo-américains sont entrés dans la capitale.

Jeudi 14 : Marseille est délivré, la Roumanie se retire des Allemands et se bat contre eux. Appris qu'à Paris on se battait, les Occupants n'ayant pas tenu les clauses de l'armistice cependant conclue.
Notre drapeau a perdu sa splendeur passée : mis en haut d'un mât, il achève de se déchirer.

Vendredi 25 : Ce matin, avec le camion de nos locataires, les deux filles M.....ont été ramassées pour être emprisonnées, la plus jeune accusée d'infanticide. Des bateaux allemands, refoulés par des bateaux français, ont coulé vers les bords de la mer à Plovan et communes voisines, la mer est couverte de cadavres.
Plusieurs vagues d'avions anglo-américains ont survolé le pays ; cela devait être une manoeuvre. Un accident mortel est venu terminer l'après-midi : parmi ceux qui renflouaient les munitions jetées à la cale, une mine a éclaté, il y a eu un mort et des blessés graves, ces derniers emmenés par la voiture de la Croix-Rouge. Germaine venait de traverser, elle a devancé de 5 minutes l'éclatement. L'allemand mort a été mis dans notre petit jardin.

Marine F.F.I à Bénodet devant le Grand Hôtel.

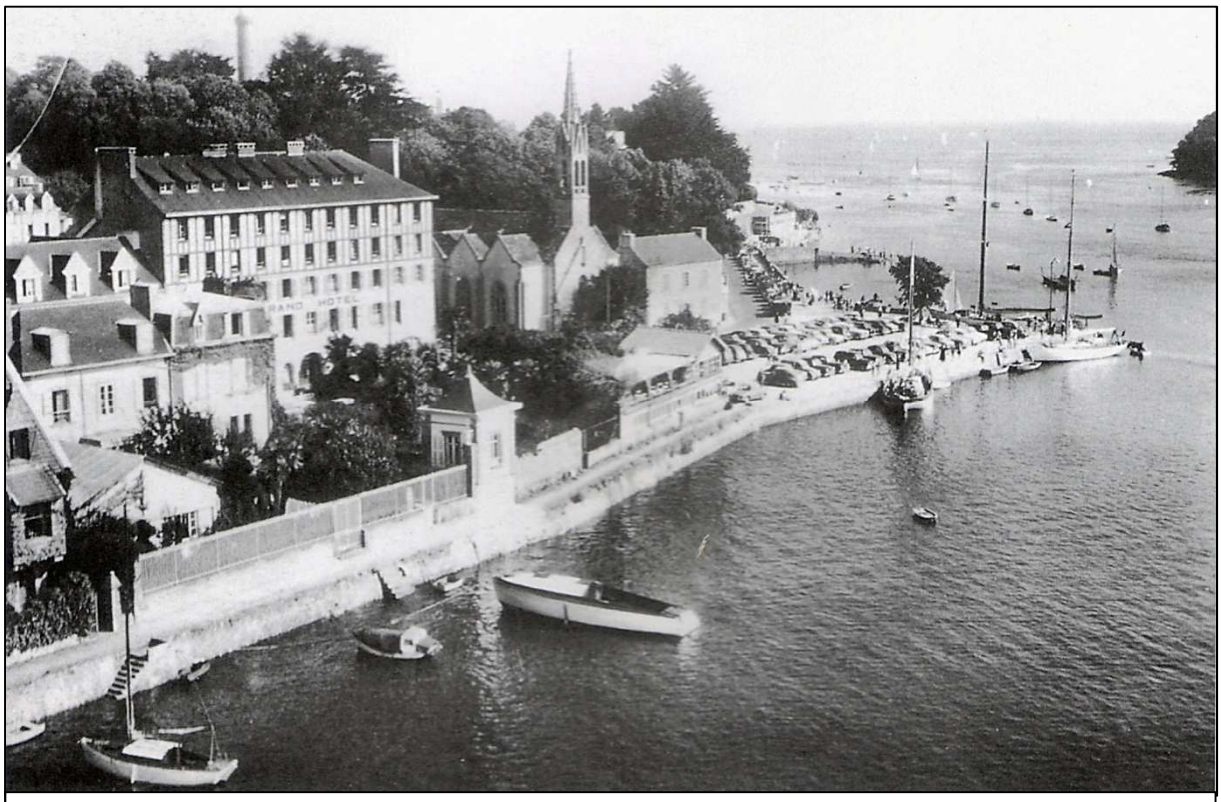

Vue aérienne du vieux port de Bénodet dans les années 1950

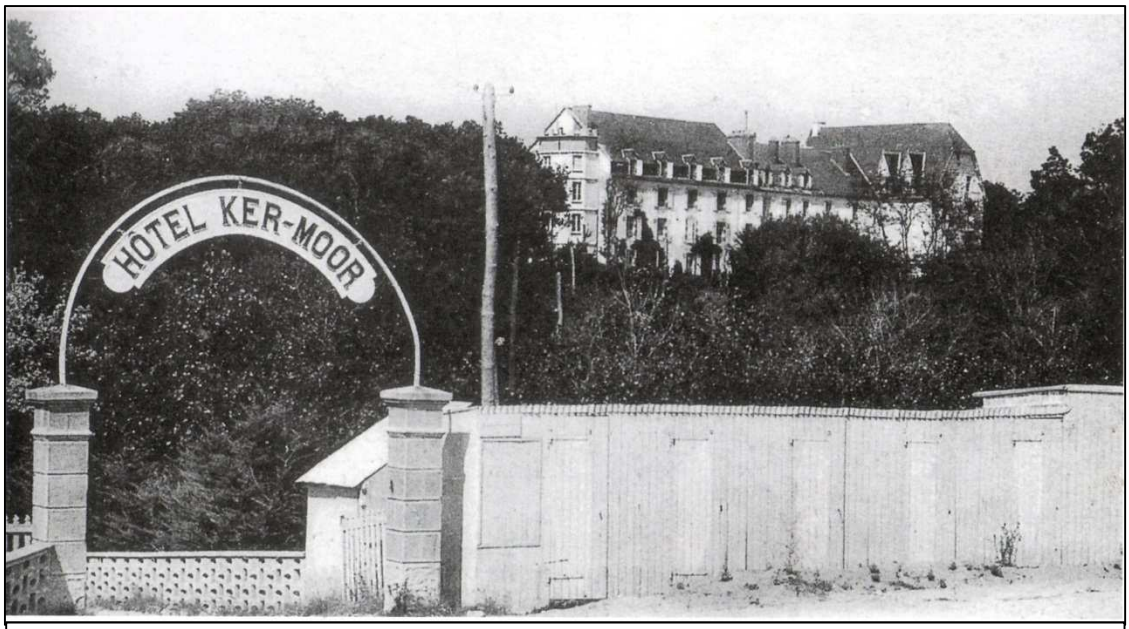

Entrée de l'hôtel Ker Moor dans les années trente

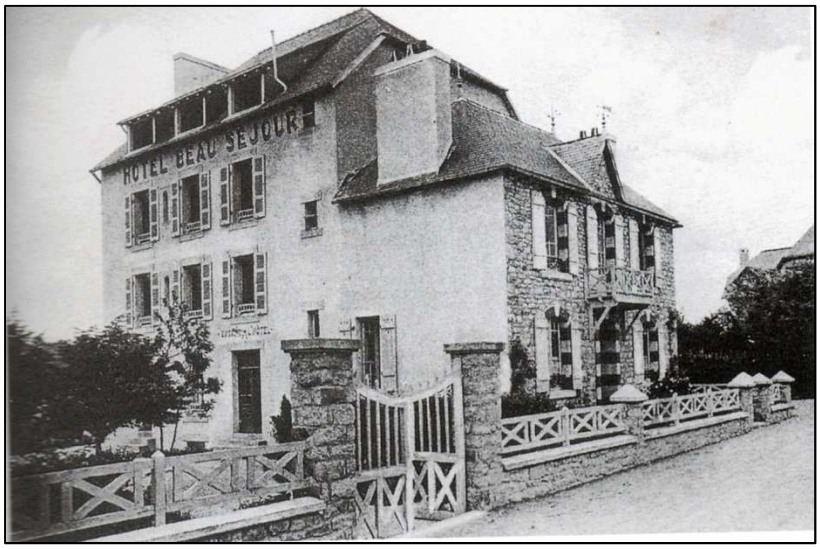

A droite : L'hôtel Beau Séjour situé au bas de la rue de Kersalé.
Si dessous : l'hôtel du Phare aujourd'hui disparu

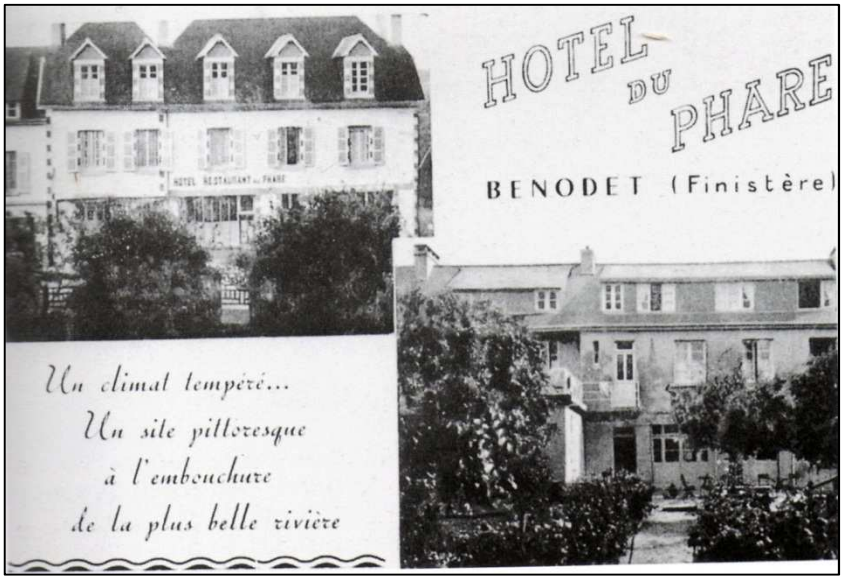

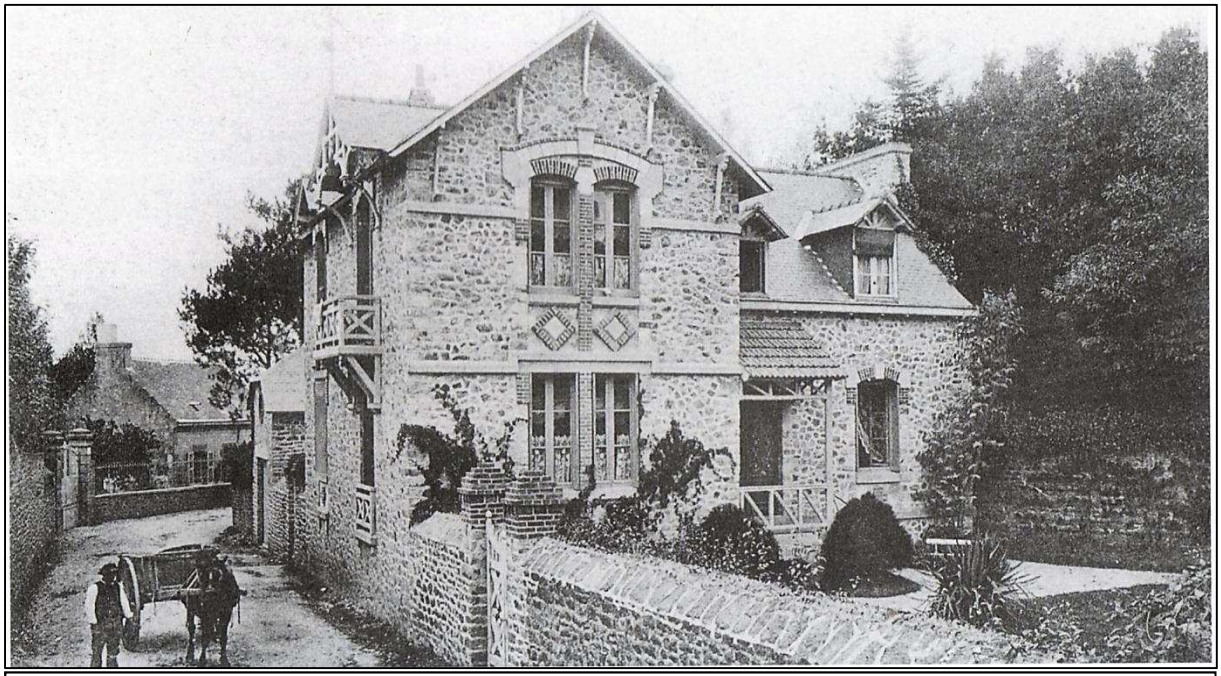

La villa « Caprice » avant la guerre

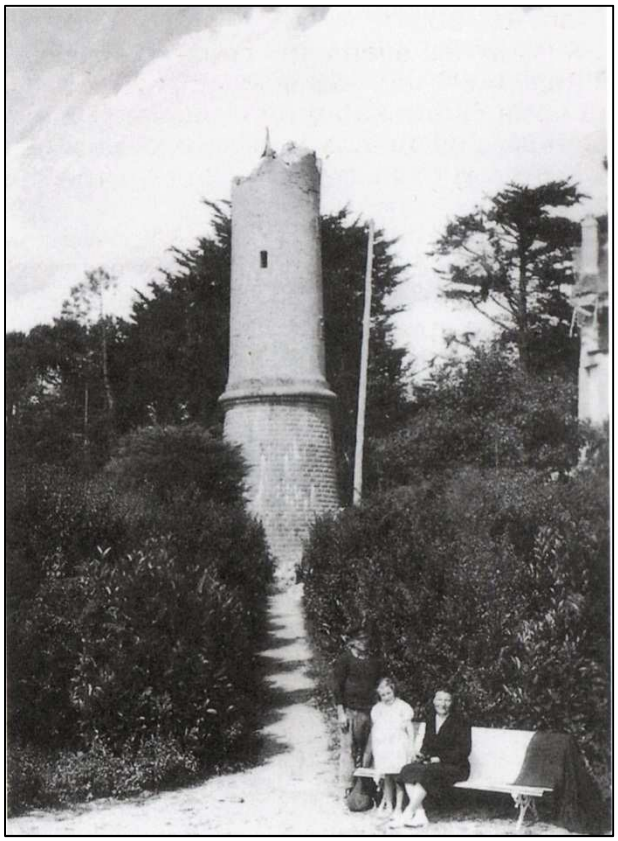

Le phare de la Pyramide dynamité par les allemands le 11 août 1944

Dimanche 27 : Mouvements d'avions. On prétend que c'est pour le pauvre Brest.
Une fille qui accompagnait des américains a été rasée. Cette nuit, grands bombardements.

Lundi 28 : Tante Anne s'occupe de sa maison pour la faire réparer. Nos *locataires* ont pris des briques du petit jardin. A Quimper il y a une démonstration des FFI, après le succès qu'ils ont eu en faisant vers Locronan des prisonniers allemands.

Mardi 29 : Nos *locataires* ont placé un mât sur le trottoir du petit jardin, avec un drapeau qui sera hissé le jour. Ils veulent mettre à notre charge le téléphone, la lumière ! Marie et Germaine ont été le soir reprendre au Croissant un de nos matelas, retiré d'une casemate.

Mercredi 30 : Mme Michel, en visitant une casemate, a heurté une mine et a failli être tuée.

Jeudi 31 : On prétend que nos locataires, les jeunes, vont être habillés en soldat. On reforme des régiments. Les avions anglo-américains survolent notre coin, ils ne craignent rien, étant les maîtres.

Vendredi 1er septembre : Sérieux bombardement dans la matinée, on ne sait où.
Année de pêches mais piquées par les guêpes, elles ne se conservent pas. Les hôtels Cuzon et Tranchard travaillent avec la clientèle quimpéroise.

Samedi : Annie a pris le camion Le Moigne ce matin ; il rentre pour midi.

Dimanche 3 septembre, jour de Pardon : Annie et Germaine mobilisées par le chant, qui a été réussi, ayant eu le recteur de Pleuven comme accompagnateur ; très beaux chants aux vêpres aussi.

Lundi 4 : Grand vent, la mer est démontée. Mme de Trégomain n'a pas craint le mauvais temps, elle est venue nous monter des journaux américains.
Hier, par deux ou trois fois, des communardes de Pont-l'Abbé ont fait le tour du bourg en chantant un genre d'Internationale. C'est honteux qu'on laisse circuler dans un autre pays des gens pareils ! *(sic).* Elles avaient un accoutrement ou le rouge dominait.

Mardi 5 : Ce matin, réclamation de nos locataires pour l'eau avec menace de s'occuper et de la monter eux-mêmes. Quand serons-nous débarrassés d'eux ? Si Jean pouvait rentrer...
Ils ont arrêté le contrôleur des prix. Il voulait leur échapper et était entré chez Haas. Ils ont pénétré armés par la fenêtre et ont saisi cet homme. Tout le monde en a assez de leurs procédés. Ils n'ont pas le droit de rentrer chez nous. Ces jours-ci, pas de départ de lettres, pas de téléphone.
Arrivée des FFI au repos pour une douzaine de jours. Ce sont au moins des braves, ceux-là. Le contrôleur des prix a été malmené. Le Docteur Abadie a dû venir le soigner. Les contributions indirectes, desquelles il dépend, ont obligé sa libération.

Mercredi 6 : Annie a préparé des cageots qui partent par Le Moigne pour Quimper.
Germaine à *Kerlenar* pour demander à Mr Bédéric d'accorder un entretien à Annie avec le colonel Bertaud qui vient à l'Armorique déjeuner avec les officiers marins et quelques Américains. Le colonel Bertaud n'a pu venir, retenu par l'enterrement d'un jeune homme de la FFI. C'est le fils du bijoutier, en face de Potin, rue Kéréon. La jeune fille Bloc'h, de la mercerie de la place Terre-au-duc, est une autre victime de la guerre. Infirmière zélée de la Croix-Rouge, elle avait facilité la descente de parachutistes anglo-américains. Voyageant en auto, une bombe l'a pulvérisée de même que les deux autres personnes, la quatrième est restée sur le chemin, ayant perdu toute connaissance. De cette jeune fille on a retrouvé que sa tête et son foulard.
L'aviation anglo-américaine a circulé en nombre ce tantôt.

Jeudi 7 : Pluie toute la nuit. Grande surprise vers une heure : visite de trois Américains ! L'un d'eux, capitaine de frégate, était Mr Onils et ses deux compagnons Enseignes de Vaisseau. On

les a bien accueillis et servis: omelette, salade, café, fine muscadet, cerises en conserve. Germaine et Annie m'ont encouragée à aller avec leur auto visiter l'hôtel, au grand étonnement des locataires. Je suis restée attendre dans la salle neuve et, après avoir visité le jardin, Mr Onils m'a reconduite en me faisant revoir la plage. Étonnement des gens du pays.

Vendredi 8 : J'ai remis à Mr Onils un mot qu'il remettra ou fera remettre à oncle Jean, suivant qu'il retournera ou non à Paris. En repartant hier conduit par l'un de nos locataires (frisé, sympathique), ils sont passés par Mousterlin où les Allemands ont enterré leurs victimes dans le sable, sans cercueil. Ils sont allés à Concarneau voir Mr Legendre puis retour pour Brest ou les environs, ce pauvre Brest pas encore délivré. Nos *locataires* font du zèle en apprenant à faire l'exercice pour rivaliser avec les FFI. Germaine a fait rentrer Yvon Monfort, FFI, pour lui offrir une cigarette et un Byrrh. Je l'ai complimenté.
Annie à Quimper avec le vélo d'Alain.
Un bateau anglais a distribué aux enfants du chocolat, aux femmes une barre de savon. La municipalité les invite à l'Armorique demain midi. Marie Gaillard, en panne de serveuses, voudrait Annie, Germaine ou Marie.

Samedi 9 : Annie, surtout Germaine, ont aidé les marins à arranger les plats. Ils avaient au menu : huîtres, crevettes, homard mayonnaise, œufs pochés au jambon, légumes, savarin crème chantilly, pêches. Le bateau aviso anglais venu pour des munitions aux armées de la Résistance est reparti. Les gens de Sainte Marine ont eu des distributions de chocolat, savon, etc. Les marins bien accueillis ici.

Dimanche 10 : Pardon de Notre Dame de la Clarté.
Cérémonies ce matin. A la première messe, office des morts pour les deux aviateurs enterrés depuis un an au cimetière. Le catafalque décoré avec le drapeau de la 7ème compagnie, les drapeaux anglais et américain. Germaine avait fait une grande couronne aux couleurs du drapeau français. J'ai vu passer le groupe FFI parfaitement discipliné, une délégation anglaise et américaine était présente. La grande messe était pour la Résistance Cuzon. Il y a eu la sonnerie de deux clairons. La messe finie, on s'est rendu au cimetière. Deux marins portaient la couronne de Germaine et deux autres celle du groupe FFI.
Germaine est allée à la Clarté avec les jeunes, et est revenue contente, sauf que c'était la bousculade. Vitraux de Pauline Simon, de même que ceux de Ste Marine.

Lundi 11 : Germaine, voulant s'assurer si le carnet d'Annie était resté dans le n°33, où étaient nos affaires, a eu la désagréable surprise de constater qu'ils avaient retiré le tout. Elle est allée en faire l'observation. La préfecture a recommandé au maire de faire l'inventaire.
Visite de Roger Cuzon qui doit, avec ses compagnons, repartir demain mardi. Nos locataires (FTP) partent également vers Crozon rejoindre Louédec comme combattants. Bombardement dans la soirée.

Mardi 12 : Visite de Mme de Trégomain qui a donné de bonnes nouvelles de la marche des Anglo-américains. Le Havre est libéré, ainsi on pourra se ravitailler en charbon à Paris.
Passage d'avions anglo-américains cette nuit.
A St Guénolé, des religieuses, en bottes de caoutchouc et gants de même, déterrent les victimes des Allemands découvertes dans des fosses communes. On les croyait en Allemagne et ils étaient si près...
Le fils Le Bail Jacob doit donner sa démission mais ne l'a pas donnée, a été décoré pour avoir préparé pendant 4 années la Résistance FTP.

Mercredi 13 : Le camion Le Moigne fait un départ ce tantôt pour Quimper, on fait la queue pour retenir les places. Un groupe Scout est venu camper dans le parc de Ménez-Frost. Annie et Germaine sont allées mettre un peu d'ordre à l'hôtel. Succès des Anglo-américains dans

leur avance en Allemagne. S'ils pouvaient délivrer les prisonniers français, ceux de la Prusse Orientale, les aspirants du camp de Jean.
Jeudi 14 : Silence sur la prise de Crozon. L'inventaire commandé par la Préfecture n'a pu avoir lieu, nos locataires s'y sont opposés. Germaine et Annie l'ont pris gaiement. Celui qui remplace Charlot Le Clinche en son absence à la cuisine a été insolent envers Annie sur une observation d'eau qu'il laissait couler.

Vendredi 15 : Mme Fortin a dit ce matin qu'il y avait lutte à Lunéville alors que Nancy a été libérée.
Annie a surpris les 3 enfants Bourbigot, qui étaient passés par la fenêtre donnant sur le toit de la grande cuisine. Elle a prévenu le père.

Samedi 16 septembre : Les Certins sont tracassés avec leur commerce. Ils ont demandé un certificat comme quoi Germaine leur a acheté quelquefois du lard salé pour ravitailler des amis parisiens.
Départ des Scouts. Sont rentrés au port deux bateaux anglais, avec un cargo allemand fait prisonnier. Les bateaux anglais sont repartis avec lui en Angleterre.

Dimanche 17 : Grande nouvelle, Brest s'est rendu avec 12.000 Allemands. Arrivée de vedettes anglaises. Animation sur le quai, quantité de plates avec des gamins et des bigoudènes. Pour empêcher les gosses d'entourer les vedettes, les anglais les arrosaient avec des tuyaux. Annie avait encouragé madame Fortin à vendre ses belles pêches à Corentine. A peine arrivées elles ont été vendues aux marins anglais !

Mercredi 20 : Les *locataires* tracassent toujours Germaine.
Elle est allée pêcher quelques palourdes à la Mer Blanche avec Jeanne Nédélec.

Jeudi 21 **:** Germaine aux palourdes avec Marcelle Pennec. On envoie chez Dauchez les meubles répartis dans les villas.

Vendredi 22 *:* Nos locataires (*FTP)* sont rentrés, la presqu'île de Crozon étant délivrée. Le maire, Mr Perros, prend des mesures énergiques. Les lance-pierres sont interdits, cela aurait dû être fait depuis longtemps.

Lundi 25 : Reçu une carte de Jean datée du 31 juillet. Je m'inquiète pour les événements de Lunéville.
Annie a rencontré Prosper Le Meudec avec son beau-frère Caillaux, venus pour acheter des balais afin de nettoyer dans la mesure du possible l'hôtel des Dunes de Beg-Meil ; ils n'ont trouvé qu'un vase de nuit ; de crainte d'incendie, il avait retiré les portes. *(?)*

Mardi 26 : Nos locataires, comme passe-temps ont fait un épouvantail auprès de la porte du petit jardin, représentant un soldat allemand embroché. Dans la soirée ils se sont distingués avec des procédés qu'ils n'avaient pas le droit de faire : inspecter chez Mr Verlingue pour connaître ses provisions, enquêter à Ker Moor. Ils deviennent de plus en plus terroristes.

Vendredi 29 : Ce matin un de nos locataires est venu demander si Philo n'aurait pas pu venir aider pour faire la cuisine dimanche pour leur banquet. Refus d'Annie, disant que Marie est malade et que nous recevons nos parents. Il paraît qu'ils feront danser, salle Chaloni, le populo l'après-midi du dimanche et le soir sur invitation. Ils ont fouillé les chambres au dessus de la buvette.

Samedi 30 : Si c'était vrai que les prisonniers de la Prusse Orientale auraient été envoyés par la mer en Angleterre ? Lunéville a toujours des combats. .

Dimanche 1er octobre : Le bal de jour des locataires a eu un grand succès, surtout avec les bigoudènes et les filles de ferme, celui de la nuit s'est terminé à 1h1/2. Sortie bruyante, bien entendu ; ils ont osé chanter l'Internationale.

Mardi 3 octobre : Annie et Germaine sont allées pêcher à la mer blanche et ont ramené, à elles deux, 1kg de crevettes bouquet, des crabes cerises, une loche et de gros coquillages appelés praires. Nous avons appris par Mme Abadie l'arrestation de Lucien à titre de collaborateur à cause de son gendre. Celui-ci a disparu. Jeannette arrêtée depuis quelques jours, séparée de ses deux filles. Pour le moment on ne sait pas où sont les enfants. Visite de Mme de Trégomain qui aimerait retourner à Paris, par un camion partant de Quimper. Seule Mme Hubert a pu partir.

Mercredi 4 : Sur le journal le Télégramme de Brest, on signale le nom du Dr Dupuy qui est à la prison de Mesgloaguen avec Cabarrus et Raphalen de Plonéour-Lanvern à la prison St Charles.
Mariage à 11 h d'une fille de Marie-Jeanne Le Ster, soeur d'Hélène, cette dernière délivrée de prison hier.

Jeudi 5 octobre : Le bal de la mariée d'hier s'est terminé vers 2 heures ; en quittant la salle les communards ont chanté la carmagnole et un autre chant avec les paroles du drapeau rouge. Quand cela finira-t-il avec ces indésirables ?
Les Anglo-américains attaquent Lorient pour le délivrer des Allemands restants. Je crois que l'on évacue Quimperlé, les obus atteignant cette ville. Cette reprise sera dure.

Vendredi 6 : Pour remédier au manque de pain, Nanaïk devait faire des crêpes. On l'a décommandée, le boulanger devant fournir du pain dimanche.

Samedi 7 : Quimper en liesse avec le défilé des groupes de la Résistance, qui avait lieu à 10 heures. Germaine a pris le car de 1h1/2 et a ramené trois pains.

Dimanche 8 octobre *:* grande messe à Perguet.
On parle de recevoir des personnes évacuées. Mr Claude Bouilloux est venu nous donner des nouvelles de Mr Levainville qui désire que nous restions comme nous le voudrons à Caprice. Nous sommes bien obligées de rester, l'hôtel étant encore occupé et trop sale pour y rentrer.
On recherche des logements pour des réfugiés de Groix et des environs, pour une durée d'au moins deux ans. Annie pour faire plaisir aux Svyngdow, leur cède son tour de beurre.

Jeudi 12 octobre : Départ du Dr et Mme Svyngdow. Annie leur a remis pour l'architecte Louarn la liste des objets écrasés par la chute du phare, un mot pour Mirette, un petit colis pour oncle Jean...

Vendredi 13 : Le nombre de nos locataires diminuent de plus en plus ; ils sont sur le point de partir mais resteront encore probablement quelques jours. Ce sont des Russes qui montent la garde. Les messieurs de la préfecture sont venus, vers 18h 30, remettre leurs feuilles d'inventaire. Notre commune a été une des seules où la F.T.P. était si nombreuse pour faire des tracasseries. Les FFI feront un banquet et un bal. Les autres veulent les imiter et se proposent de faire un repas.

Samedi 14 : Tante Anne a appris que l'auto de son neveu Max avait été volée dans son garage à Brest. Pour la fête des FFI, nous offrons 2 bouteilles de vin rouge. Nuit bruyante avec des allées et venues.

Dimanche 15 : Pluie torrentielle dans la matinée. Voyant cela, Germaine a quitté la grand' messe et est rentrée à l'hôtel. Bien lui en a pris, il y avait des inondations dans plusieurs chambres occupées par ces tristes individus. Elle leur a demandé d'éponger l'eau mais ils ne voulaient rien entendre parce qu'ils avaient mis leurs vêtements du dimanche ; le plus obligeant a été Cabellan, aussi lui a t'on donné en récompense une bouteille de vin. Annie a appelé le couvreur Kéravec. Les locataires dansaient dans la salle avec un accordéon ; les carcasses de homards témoignaient de la régalade du repas.

Lundi 16 : Ce matin, dislocation de nos locataires et leur départ, ivres hier au soir, très bruyants au début de la soirée. Ils ont brisé des carreaux, comme reconnaissance de l'occupation de notre hôtel ! Et jeté des aliments dont des fragments d'homards. Germaine l'a montré à Louédec qui malgré tout s'en fiche. Ils sont restés 8 ou 10, plus les Russes. La maison est dans une très grande malpropreté. Annie, avec le couvreur, ont arrangé les vitres cassées par où l'eau rentrait.

Mardi 17 : Annie et Nanaïk ont rentré la « toile du baptême », seule rescapée de l'écrasement de Ker Tann. Nettoyage de l'hôtel par Jeanne Cosquer. C'est infesté de souris.
Ceux de nos locataires qui restent ne veulent pas quitter la place où ils ont été trop bien.
Germaine partie à Fouesnant avec le groupe des Soeurs et de Jeunes de Bénodet, malgré la pluie à les tremper, pour recevoir Notre-Dame de Boulogne.

Mercredi : Germaine n'est rentrée qu"aujourd'hui, ayant attendu le départ de ND de Boulogne, ce matin vers 9 heures.
Nos locataires déménagent de chez nous des bureaux, appartenant aux Allemands. Vraiment, ils ne devraient plus être chez nous. Il faut qu'ils partent !

Jeudi 19 : Les FTP enlèvent encore des bureaux. Annie a causé avec le maire qui reconnaît ce qu'on leur reproche, mais qui paraît les soutenir. C'est indigne qu'on ne puisse les renvoyer. Comme nous aurons été tracassées parce que nous sommes des femmes seules !
En visitant le soldat Keimer, Annie et Germaine ont retrouvé le fourneau de la villa. Comme les gardiennes s'en servent, on le leur a laissé ; du reste nous ne pouvons pour le moment le remettre en place.
Les villas et les hôtels sont retenus pour les réfugiés de Brest sauf le nôtre qui restera libre. Doivent arriver des pyrotechniciens qui seraient peut-être logés à l'Hôtel de l'Odet ou chez Charretour, suivant le logement que choisiraient ceux qui travaillent à l'arsenal. Cet arsenal installé par les Allemands a des machines coûtant des millions.

Vendredi 20 : Annie, partie à Quimper au ravitaillement, est rentrée à la nuit, les pieds trempés. Trois petits colis (une livre de beurre, 3 oeufs, une douzaine de crêpes pour Paris, confiés à Palmyre.)

Samedi 21 : Mme Hubert, rentrée, m'a remis des nouvelles d'oncle Jean, de Jean (lettre remise par un libéré), de Margot. Le mari de Mirette nommé directeur de l'Institut Pasteur.
Annie, Mlle Colin et Philo se préparent à aller à Combrit pour la messe de minuit de Notre Dame de Boulogne. Germaine avait confectionné deux gerbes de fleurs blanches qui ont été déposées des deux côtés de la barque.

Dimanche 22 : Par Mme Hubert, longue lettre de Germaine Doyen. Elles sont passées par de grandes émotions avant la libération de St Leu.
Conversation de Louédec avec Germaine à propos de leur départ. C'est le problème des Russes, paraît-il, qui les empêche de partir ; quelle fumisterie !

Jeudi 26 : Annie est allée à Quimper par le camion des marins. Germaine et Yvonne Montfort ont fait la quête pour les sinistrés de Brest.

Vendredi 27 : Au courrier lettres de Margot, d'oncle Jean, du Crédit Nantais, une du compte postal de Rennes, une du Guide Michelin. L'intendance est venue prendre des meubles allemands. L'architecte Louarn a visité l'hôtel avec Germaine. Une révision générale de l'électricité est nécessaire à l'hôtel.

Samedi 28 : Germaine à Quimper par le camion de la marine. Trouvera-t-elle un peu de viande ? Ici il n'y en a plus. Elle n'a pu ramener que 6 boudins, et deux tranches de jambon pour moi.

Lundi 30 : Les locataires sont encore chez nous mais leur beau temps est fini : Sur les journaux l'article suivant : le gouvernement est le seul maître de l'ordre public. Aucun groupement armé n'appartenant pas aux forces militaires ou de police ne doit subsister.

Mardi 3I octobre : Germaine a pris le camion des marins ce matin pour porter des fleurs sur la tombe de Quimper et prendre des renseignements au sujet des fameux locataires qui se la coulent douce avec des autos particulières.

Mercredi 1er novembre : Annie et Germaine ont bien fleuri la tombe, le cimetière était bien orné. Foule aux vêpres et à la procession. Triste Toussaint avec l'absence de nos chers disparus.

Jeudi 2 : Annie et Germaine sont allées porter les gerbes pour les tombes de Fouesnant.

***Vendredi 3 novembre* :** Fait sensationnel : le départ des FTP ! Louédec a fait remettre le billet de réquisition. Habillés en kaki avec les épaulettes dorées, ils ont quitté le pays dans un auto conduite par Charlot qui ne sait pas tenir un volant. Ils remontent vers Lorient. Nous avons fait boucler la maison. Nous voilà donc libres de pouvoir nettoyer.

Samedi 4 : Est arrivé pour un jour un groupe important de fusiliers marins qui ont fait la bombe, ont donné un bal chez Chaloni. Il y a eu foule. Jusqu'à 3 heures du matin nous n'avons pas pu fermer l'oeil. Dans les journaux avait paru que le gouvernement défendait les bals mais ici personne n'intervient.

Lundi 6 : au courrier une carte des anciens aspirants libérés me donnant la nouvelle adresse de Jean.

Mardi 7 : l'intendance vient prendre ce qui appartient aux Allemands, entre autre le petit frigidaire.

Mercredi 8 : Une carte de Jean, de Stablack, datée de fin juillet.

Jeudi 9 : Continuation de l'enlèvement des armes et meubles des allemands qui sont envoyés à l'arsenal.

Vendredi 10 : Il a fallu encore s'occuper de débarrasser certaines choses avec ceux de l'arsenal. Un chef de marine est venu demander s'il n'était pas resté des accessoires électriques pour téléphone.

Samedi 11 : ce matin, cérémonie de l'Armistice. Beaucoup de monde ; une délégation de fusiliers marins était à côté du catafalque. Les jeunes ont chanté. Le monument très fleuri. Les marins ont offerts deux grandes couronnes. Banquet des anciens combattants chez Tranchard. Mr Perros a prévenu qu'on allait recevoir, lundi, 80 réfugiés de Groix qui seront logés à Kermoor et nourris à Beau Séjour. Naturellement Annie a un des principaux rôles et Germaine aura aussi le sien. Annie est restée tard pour taper à la machine. Sur le journal est paru que la salle Chaloni est fermée pour un mois, à cause de bals clandestins.

***Dimanche 12* :** Agitation à propos de l'arrivée des réfugiés de Groix. Kermoor n'a ni eau, ni électricité et, qui plus est, est malpropre. Soirée bruyante avec certains groupes chantant l'Internationale et tapant sur un tambour. Triste moralité.

Lundi 13 : Arrivée de 50 réfugiés qui sont installés chez Tanneau à Beauséjour, qui n'était pas tout à fait prêt. Il a été aidé par quelques jeunes filles dont Annie. On a dû leur donner à déjeuner. Ils étaient contents. On prétend qu'il en arrivera d'autres. Cariou, du Trez, a offert une barrique de cidre. L'hôtel de l'Odet, croyant les recevoir, n'avait pas de fourneau. Il a fallu lui donner le petit poêle servant à préparer le repas des porcs.

Tempête cette nuit. Annie a camouflé avec du blanc d'Espagne les baies de la salle ainsi que les carreaux du hall, on est davantage chez soi. Aidés d'Alain, de Marie et de Nanaîk, on a descendu les meubles ne nous appartenant pas.

Mercredi 15 : Annie très occupée encore avec l'hôtel pour éviter que ceux de l'arsenal viennent dans les chambres pour descendre des meubles.
Germaine avait promis d'aider en vêtements un jeune homme travaillant ici à l'arsenal, et envoyé avec d'autres à l'Arsenal de Casablanca. Les Sœurs et moi lui avons raccommodé deux pantalons, on lui a donné l'adresse de Le Goaziou ; on lui a donné une paire de brodequins et quelques vêtements. Mlle Colin qui a sa soeur à Casablanca lui a remis une lettre le recommandant. Il était content.

Samedi 18 : Beaurivage attend des réfugiés. On prétend que tous les hôtels en recevront.

Lundi : Annie retournée avec Marie et Nannaïk à l'hôtel pour nettoyer. Les ouvriers de l'arsenal quittent Charretour *(l'hôtel)* pour l'Odet *(id.)* ; ils seront plus près de leur travail mais feront eux-mêmes leur cuisine.

Mardi 21 novembre : Visite d'un pharmacien qui cherche un local pour s'installer ici *(ndlr : Mr Le Bréus ?)* Il est sinistré de Brest. Visite du fils Le Crane de Fouesnant qui vient de Lunéville et est fiancé à une jeune fille de là-bas (*ndlr- lire dans ce même bulletin l'article de J.R.Canevet*) ; il a donné des nouvelles de Margot qui n'a pas eu heureusement trop de casse. Au courrier, une lettre d'Oncle Jean, datée de septembre.

***Mercredi 22* :** Quatre officiers dont deux de la marine sont venus demander à visiter l'hôtel. Un des officiers est celui qui avait rompu la réquisition de notre maison. Leur but est de trouver un local pour la formation des cadres. On leur a offert un Byrrh. Annie, avec les jeunes filles qui ont déjà rendu service pour recevoir les réfugiés, a aidé à l'hôtel de l'Odet qui n'était pas prêt. Tout s'est arrangé. Mr Daniel a voulu quelles restent manger. Annie en rentrant avait à soigner sa soeur, et ensuite pour Tanneau à faire une liste des réfugiés pour organiser le service. Elle s'est couchée à minuit.

Jeudi : Annie s'occupe de nouveau des réfugiés. Arrivée d'une vingtaine de réfugiés que Beau Rivage a pris. Tous ces gens iront à Kermoor qui veut faire du zèle pour atténuer certains procédés qui ne sont pas en sa faveur. Le personnel a encore nettoyé à l'hôtel.
Nous avons réparé les sacs de pommes de terre pour que Kernilis puisse nous envoyer la quantité promise.

***Samedi 25* :** Annie a été réconforter les réfugiés ; de même que Mme Daniel.

Lundi 27 : Un accident mortel est arrivé à trois marins qui se sont avisés, pour tuer du poisson, de lancer des grenades. Un est mort, les deux autres grièvement blessés.

Mercredi 29: Au courrier, des lettre-cartes de notre prisonnier, venant de la Prusse Orientale.

Jeudi 30 : réunion à l'école communale pour les cours de secourisme de la Croix-Rouge. Annie et Germaine sont allées. Annie à Kermoor qui doit recevoir les réfugiés de l'Hôtel de l'Odet demain. Ceux de l'arsenal iront à l'Odet, après le départ des réfugiés.

Vendredi 1er décembre : Annie a donc été à Kermoor ; personne cependant ne nous avait aidées en 1940.
Une carte de Jean du 31 octobre, venant du camp de Stablack, il nous donne l'espoir de son prochain retour.

Dimanche 3 décembre : Marie de Tregomain et Annie à Kermoor pour les réfugiés à qui il manque des couvertures.

Vendredi 8 : Inventaire de l'hôtel par Mrs Perros, Tanneau, Cuzon, Kerloch huissier, Louarn architecte. Ils ont tous déjeuné.

***Vendredi 15* :** Reçu message de Margot nous disant que Jean était près de Berlin.

Samedi 16 : Pas de viande au ravitaillement. Enterrement d'une vieille dame de 88 ans, réfugiée à Kermoor.

Dimanche 17 : Germaine se dépense pour aider celles qui se proposent de jouer une pièce pour Noël. Il y aura aussi l'arbre de Noël des réfugiés et enfants des Soeurs.

Lundi 18 : La Compagnie Lebon a présenté sa facture : 18, 15F pour Caprice, 1078F pour l'hôtel. Nous refusons de payer cette dernière somme. Réglé au couvreur 360 F pour la révision générale du toit du Grand Hôtel. Mr Bernés est venu se rendre compte des meubles à réparer.

Vendredi 22 : Annie et Germaine occupées entre le ravitaillement et les préparatifs des pièces du patronage.

***Dimanche 24* :** représentation au patronage, grand succès. Il y a eu messe de minuit ici.

Lundi 25 : Nuit très froide mais beau temps. Pauvre dernier Noël, mon Jean aura pensé à nous tous.
Ce tantôt goûter pour les enfants des prisonniers.

Quelques commentaires : La lecture de ce texte, relatant au jour le jour cet été 44, si particulier dans notre Histoire – l'été de la Libération ! – nous étonne, nous émeut, nous amuse aussi parfois ! Les soucis domestiques, les tracas du quotidien, les difficultés du ravitaillement, les dégradations causées aux biens, tout cela semblent primer sur les événements de guerre en eux-mêmes ; pourtant, ce simple journal parvient à nous restituer le climat d'insécurité et d'angoisse créé par ces événements (tragédies survenues à Bénodet même*, rafles, arrestations, passages incessants d'avions, échos des bombardements, arrivée des réfugiés de Brest ou de Lorient, qu'il faut héberger et réconforter...).

Il n'est pas inutile de préciser que Madame veuve Boissel, propriétaire, avec ses trois enfants, du Grand Hôtel, était à l'époque déjà âgée et en mauvaise santé. Elle et ses deux filles durent quitter l'Hôtel, réquisitionné par l'Occupant. Le fils, Jean Boissel, était prisonnier dans un camp de Prusse orientale *(*se reporter aux articles de René Bleuzen)*

Au départ des Allemands, ce fut au tour des Résistants FTP (Francs Tireurs Partisans) d'occuper l'Hôtel. Ces « locataires » d'un nouveau genre furent, semble-t-il, encore plus mal tolérés par les trois femmes que leurs occupants allemands. On imagine sans peine le plaisir que devaient prendre ces jeunes communistes, dans l'euphorie de la Libération, à contrarier les Demoiselles Boissel et leur mère, personnes « bien pensantes », très pieuses (en vérité courageuses et très dévouées). A l'inverse, les Résistants FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) sont aimés et admirés (ils ne squattent pas l'hôtel, eux !). Mme Boissel cite à plusieurs reprises « la Résistance Cuzon » ; ceci pourrait laisser croire à un groupe officiel de Résistance à ce nom ; mais ce n'est pas le cas ; elle appelle ainsi vraisemblablement le groupe de résistants de la 7ème Compagnie FFI dont Roger Cuzon faisait partie, et qui avaient l'habitude de se retrouver à l'Hôtel Cuzon (Hôtel du Phare), dont le propriétaire était le père de Roger. *Y. et L.Nicolas*

APPARITION DE SAINTE MARIE-MADELEINE, A SAINT-EVARZEC EN L'AN V

Ce n'est pas chose banale qu'un procès à propos d'apparitions et de miracles, se déroulant devant toutes les juridictions civiles et criminelles du Finistère, en pleine Révolution. Aussi avons-nous cru faire plaisir au lecteur, en publiant ces pages, extraites des Archives départementales, qui nous permettront de constater que les persécutions violentes de 1793 et 1794 n'avaient pas réussi à étouffer dans les cœurs les sentiments de foi et de piété de nos populations bretonnes, comme il demeure évident qu'avec les meilleures intentions, le zèle des fidèles, pour ne point s'égarer, a besoin de guides sûrs et de modérateurs sages et prudents. Or en 1796-1797, les prêtres demeurés fidèles étaient exilés ou incarcérés, et ne pouvaient intervenir pour arrêter les élans d'une dévotion peu éclairée et qui n'était au fond qu'une pieuse illusion.

Le 23 septembre 1796, sainte Marie-Madeleine était apparue à Yves Chiquet, cultivateur à Poullogoden, en Saint-Evarzec. Cette nouvelle franchit bientôt les limites de la paroisse et se répandit très promptement dans le voisinage, à Quimper, à Pouldergat, et jusqu'à Brasparts.

Les autorités civiles s'en émurent, et une première enquête fut faite, le 30 décembre 1796 par Baron, commissaire du Directoire près le canton d'Ergué-Armel.

« Yves Chiquet, cultivateur de la commune de Saint-Evarzec, prétendant avoir vu la Magdelaine, et mandé par l'agent de la commune, s'est rendu, ce jour 10 Nivôse an V (30 octobre 1796) et m'a fait la déclaration suivante :

« 1° - Qu'à différentes fois, il a vu Marie-Magdelaine, belle comme le jour, les joues très colorées, voilée d'un capot blanc, qui lui a ordonné de bâtir une chapelle dans un endroit qu'elle lui a désigné, près de la fontaine située près du lieu vulgairement connu sous le nom de l'Arbre des Chapons ;

« 2° - Que, depuis, il se fait des offrandes à cette fontaine ; que tous les ouvriers d'alentour ont promis des journées gratuites pour l'édification de cette chapelle ;

« 3° - Qu'il y a chez lui une soixantaine de francs retirée du tronc, et que les offrandes ne manqueraient pas une fois qu'on aurait commencé l'ouvrage ; que Bigot, de Quimper, avait fourni un boisseau de chaux pour réparer a fontaine et qu'il avait promis de la livrer à prix coûtant, pour l'édification de cette chapelle ; que Mlle Trémaria, religieuse, avait le portrait original de la Madelaine et qu'elle le donnerait pour l'embellissement de la chapelle à bâtir ; que des gens de qualité de Quimper s'intéressait à la réussite de cette bonne œuvre ; que la marquise de Ploeuc, douairière, et sa fille, en nombreuse compagnie, ont été visiter la fontaine miraculeuse ; qu'elles et leur compagnie avaient donné une pièce que Chiquet ne connaissait pas, mais qu'il m'a fait voir, et qui est une piastre ; qu'une autre avait donné 6 francs et beaucoup de monnaie ; que beaucoup de propriétaires des environs avaient

promis de fournir les bois et les charrois gratis ; qu'enfin, on pouvait commencer la bâtisse, que l'argent ne manquerait pas.

Ayant terminé sa déposition, je lui ai intimé l'ordre de revenir, toutes les semaines, me rendre compte des moyens qu'il se procurerait, et des personnes qui s'offriraient pour l'aider de leurs bourses.

« Baron,

« Commissaire du Directoire près le canton d'Ergué-Armel. »

On lit au bas de cette pièce :

« Ce citoyen est revenu depuis (jusqu'à l'instruction de la procédure commencée contre lui) me trouver tous les jours de marché ; mais ne m'ayant fait que des déclarations insignifiantes telles de prétendus miracles, sans préciser ni le nom ni la demeure de ceux sur qui ils sont opérés, j'ai négligé d'en prendre note. »

Sur nouvelle dénonciation, Yves Chiquet est cité devant le Juge de paix du canton rural de Quimper ; et comparaît le 18 janvier 1797.

« Devant François-Marie Duval, juge de paix du canton rural de Quimper, en vertu d'une dénonciation du 25 Nivôse (14 janvier), signée Roujoux qui porte qu'il se commet sur la commune de Saint-Evarzec, près le lieu de Poullogoden, une escroquerie fanatique, dont Yves Chiquet, dudit lieu, est dénoncé comme l'auteur et l'instrument fanatique.

« Le 29 Nivôse an V (18 janvier 1797) s'est présenté le dit Yves Chiquet, 40 ans, 4 p. 8 p., cheveux noirs et frisés, figure ronde, barbe noire, nez court et plat, yeux roux, front ovale, cultivateur à Poullogoden, qui répond en breton, et déclare que, le 23 septembre dernier, il lui apparut, sur les neuf heures du matin, une individue qui buvait l'eau à la fontaine, près sa maison ; qu'ayant tourné la tête pour demander à ceux de son village qui travaillaient avec lui, s'ils connaissaient cette individue qui buvait de l'eau de la fontaine avec la main, comme il retournait la tête, ne vit plus rien, et ceux qui travaillaient avec lui ne la virent pas davantage.

« Le même jour, en sortant de son aire pour aller couper un morceau de bois, il vit dans une perrière, cette même individue, laquelle lorsqu'il s'en approchait, avançait vers l'endroit où se trouve aujourd'hui le tronc ; qu'aussitôt, cette individue, bien habillée, après avoir fait le tour du champ, donnant au midi sur l'emplacement du tronc, l'appela par trois fois par son nom, et lui dit de bâtir une chapelle pour la loger, dans l'endroit où elle lui apparut la seconde fois, dans le même jour ; puis elle disparut, après avoir dit à l'interrogé (qui lui observa qu'il n'avait pas lui-même les moyens de lui faire bâtir une chapelle, attendu qu'il n'avait pas lui-même les moyens de relever sa maison qui venait de s'écrouler), qu'elle était Marie-Magdelaine, qu'elle n'avait qu'à commencer toujours à lever sa maison et qu'il aurait assez d'aide pour rebâtir la sienne.

« D. Quel est le signalement de cette prétendue sainte ?

« R. Cette individue était si éclatante, que je pouvais à peine la fixer ; mais j'observais cependant qu'elle avait une figure maigre, les pommettes des joues rouges, et portait au col une croix jaune de la grandeur d'une croix d'évêque.

« D. De quel droit avez-vous posé un tronc ?

« R. L'agent national, l'adjoint, et même toute la commune ont été unanimement d'avis de poser ce tronc ; plusieurs ont offert le bois, et c'est moi qui ai fourni le fer pour le garnir.

« D. Qui a fait les offrandes ?

« R. J'ai reçu, de quelques particuliers que je ne connaissais point, tantôt 6 livres, tantôt 4 livres 10 sous, mais je destine le tout à faire bâtir la chapelle, si j'en obtiens la permission des corps constitués, ou du pouvoir exécutif, près lequel, accompagné des citoyens Le Berre, président du canton, et Beaujaffray, membres du pouvoir exécutif. J'ai demandé la même permission, qui me fut promise pour le mois de Mars ; que le citoyen Beaujaffary me dit de ramasser toujours le plus d'argent possible et de tenir les clés du tronc.

« D. Quels sont les miracles obtenus ?

« R. Il m'a été rapporté, à mon arrivée chez moi, dimanche, que j'avais passé au bourg de Saint-Evarzec, qu'un nommé Balboux, d'Ergué-Gabéric est venu ce jour à la fontaine de Poullogoden, où il avait laissé une béquille ou bâton dont il se servait, étant infirme depuis quelque temps.

« D. N'êtes-vous pas poussé par quelques fanatique à ramasser de l'argent pour exciter un soulèvement dans le canton ou ailleurs ?

« Répond négativement.

« Ne sait signer. »

Non content d'interroger Chiquet, le juge de Paix poursuivit son enquête près de toutes les personnes qui avaient fait des aumônes ou proposé leur aide pour l'édification de la chapelle, ou obtenu quelques faveurs ou miracles.

« le 1er Pluviose an V (20 janvier 1797)

« Informations du citoyen Duval, sur le fait des miracles opérés à Poullogoden.

« S'est présentée la citoyenne Marie Thérèse Cariou, femme Le Grou, demeurant rue Kéréon, 38 ans, qui dépose qu'il y a environ un mois, un vendredi, vinrent chez elle trois femmes, à elle inconnues, pour acheter des marchandises ; comme il pleuvait beaucoup, ces femmes restèrent attendre voir passer la pluie ; dans cet intervalle, elle les entendit dire que les personnes qui étaient allées à la prétendue chapelle, près Poullogoden, et qu'elles avaient rencontré en route, auraient été bien mouillées ; qu'alors la déposante leur ayant demandé des explications sur e propos, ces femmes lui dirent que Yves Chiquet avait parlé à Sainte Madeleine, qui l'avait chargé de faire bâtir une chapelle près la fontaine ; que Yves Chiquet dit à la Sainte qu'il valait mieux lever sa maison à lui ; mais que la Sainte répliqua : « Levez

toujours la mienne, parce qu'il ne fait pas beau passer l'hiver dehors, après quoi vous lèverez la vôtre. »

« L'une des trois femmes dit encore que des miracles s'opéraient en foule, et qu'un fils de Kergoatalez, en Kerfeunteun, malade depuis longtemps, s'étant voué à cette future chapelle, s'est vu (après avoir fait y aller des personnes deux fois pour lui en dévotion à cette chapelle), beaucoup soulagé, donnant chaque fois 15 livres et ayant déclaré (devoir) donner quelque chose de plus, lorsque l'église serait bâtie ; que celle-ci le serait incessamment ; et qu'un de Quimper aurait fourni les ardoises.

Louis-Marie Charruel, demeurant rue Kéréon, dépose que se promenant, vers le courant de septembre, sur la route de Quimper à Kervao, il rencontra quatre paysannes tant vieilles que jeunes, et toutes bien habillées, quoique ce fut un jour ouvrable. Il leur demanda où elles allaient ainsi avec leurs habits de fêtes. « Nous allons, répondirent-elles, vers Yves Chiquet, de Poullogoden, pour savoir positivement de lui si la Madeleine d'Italie lui était apparue plusieurs fois. » Qu'ayant souri à un tel propos, une des plus vieilles dit : « Vous avez beau rire, les gens de la campagne, plus chrétiens que ceux de la ville, croyent à ce qui s'est passé, depuis peu, chez Yves Chiquet. » Etant entré quelque temps après dans l'auberge de Kervao, pour y allumer ma pipe, on y parla de l'apparition de la Madeleine à Yves Chiquet, et ayant voulu contredire le fait, une fille, qui faisait les crêpes, dit que Chiquet était trop parfait honnête homme pour y en imposer ainsi ;

« Le citoyen Daniel Sergent, menuisier, rue Neuve, dit qu'il lui avait été rapporté, par la femme le Moal, de la rue Neuve, qu'elle avait ouï dire que, dans un jour, on avait trouvé au tronc 100 écus, et 24 un autre jour.

« Marie-Louise Chouet, (après avoir raconté l'apparition) dépose que, dans le même temps, elle questionna Yves Conan, du Grand-Kermarrec, en Ergué-Armel, son fermier, sur les circonstances de cette apparition, lequel lui dit que cette vierge, dite la Madeleine, avait apparu, par trois jours différents, à Yves Chiquet, et qu'elle lui demandait toujours une chapelle et un tronc ; que les deux premières fois, Yves Chiquet avait fait part de ces apparitions aux ouvriers qui travaillaient avec lui ; qu'à la troisième fois, la Sainte lui en fit reproche, et que, depuis, Chiquet n'a plus parlé de ce qui se passait intérieurement entre la Sainte et lui.

« De plus, elle a entendu dire à Yves Conan, son fermier, que Yves Chiquet avait reçu de la Madeleine deux lettres, dont l'une devait avoir été portée aux prêtres non assermentés détenus au Collège de Quimper, et l'autre destinée à une maison de campagne dont il ne connaît pas l'adresse ;

« Qu'ayant dit à Yves Conan qu'elle n'ajoutait pas foi aux prétendus miracles de Poullogoden, ce dernier lui dit qu'il s'y opérait réellement des miracles, et qu'une femme, qu'il ne peut désigner par son nom, accablée de douleurs et gardant le lit, se trouva parfaitement guérie.

« Guillaume Le Bourhis, couvreur, de Ty-Douar, en Ergué-Armel, dépose qu'il a entendu dire à plusieurs personnes, qui allaient et revenaient de la chapelle neuve, en Saint-

Evarzec, qu'il y allait beaucoup de monde, et qu'un homme de Brasparts s'en retournait avec un enfant aveugle depuis six ans et qui venait de recouvrer la vue.

« Yves Conan, du Grand-Kermadec, a entendu dire à Guénolé Le Quinquis, maçon, il y a environ trois mois, avant sa mort, qu'une femme de Saint-Evarzec, qui avait trois fois récuré la fontaine de Poullogoden, s'était trouvée beaucoup mieux des douleurs qu'elle ressentait depuis six semaines.

« Pierre Balboux, 39 ans, de Sulvitin, en Ergué-Gabéric, dépose que, goutteux depuis longtemps, ne pouvant marcher qu'avec des anilles, il fit vœu à la chapelle de Poullogoden, et s'y rendit un jour de dimanche, à cheval, fit des stations à la fontaine prétendue miraculeuse, puis au tronc, où il fit ses prières ; qu'ensuite, il redescendit à la fontaine, où, s'étant trouvé beaucoup soulagé, il laissa contre la fontaine une de ses anilles.

« Julien Mazé, juge au tribunal civil de Quimper, âgé de 55 ans, se rendit à Poullogoden, où il remarqua un tronc environné d'une vingtaine de personnes, à genoux ou en prières ; plusieurs allaient en procession autour du tronc, et quelquefois glissaient une pièce de monnaie, et s'en retournaient tranquillement chez eux. Il a voulu savoir quel était le culte que suivait Chiquet. Les uns disaient que c'était un prêtre insermenté qui devait desservir la chapelle quand elle serait bâtie ; les autres que ce serait un prêtre assermenté ; que, dans le fait, le dit Chiquet suivait ces derniers, allant régulièrement à la Forêt, à la messe. »

Continuation de l'enquête, par le même Duval, le 25 janvier 1797 (6 Pluviose, an V)

« Jeanne-Marie-Thérèse Tremaria, ex-religieuse à Quimper, étant allée à Poullogoden pour se promener, une paysanne, à elle inconnue, lui demanda un tableau ou une petite statue de la Madeleine, en terre, ce qu'elle lui promit, et, de fait, la remit à cette paysanne, qui doit l'avoir posée au-dessus de la fontaine.

« Interrogée si elle ajoute foi à ses visions, a répondu que, sans y ajouter foi, elle dit que rien n'est impossible à Dieu, mais qu'elle serait fâchée d'exciter le moindre trouble dans le public.

« Germain Michelot, fils de Kergoatarlez, demeurant à Tyrioual, en Kerfeunteun, 22 ans, dit qu'étant malade depuis le dernier dimanche d'Aoüt dernier, ayant entendu dire qu'il s'opérait des miracles au lieu de Poullogoden, il s'y voua et fit aller pour lui un individu auquel il n'a pas donné d'offrande, se réservant, lors de sa guérison, d'y aller lui-même porter ses intentions, qu'il n'a jamais lui-même communiquées à personne ; que depuis, il se sent beaucoup soulagé, puisqu'il se traîne aujourd'hui à l'aide des ses anilles, ce qu'il ne pouvait faire auparavant.

« Etienne-René Bigot, entrepreneur, demeurant à Quimper, 59 ans, a entendu dire par Ratier qui travaille pour lui la chaux à La Forêt, que Chiquet lui ayant demandé un ½ boisseau de chaux pour chiqueter la fontaine de Poullogoden, où s'opéraient des miracles, et que le dit Chiquet se proposait de payer, il a déclaré ne vouloir rien exiger.

« Marie-Geslin Ploeuc, 30 ans, déclare avoir donné en offrande, au tronc de Poullogoden, un petit écu.

« D. Ajoutez-vous foi au visionnaire ,

« R. Oui, attendu que j'ajoute toujours foi aux honnêtes gens, et que j'ai entendu dire que Yves Chiquet était de ce nombre.

« Jeanne-Guillemette Boisgueheunneuc, veuve de Ploeuc, 60 ans, a donné en offrande un petit écu ; et qu'ayant demandé à Chiquet si c'était lui qui avait parlé à la Sainte Madeleine, il répondit lui avoir parlé trois fois. »

L'interrogatoire du 1er Pluviose (20 janvier) ayant été communiqué à l'administration centrale, présidée par Cambry , celle-ci, en séance du 29 Pluviose an V (17 février), crut pouvoir couper le mal à sa racine, par l'arrêté suivant :

« Sur les constatations faites par le juge de paix de Quimper, relative aux attroupements et aux courses de personnes simples ou fanatiques à une fontaine prétendue miraculeuse située au lieu de Poullogoden, en Saint-Evarzec, et à l'établissement d'un tronc pour recevoir les offrandes destinées à la construction d'une chapelle demandée par la soi-disante Madeleine, apparue au nommé Chiquet, cultivateur en cette commune.

« Considérant que la sévérité des peines qui découleraient d'une instruction criminelle ne serait peut-être propre qu'à donner de nouvelles forces au fanatisme ;

« Considérant qu'en consacrant à des danses civiques l'argent provenant des offrandes, on est assuré que les fanatiques ou malveillants cesseront de faire de pareilles offrandes.

« Considérant qu'il faut combattre le fanatisme par le ridicule ;

« Arrête : 1° Que l'argent du tronc sera consacré à des fêtes publiques ;

« 2° Invite le citoyen … (sic) à composer une chanson bretonne, qui sera répandue dans les campagnes pour éclairer l'ignorance des personnes simples et déconcerter les propos malveillants. »

Il ne paraît pas que l'arrêté de l'administration centrale (…)

(…)danseuses ni de poète pour composer la chanson ; toujours est-il que les fonds trouvés chez Chiquet furent saisis, mais n'avaient pas encore été dépensés en fêtes civiques, lorsqu'on se décida, le mois de juin suivant, à traduire Chiquet devant le tribunal criminel.

Interrogatoire de Yves Chiquet, arrêté le 24 Prairial an V (12 juin 1797) et interrogé le lendemain, 25 Prairial, par Charles Gaillard, président du jury d'accusation, à Quimper.

« A comparu Yves Chiquet, âgé de 42 ans…

« D. Le 28 Nivose dernier (17 janvier), on a saisi chez vous plus de 100 livres provenant du tronc que vous avez placé à Poullogoden ; votre intention n'était-elle pas d'abuser de la crédulité des ignorants, et de vous approprier de cet argent ?

« R. Si telle avait été mon intention, je n'aurais pas conservé cet argent, mais je l'aurais dépensé.

« D. Pourquoi avez-vous placé un tronc en cet endroit ?

« R. Une femme belle m'est apparue, le 23 septembre dernier, sur les 9 heures du matin, près la fontaine de mon village ; je la vis boire de l'eau dans le creux de la main, et comme je demandais à ceux qui m'accompagnaient s'ils la connaissaient, cette femme disparut, et mes compagnons ne la virent pas.

« D. Ne vîtes-vous pas, ce même jour, cette femme une seconde fois ?

« R. Oui, je la vis trois fois ce même jour : à 9 heures du matin, buvant de l'eau, une demi-heure après, dans le placitre, et la troisième fois, dans le premier endroit ; alors, cette femme me parla, me dit se nommer Marie-Madeleine, patronne des pêcheurs ; qu'il fallait que je lui bâtisse une chapelle, dans le placitre, à sa gloire. Je répondis que je le ferais, si j'en obtenais la permission ; tout en observant, cependant, que je n'étais pas en état de bêtir ; elle répliqua : « Bâtissez toujours, le peuple vous « aidera », et, aussitôt, elle disparut.

« J'ajoute que cette Madeleine m'apparut trois jours de vendredi, successivement ; au même endroit, me répétant ses recommandations, et ajouta qu'elle désirait que le peuple permît que sa sœur Marthe et son frère Lazare fussent placés dans la même chapelle.

« D. Pourquoi, dans votre interrogatoire du 269 Nivose (18 janvier), n'avez-vous pas rappelé que cette Madeleine s'était présenté à vous, trois vendredis de suite, et dit son désir de voir son frère et sa sœur placés dans la chapelle ?

« R. Je ne m'en suis pas rappelé.

« D. Qui vous a dit que les saints, qui sont des esprits, ont la complaisance de descendre du ciel sur terre pour boire de l'eau dans le creux de la main ?

« R. Les esprits peuvent prendre la forme humaine.

« D. Vous étant aperçu que a Sainte buvait, ne vous vint-il pas à l'idée de lui offrir à manger ?

« R. Je n'invite pas à manger, tous ceux que je vois boire.

« D. Vous avez dit que, la seconde fois que vous vîtes la Madeleine, le premier jour, c'était dans une perrière ; vous dîtes aujourd'hui que c'était dans votre placitre ?

« R. C'est la même pièce de terre.

« D. Quels étaient les traits, l'encolure et l'habillement de cet être qui se rendait invisible à volonté ?

« R. Elle était habillée de brun, mais était si éblouissante, que, pour la fixer, j'étais obligé de mettre la main sur la figure ; j'ajoute qu'elle m'a toujours apparu dans le même éclat, et que je n'ai pas fait attention si elle était jeune ou vieille.

« D. Savez-vous lire ?

« R. Assez pour faire catéchisme aux enfants.

« D. Cette Madeleine ne vous remit-elle pas deux lettres, l'une pour les prêtres insermentés détenus au Collège, l'autre pour une maison de campagne ?

« R. Non, elle ne parla ni de prêtres insermentés, ni de prêtres assermentés.

« D. Cette Madeleine vous a-t-elle apparu depuis les interrogations du juge de paix ?

« R. Non ; mais depuis j'ai vu de grands cierges allumés, la nuit, dans l'endroit où elle dit qu'elle voulait qu'on lui bâtit une chapelle ; que c'était le carême dernier ; qu'une nuit, ayant porté la main sur l'un de ces cierges, tous s'éteignirent et, qu'après avoir fait les cent pas, je me retournai et m'aperçus qu'ils étaient allumés, et que le vent, quelque fort qu'il fut, ne les éteignait pas.

« D. Cette Madeleine, vous dit-elle d'où elle venait ?

« R. Elle dit venir d'Italie, et qu'on y avait renversé son temple.

« D. Vous dit-elle depuis quand elle avait quitté l'Italie, combien de jours elle avait mis dans sa marche, où elle comptait se rendre, si elle avait fait sa route par terre ou par mer, à pied, à cheval ou en voiture ?

« R. Répond négativement.

« D. Connaissez-vous cette statue en plâtre portant la main sur une tête de mort, et l'autre main sous la tête dans une attitude de tristesse ?

« R. Oui, elle a été placée à la fontaine par une femme dont j'ignore le nom.

« D. Cette Madeleine a-t-elle fait des miracles ?

« R. J'ai ouï dire, par plus de 30 personnes, qu'un enfant aveugle a recouvré la vue, que Marie Perrier, de Saint-Evarzec, infirme depuis 11 mois, s'est fait porter à la fontaine sur son grabat, qu'aussitôt arrivée, elle fit le procession à l'aide d'un bâton et s'en retourna à pied ; qu'une fille de 7 à 8 ans, de Pouldergat, infirme, ayant été portée à cheval, recouvrit le marché à la fontaine ; qu'une femme de Saint-Yvi, ayant une jambe dite de loup, dans l'état le plus affreux, vint à la fontaine, trois jours de vendredis successifs, que la première fois, elle fut portée, les deux autres fois elle s'en retourna parfaitement guérie.

« D. A lui présentée une statue de bois peinte et chamarrée de rubans, il lui fut demandé s'il la connaissait ?

« R. Oui, elle a été portée chez moi, il y a 8 jours, par une personne de Quimper, mais je ne la vis pas.

« D. N'avez-vous pas porté cette statue en procession, autour de la chapelle ou du tronc ?

« R. Non, mon intention était de la garder, ne sachant à qui la rendre.

« D. N'avez-vous pas chanté et dit des prières autour de votre fontaine ?

« R. Oui ; je n'étais pas le chef pour cette cérémonie, j'ai prié avec le peuple.

« D. Reconnaissez-vous ces cierges ?

« R. Les pèlerins portaient ces bougies dans la maison, on les allumait le jour, dans le placitre ; le soir, je les éteignais et les portait chez moi.

« D. N'avez-vous pas exercé le ministère d'un culte, récitant des prières et invocations à la Sainte, hors de votre maison, près la fontaine ?

« R. J'ai dit des prières près la fontaine avec le peuple. Je n'avais pas l'intention de mal faire.

« D. Depuis la Révolution, avez-vous été fonctionnaire public ?

« R. Oui, j'ai été membre du Conseil général de ma commune.

« D. N'existe-t-il pas, tous les jours, surtout la dimanche, grand concours de monde chez vous ?

« R. Oui, quelquefois ; mais je ferme actuellement ma porte.

« D. Avez-vous fait déclaration à la municipalité d'exercer un culte public ?

« R. Les membres de la municipalité vont comme les autres aux prières à la fontaine ; on n'a chanté publiquement et récité le rosaire en commun, à haute voix, que trois fois seulement.

« D. A quoi destiniez-vous les bougies trouvées chez vous ?

« R. J'ai pensé qu'il valait mieux les ramasser que de les laisser entre les pieds des bestiaux. »

Le tribunal se montra très sévère pour le pauvre Chiquet, et le condamna à *trois décades* de prison.

La fontaine de Poullogoden existe toujours et non loin, est un parc que l'on appelle encore Parc de la Madeleine quoiqu'il ne semble pas qu'il y ait eu jamais une chapelle. Du reste la mémoire de Chiquet est encore conservée dans la paroisse de Saint-Evarzec, et dans le souvenir de ses arrières petits enfants.

Notes :

Sur le cadastre de 1940 : Lieu-dit Arbre du Chapon
section D, les parcelles n°s 3, 6 et 7 sont nommées : Parc an Ilis *(Champ de l'Eglise)*

Recensement de 1793. Lieu-dit : Poullogoden
Chiquet Yves 35 ans
Merrien Marie 38 ans, (probablement son épouse)
Chiquet Jeanne Marie 4 ans, (probablement leur fille)
(plus une famille Trobois)

Sources :

Bulletin de la commission Diocésaine d'Architecture et d'Archéologie. Quimper 1910.
Collationné par Pierre Carrié

1972 - Il y a 40 ans, se créait à Fouesnant une association de protection de l'environnement - Premières réflexions, propositions et contestations sur les projets d'aménagements

La charmante commune de Fouesnant, proche de Quimper, a le privilège de s'étendre sur un pays fertile et verdoyant, bordé à l'Est et au Sud par une côte admirable où se succèdent les caps, comme le Cap-Coz, les pointes de Beg-Meil et de Mousterlin, séparées par des plages de sable fin serties dans la verdure ou allongées plein Sud à l'abri des dunes. Les plages sont sûres, quelques petits ports et anses abritent les bateaux des marins-pêcheurs qui pratiquent la pêche au casier, les vedettes qui assurent la liaison Beg-Meil-Concarneau ou qui conduisent aux iles Glénan toutes proches, ainsi que des bateaux de plaisance. Plusieurs écoles de voile dispensent aux jeunes leur enseignement.

Le climat est doux. Les vents marins qui pourraient balayer cette pointe toute plate (1) sont arrêtés par les talus boisés qui bordent les innombrables petits chemins que connaissait bien Jos Parker*, le poète fouesnantais, qui les chantait ainsi :

« Les chemins bretons sont des fantaisistes qui vont de travers au lieu d'aller droit ; ils seront toujours aimés des artistes... ».

Ils vous conduisent à la découverte de notre petit patrimoine rural : penn-tis, fontaines, lavoirs, vieux fours à pain... mais aussi chapelles et manoirs. C'est le rêve pour la promenade à pied ou à bicyclette, et certains passages ruraux délaissés devraient être aménagés pour les piétons amoureux de sentiers et de chemins creux.... Pour ceux qui préfèrent respirer l'air du large, la dune qui s'étend sur plusieurs kilomètres, entre la mer et les marais pleins d'oiseaux, offre des promenades magnifiques. . Dans ce petit pays préservé, tout est harmonie discrète et reposante. Les résidents ont presque toujours trouvé la note juste et les nouvelles constructions s'intègrent bien dans le paysage. (La seule note discordante est constituée par le village du Renouveau, qui n'est d'ailleurs pas dû à l'initiative individuelle d'un résident...).

En 1972, La population sédentaire est de 4000 habitants. Elle se compose d'agriculteurs, de marins-pêcheurs, de commerçants, d'artisans. Les Fouesnantais partagent volontiers les charmes de leur pays avec les Quimpérois, qui sont nombreux à y posséder une villa et viennent toute l'année y passer les fins de semaine, et avec les estivants qui viennent passer leurs vacances à l'hôtel - ceux-ci sont nombreux et très cotés - au village de vacances, en camping ou en location meublée. Le mois de juin et la première quinzaine de septembre sont appréciés des anglais.

On prévoit environ 40 000 personnes pour l'été 1972. Tout laisse à penser que Fouesnant a maintenant atteint le maximum de ses possibilités d'accueil. Le tourisme lorsqu'il a des proportions raisonnables est un heureux facteur de développement économique, mais lorsqu'il dépasse la mesure et devient démentiel, il déséquilibre la vie locale, porte atteinte à l'environnement, en détruisant sa propre substance. Il fait surtout l'affaire des promoteurs dont l'intérêt est de réaliser de grosses opérations immobilières, même s'il faut pour cela détruire irrémédiablement un environnement exceptionnel, dont ils se soucient fort peu, et endetter pour de longues années les communes qui s'y prêtent.

Or, il apparait malheureusement que le projet de Plan d'Occupation des Sols de Fouesnant est tout entier et uniquement axé sur un tourisme excessif et envahissant, hors de proportion avec les possibilités d'accueil de la commune. Le POS de Fouesnant, à l'étude depuis avril 1971, a été présenté au public pendant les vacances de Pâques 1972, au cours de trois séances d'information organisées par Monsieur le Maire de Fouesnant**. Malgré le très

grand intérêt que cette présentation devait avoir pour les administrés, il y eut fort peu de monde à la séance du 28 mars 1972, peu de gens ayant eu connaissance de cette réunion.

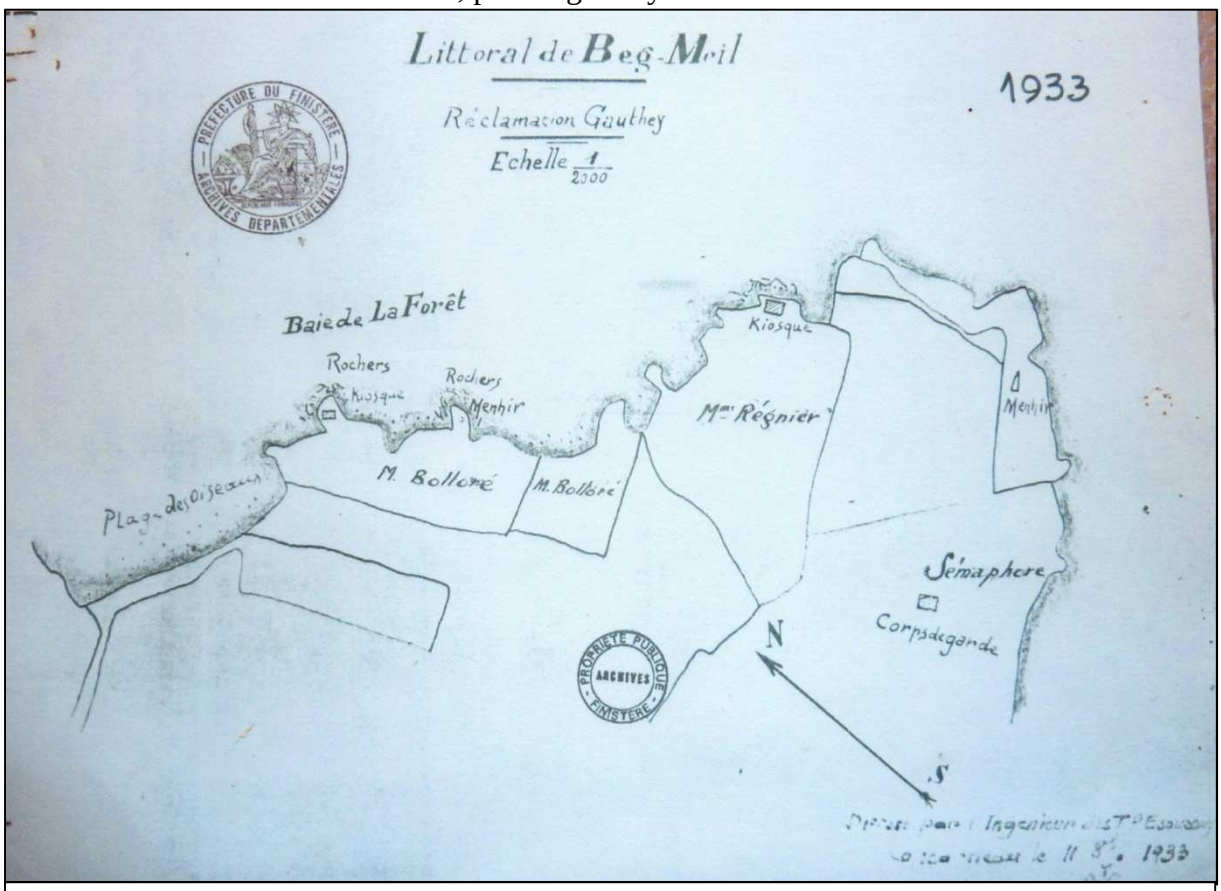

Pointe de Beg Meil, 1933 – plan cadastral.

Carte postale des années 1960 – La parcelle de lande apparait nettement, encore intacte ; on distingue le menhir classé M.H., couché, abattu par les Allemands pendant l'Occupation.

La seconde réunion, le mardi 4 avril, fit salle comble à la mairie. Il y eut des réactions très vives et très contestataires dans le public, en particulier en ce qui concerne le projet d'urbanisation dans les marais littoraux de Kerlosquen, Kerambigorn et Vorlenn, d'un espace couvrant 12 hectares, avec des constructions mitoyennes pouvant atteindre 15 m. de hauteur, et occupant une partie de la dune elle-même, dune que Mr le Maire nous assurait au cours de la même séance être du domaine privé de la commune.

Ce projet de construction d'une véritable ville dans les marais, sur une concession à charge d'endigage, va exactement à l'encontre des directives du Ministre de l'Environnement, qui a dit : *« Ce qui est à mes yeux le scandale des scandales c'est de construire sur le domaine public maritime, sur ce que l'on appelle les concessions à charge d'endigage ; c'est une charge qui n'est peut-être pas très lourde pour les promoteurs, mais qui est fort lourde pour la collectivité, quand on considère les dommages qu'elle engendre. »*

Ce projet, en contradiction avec les vœux de toutes les sociétés de protection de la nature, et avec les paroles qui venaient d'être prodiguées par les présentateurs eux-mêmes, parut à l'assistance un comble de mépris de la part de ses auteurs : mépris des directives gouvernementales, mépris de la volonté de la population. Pour une bonne information du public, il eut d'ailleurs convenu que l'acte de concession de ces 128 hectares de marais consenti en 1926 lui fut lu et commenté.

La contestation fut également très vive au sujet du coëfficient d'occupation du sol des zones NA002 (de 6000 m2 pour une maison !), mesure dévoreuse d'espace, qui atteignait surtout les cultivateurs. On contesta également l'implantation de parkings trop près de la côte. La réunion suivante eut lieu le 7 avril 1972, dans une plus grande salle qui fut comble cette fois encore. Les mêmes contestations furent exprimées, dans une salle parfois houleuse ; le mécontentement très net de la population se manifesta particulièrement au sujet des points suivants :

- La construction d'une ville dans les marais littoraux (Zone UA 70).
- Les zones NA 002 de 6000 m2 par maison.
- Les parkings trop près de la côte.
- Les routes trop nombreuses et souvent non indispensables.

A la suite de ces trois séances d'information, les agriculteurs organisèrent une réunion le 18 avril, où ils exprimèrent clairement leur opposition. Une dernière réunion d'étude du POS réunit le groupe de travail le 24 avril. Il n'y eut parmi les 25 membres de la commission qu'une seule voix contre ce projet aberrant, qui reste inacceptable malgré les quelques modifications de détail qui y ont été apportées.

Les marais de Beg-Meil, magnifique espace littoral, refuge des oiseaux, s'étendent à l'arrière des dunes de Kerlosquen à Mousterlin sur 128 hectares et font l'objet d'une concession d'endigage accordée en 1926. Il est nécessaire que ceux qui ont à décider de ce qui doit être fait soient mis en face de leurs responsabilités : La mer peut toujours vouloir reprendre ce qui lui a appartenu... Le cordon de dunes qui sépare les marais de la mer est mince et faible. Les techniciens et les scientifiques assurent qu'il est exposé à être crevé brusquement par la mer sans que rien ne le laisse prévoir, comme cela s'est déjà produit dans le passé : en 1865 notamment où un raz de marée provoqua une brèche de 250 m. de largeur dans la dune à L'Est de la Pointe de Mousterlin ; la plaine voisine fut en 1 heure inondée jusqu'à 800 m. dans les terres, l'eau s'élevant à plus d'un mètre dans les maisons.*** De plus l'évacuation des eaux usées pose dans ces lieux des problèmes plus difficiles qu'ailleurs à résoudre, et l'association attire l'attention des responsables sur le danger qu'il y aurait à construire dans les marais et même à l'arrière de ceux-ci. Déjà, actuellement, l'écoulement des eaux usées qui finissent par se collecter dans ces marais se fait mal par le seul exutoire de Mousterlin qui, à marée haute, est bouché par la mer : les eaux arrivant des marais y sont même refoulées. Les risques de pollution, les dangers d'épidémie, surtout en été étant donné la densité des

campings et du village de vacances voisins des marais ne doivent pas être sous-estimés, même en dehors de tout projet d'extension. Il convient de dénoncer dès à présent la hâte avec laquelle les promoteurs cherchent à réaliser de vastes opérations immobilières sur ces marais concédés à charge d'endigage, avant qu'une loi sur l'environnement, que l'on espère prochaine, ne les en empêche : il est choquant d'ailleurs de constater qu'ils s'abritent derrière un masque d' « Amis de la nature » pour mieux la saccager.

L'Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais s'élève contre ce projet inacceptable d'urbanisation dans les marais littoraux, et demande que ceux-ci soient classés de Kerlosquen à Mousterlin « zone non aedificandi ». Il serait souhaitable d'ailleurs que ces espaces redeviennent, à perpétuité, le bien de la collectivité, comme avant 1926.

- Elle demande que les parkings soient étudiés plus en retrait de la côte, et qu'ils ne soient en aucun cas possibles sur les dunes.
- Elle réclame le rétablissement du chemin piétonnier dit « sentier des douaniers » sur toute la côte de Fouesnant et notamment de la Pointe de Beg-Meil au Cap Coz.****
- Elle demande que la lande qui entoure le menhir à la Pointe de Beg-Meil soit classée en espace vert. Nous ne pouvons accepter que cette pointe de toute beauté puisse être défigurée par un parking, avec la pollution et le bruit habituels. Le menhir classé bénéficie d'une aire de protection de 500 mètres de rayon. Cet espace littoral de plus d'un hectare constitue l'un des plus beaux points de vue de toute la côte Cornouaillaise. Quel est son statut exact ? Est-ce une dune domaniale ou un terrain maritime ? Il est très vraisemblable que cette parcelle soit une ancienne « terre vaine et vague de Bretagne », appartenant en indivis à la communauté.
- Nous demandons le respect inconditionnel des sites classés, en particulier celui de la chapelle Sainte Anne de Fouesnant et de son placitre, qui bénéficient d'une aire de protection de 500 m. de rayon ; or, la route à quatre voies prévue au P.O.S, dite « Route du Pont » traversant tout le Pays Fouesnantais d'Ouest en Est, passerait à 100 m. du placitre !
- Nous déplorons la destruction de nombreux talus du bocage fouesnantais. Il ne faut pas que nous portions la responsabilité d'avoir laissé perdre ces ravissants talus boisés, patiemment édifiés par nos pères et qui, arrêtant les vents, régularisant l'écoulement des eaux, abritant une faune et une flore précieuses, faisaient de notre pays un des paysages agricoles les plus perfectionnés du monde....
- Nous attirons l'attention de la municipalité sur le mauvais état de la chapelle de Kerbader***** : Les vitraux sont brisés en divers endroits, ce qui n'a pu arriver que parce que les grilles de protection sont en mauvais état ; la fenêtre de la sacristie et la grande porte (son crochet est descellé) ne ferment plus. Or, cette chapelle contient quelques œuvres d'art qu'il est urgent de préserver...

Maryvonne Quéméré-Jaouen Mai 1972

- document extrait des Archives de L'ASPF - collationné par Y.Nicolas -

NDLR - 1- Vision Idyllique ! L'ouragan de 1987 l'a tout de même balayée !
**** Jos Parker (« Spécial Fouesnant » – pages 285 à 308.)***
***** Louis Le Calvez.***
****** Lire le bulletin de Foën Izella N°28 « Au péril de la mer ».***

******* La loi de 1976, en créant une servitude sur les propriétés riveraines, donnait une existence légale à ce passage coutumier. Cependant, 36 ans plus tard la servitude n'est toujours pas ouverte entre la Cale et le Sémaphore.***

******** Kerbader : Lire le « Spécial Eglises et chapelles » ou le « Spécial Fouesnant », et aussi la 2è partie du « Spécial Alain Nédélec ».***

Commentaires de J.R. Canévet -

Ce texte de Mme Quéméré nous ramène 40 ans en arrière, mais certains sujets, abordés par l'association à sa création en 1972, sont encore d'actualité. Nous pouvons aujourd'hui faire un point rapide sur l'évolution de la situation.

Foën Izella, faut-il le rappeler, est indépendant de cette association environnementale et ne prend pas position, mais se borne à constater les faits sur des sujets qui peuvent prêter à polémiques. Mais ces problèmes, soulevés par l'ASPF il y a 40 ans, font partie de l'histoire locale, ce qui est l'objet même de notre association.

- *Le projet de Beg-Meil II* (constructions dans les marais**)** a été abandonné. Les marais, (achetés par le Conservatoire du littoral en 1982, inclus dans la zone Natura 2000, sont entretenus par l'équipe technique municipale. La municipalité travaille actuellement au projet de resalinisation du marais. Certains parking littoraux ont été déplacés ; d'autres le seront également (Cleut-Rouz).

Nous pouvons aussi constater que la municipalité dans sa politique touristique, met en valeur ces marais (ainsi que la zone naturelle de Penfoulic), sans oublier l'aménagement des circuits piétonniers.

- L*e menhir classé* de la pointe de Beg-Meil, est toujours couché, et inaccessible dans une propriété privée.

- *Le sentier littoral,* ou «chemin des douaniers», entre la pointe de Beg-Meil et le Cap-coz

a) la partie Cale de Beg-Meil au Cap-Coz est réalisée, mais certaines portions ne sont pas accessibles à grande marée haute.

b) la partie entre la Cale de Beg-Meil et la Pointe a fait en 2011 l'objet d'un arrêté du préfet, suite à l'enquête publique pour la réalisation des travaux, que nous espérons prochaine. Toutefois certains aspects de ce tracé ne sont pas les meilleurs, mais il aura le mérite d'être établi en haut de falaise sur presque toute sa longueur.

-*La liaison Voie express/ pont de Cornouaille* (CD 44) : très contesté dans les années 80, ce projet a été abandonné, mais actuellement un autre tracé plus au Nord serait à l'étude.

-*La chapelle de Kerbader :* L'association des amis de Kerbader, dont bon nombre sont adhérents à notre association, a fait un travail remarquable de rénovation de la chapelle et de son site, et propose de nombreuses animations estivales.

-*Concernant les habitations :* la législation évolue, mais il est encore courant de voir des constructions sur des terrains de 1000 m² ; cela doit évoluer avec le nouveau PLU. Ce qui était préoccupant c'est le mitage de la campagne par ces constructions. Autre constatation, l'agriculture, encore omniprésente il y a 40 ans, a perdu de très nombreuses fermes et ne représente plus l'activité principale ; le tourisme domine l'activité économique de la commune. La loi « littoral » et les différentes législations ont et vont encore faire évoluer l'aspect de notre commune.

LE COURRIER DES LECTEURS

Suite à la parution dans notre précédent bulletin de l'article *« Hommage à un Résistant Fouesnantais* », texte qui nous avait été communiqué par Mr Coroller de Pleuven, nous recevons de Madame Yvonne Nédélec le courrier suivant :

« Je pense avoir décelé une erreur dans l'hommage au Résistant fouesnantais Etienne Millour. Il est fait mention du maire de Coray Louis Le Bihan, qui aurait été arrêté et fusillé le 15 juillet 1944. Cet épisode tragique de la résistance, j'en ai beaucoup entendu parler par mon père, qui habitait à l'époque près de Kernabat. De plus je suis originaire de Coray et j'ai connu Louis Le Bihan (pas en temps que maire, puisqu'il ne la été qu'une seule année en 1944). Il est décédé en 1980 à l'âge de 82 ans. Après quelques recherches, voici ce que j'ai trouvé sur son arrestation :

« Il a été arrêté à 5h30 du matin, le 15 juillet 1944 par les Allemands qui lui reprochent d'avoir laisser des terroristes passer dans sa commune sans en avertir la Kommandantur. Il est arrêté comme otage, de même que d'autres habitants, qui eux seront relâchés. C'est en direction de Coadry que le suspect est interrogé. Tout près de là, au lieu dit Kernabat, à la limite des communes de Scaër et de Tourc'h, se prépare une attaque d'une rare violence entre les ennemis, et qui restera à jamais gravée dans les mémoires. Dix huit patriotes dont trois jeunes Corayens , Grégoire Le Cam, et les frères François et Jean Jacob, ne se relèveront pas.

Après bien des frayeurs, enfin libéré, Louis Le Bihan rentrera à Coray vers 21 h, heure du couvre-feu ».

Page suivant la photo devait accompagner l'article de Philippe Rivière « la tante d'Amérique ».Nous l'avions oubliée !

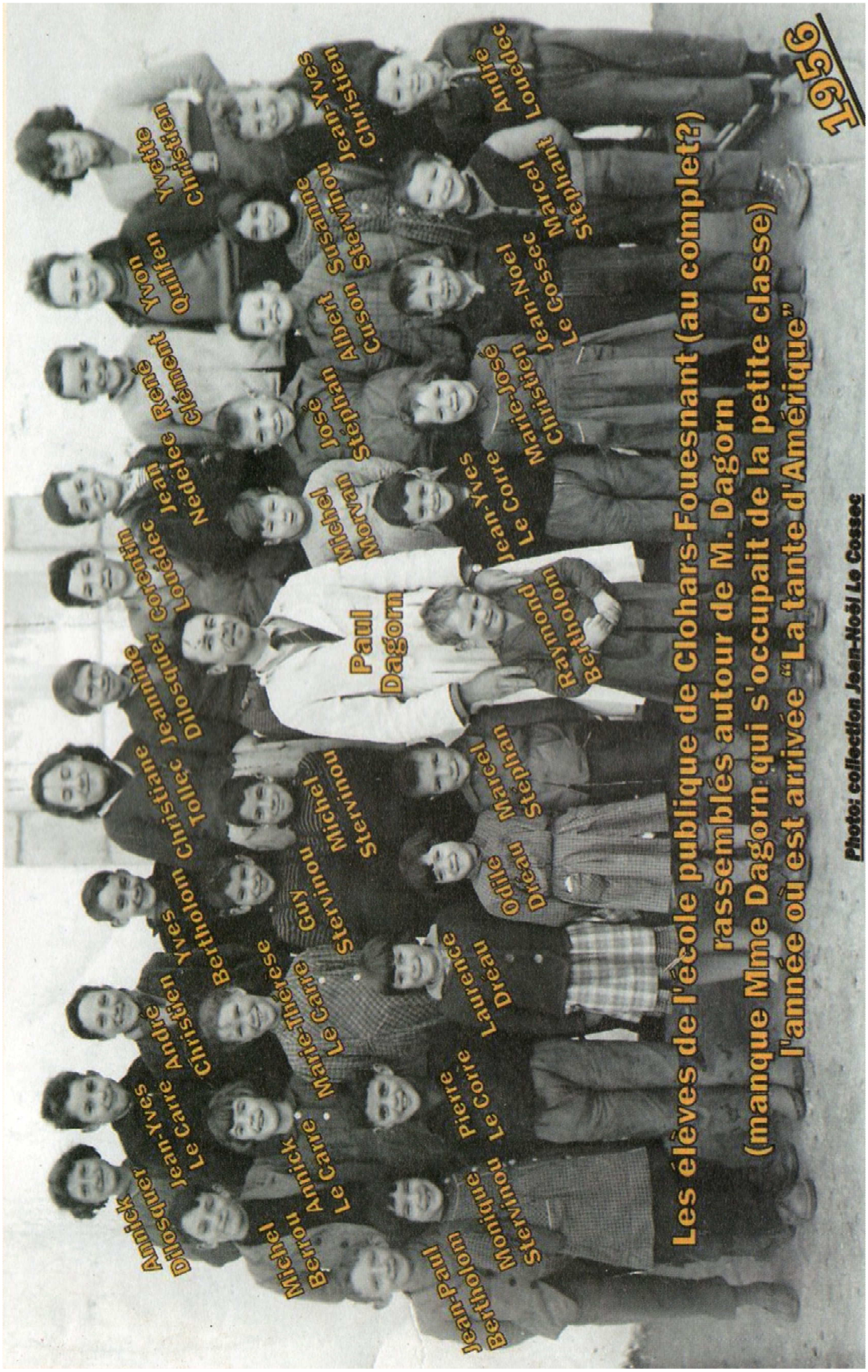
Annick Dilosquer
Jean-Yves Le Carre
André Christian
Yves Bertholom
Christiane Tollec
Jeannine Dilosquer
Corentin Loudéac
Jean Nédélec
René Clément
Yvon Quilfen
Yvette Christian
Michel Berron
Annick Le Carre
Marie-Thérèse Le Carre
Guy Stervinou
Michel Stervinou
Paul Dagorn
Michel Morvan
José Stéphan
Albert Cuson
Susanne Stervinou
Jean-Yves Christian
Jean-Paul Bertholom
Monique Stervinou
Pierre Le Corre
Laurence Dréau
Odile Dréau
Marcel Stéphan
Jean-Yves Le Corre
Marie-José Christian
Jean-Noël Le Cossec
Marcel Stéphant
André Louédec
Raymond Bertholom
1956
Les élèves de l'école publique de Clohars-Fouesnant (au complet?)
rassemblés autour de M. Dagorn
(manque Mme Dagorn qui s'occupait de la petite classe)
l'année où est arrivée "La tante d'Amérique"
Photo: collection Jean-Noël Le Cossec

FOEN IZELLA

Bulletin n° 40 Décembre 2012

SOMMAIRE

Poème « Ty Plouz »	**p.1**
L'usine Le Crane	**p.2**
L'école des Glénan	**p.17**
Eté 44 : Le journal de Mme Boissel	**p.32**
Les apparitions de Marie Madeleine	**p.42**
1972 : il y a 40 ans se créait…	**p.60**
Le courrier des lecteurs	**p.65**

Comité de rédaction du bulletin : le conseil d'administration.
Responsable de la publication : Jean René CANEVET
jrcanevet@hotmail.com

Maquette : Charlotte CORNEC

Secrétariat : Yvonne NICOLAS
118, route de Kerhall
29 950 Clohars Fouesnant
Tél 02 98 57 22 73
Mail : nicloeiz@orange.fr

Site internet : www.foenizella.com

I.S.S.N. : 1165-3000 dépôt légal : Décembre 2012.

Reproduction interdite sans autorisation et mention spéciale d'origine.
Tous droits réservés